



---

# Rapport

du

Département de l'éducation

et de la famille

Exercice 2017

# DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FAMILLE

## EN BREF 2017

Durant l'année 2017, une nouvelle législature a démarré et le Département de l'éducation et de la famille (DEF) a connu quelques changements dans son organisation structurelle. Celle-ci repose toutefois toujours sur trois services pilotés par des chefs de services et des adjoint-e-s ainsi que de l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE), du Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnel-le-s des établissements scolaires (CAPPES), et des institutions tri-cantoniales et intercantionales (HE-Arc, HEP, CIIP, CDIP). Le secrétariat général assure quant à lui sa fonction d'état-major au service de la cheffe de département, réélue en 2017. Les changements organisationnels concernent : 1) le service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) qui s'est vu confier la gestion de l'ensemble des institutions d'éducation spécialisée pour mineurs, jusqu'ici gérées par le service des institutions pour adultes et mineures (SIAM) du DJSC ; 2) la suppression de la Caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public. Ces changements sont abordés dans les détails dans les chapitres consacrés à ces unités administratives.

Dans le travail courant, le suivi des dossiers du Grand Conseil, du Conseil d'État, le suivi des recrutements des cadres supérieurs, la mise en place de la nouvelle présentation budgétaire, le déploiement du système d'information et de gestion de l'État (SIGE), le suivi de la feuille de route du département, l'établissement du programme et du plan financier de législature 2017-2021, du troisième programme d'assainissement des finances et l'élaboration du budget 2018 ont fait office de fil rouge de l'année 2017.

Sur le plan des projets, de nombreuses forces de travail ont été mobilisées au niveau du département, des services et des établissements du secondaire II pour le pilotage ou l'accompagnement des projets du programme des réformes de l'État : GestionNE, ConduiteNE, PartenariatNE, l'élaboration de la nouvelle stratégie de communication et des relations extérieures, le transfert de la gestion administrative des enseignant-e-s au service des ressources humaines, la refonte de la structure budgétaire et la mise en place du nouvel outil BPC, la réflexion sur le rôle et les missions des secrétariats généraux et la réflexion concernant les structures de coordinations au sein de l'État.

Du côté des dossiers présentés au Grand Conseil en 2017, le dossier le plus important concerne le rapport à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur l'organisation scolaire (LOS), qui demandait la suppression des épreuves cantonales de compétences de 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> HarmoS. Par 94 voix contre 7, le Grand Conseil a adopté cette modification de loi qui entraîne la disparition d'un des trois critères d'admission dans les disciplines à niveaux (français et mathématiques dès la 9<sup>e</sup> année, allemand, anglais et sciences de la nature dès la 10<sup>e</sup> année) pour les élèves dont la moyenne dans ces disciplines se situe entre 4,50 et 4,74. Cette mesure largement soutenue par les enseignant-e-s, les directions d'école, les syndicats et les parents permettra d'améliorer les conditions de travail du corps enseignant et d'alléger la pression pour les élèves.

Le Grand Conseil a également adopté par 81 voix, 13 abstentions et 16 oppositions un rapport à l'appui d'une loi portant modification de la loi concernant les autorités de protection de l'adulte, rapport dénommé « Rémunération des curatrices et curateurs ». Ce projet permettra de garantir une limitation des honoraires versés par l'État aux curatrices et aux curateurs privés, qui assument quelque 80% des mesures de protection d'adultes, et de fixer les principes réglant la rémunération de l'ensemble des curatrices et des curateurs en proposant un tarif unifié, que les honoraires soient ou non à charge de l'État. Les effets qui en découleront auront un impact positif sur l'évolution des dépenses supportées par les collectivités publiques. A noter que ce projet de loi adopté par le Grand Conseil a fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral.

L'année 2017 a également vu le traitement de réponses à plusieurs motions, postulats et interpellations concernant le développement de nouvelles filières de formations ES (école supérieure), la rénovation du cycle 3 et la dualisation des filières de formation professionnelle (rapports 16.048, 17.012 et 17.019).

## **Secrétariat général**

Durant l'année 2017, le secrétariat général a assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major : préparation et suivi des dossiers traités au Conseil d'État, coordination des activités liées à la préparation du budget, des comptes, du rapport de gestion, au suivi de la feuille de route, à la préparation du programme de législature et du plan financier, à la communication, à la gestion du calendrier, au suivi des affaires parlementaires, au suivi des dossiers des services (colloques, bilatérales, séances spécifiques), aux travaux confiés à la conférence des secrétaires généraux, aux rapports avec les partenaires (syndicats, communes, fédération des parents d'élèves, institutions, etc...), participation à différents projets (reprise des institutions d'éducation spécialisée, élaboration d'une loi sur l'enfance et la jeunesse, réformes de l'État, rénovation du CPLN, extension de l'École Pierre Coullery, évaluation des fonctions enseignantes, 3<sup>ème</sup> volet du programme d'assainissement des finances, épuisement professionnel/burnout du corps enseignant, réorganisation de l'OCOSP, révision de l'organisation des colloques du département, suppression de la Caisse de remplacement, recrutement du directeur général du CIFOM, de la cheffe de l'OCOSP, de la cheffe de l'OSAE, etc...).

Du côté des ressources humaines, 2017 a été marquée par le départ à la retraite de la secrétaire de la cheffe de département et l'intégration de sa remplaçante à un taux d'activité réduit (80% au lieu de 100%). À noter également l'engagement d'une apprentie employée de commerce en lieu et place d'une stagiaire. Du point de vue de locaux, la réorganisation du château a engendré des déménagements de bureau pour l'ensemble du personnel du secrétariat général. C'était un mal pour un bien car ceci a permis d'enfin doter le secrétariat général d'un vrai espace d'accueil convivial pour les visiteurs.

En ce qui concerne les travaux généraux, le secrétariat général a appuyé la cheffe de département dans le traitement des dossiers. Il a accompagné les entités dépendant directement de lui comme le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES), la Caisse de remplacement (CRNE) et l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE). Il a également apporté son appui aux services sur tous les dossiers stratégiques. Il s'est aussi occupé d'étudier et de donner suite à toutes les demandes de subvention dans le domaine des constructions scolaires. Il a par ailleurs participé aux séances et aux travaux préparatoires des conférences intercantionales de l'instruction publique (CIIP et CDIP) dont la cheffe de département assume la présidence pour la première et la vice-présidence pour la seconde.

Les projets développés en 2017 sont présentés dans la partie secrétariat général de ce rapport.

### **Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)**

L'année 2017 a été marquée par une grande stabilité après les changements intervenus en 2015 puis 2016 (changement de direction, démission, congé maternité). Les offres d'accompagnement et de soutien ont été assurées et développées.

Le CAPPES a répondu à toutes les demandes qui lui sont parvenues en 2017 dans ses domaines de compétences habituels et a proposé diverses offres aux établissements scolaires en particulier dans les domaines de la formation continue et des projets d'établissement.

Les offres d'accompagnement ont été réparties selon le modèle suivant :

#### Prévention-Intervention-Gestion de situations critiques

Le CAPPES a accompagné les établissements scolaires dans ces différents domaines en assurant une continuité bienvenue qui permet une confiance réciproque et une meilleure efficacité.

Le nombre d'accompagnement en matière de prévention a été conséquent (formation des équipes dans la lutte contre le harcèlement, projet d'établissement autour du vivre ensemble, analyses des pratiques, formation continue des médiatrices et des médiateurs, etc.). Le CAPPES souligne la volonté des établissements à poursuivre leurs réflexions dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé.

Le nombre d'accompagnement en matière d'intervention (gestion de classe, réforme du cycle 3, collaboration entre les équipes, médiation, gestion de conflits, etc.) a augmenté notablement, ce qui montre une complexification des situations des métiers enseignants face à la diversité des

classes, à l'accompagnement des réformes et à la nécessité de travail en réseau. Le nombre de demandes d'accompagnement individuel a augmenté significativement. Le projet en cours sur ce thème « Lutte contre l'épuisement professionnel » a rendu son rapport et ses propositions de mesures. L'accompagnement des mesures adoptées a été réparti chez les différents acteurs selon leur mission. Une communication sur ces mesures et leur mise en œuvre est planifiée pour 2018.

Les demandes dans les domaines de la gestion de situations critiques ont très fortement augmentées. Le CAPPES répond aux demandes de formation des cellules de crise et aux demandes d'accompagnement en cas de situation critique. Nous constatons que les établissements nous contactent très régulièrement pour un conseil, un soutien et reconnaissent le CAPPES comme expert dans ce domaine. Les formations dans le domaine du projet « AMOK-Tireur actif » pour les écoles du service de l'enseignement obligatoire ont occupé plusieurs collaboratrices et collaborateurs du CAPPES tout au long de l'année. À fin décembre 2017, l'ensemble du personnel des 13 centres scolaires du SEO et des 6 établissements du secondaire 2 ont bénéficié de ces formations auxquelles la police, le service de l'enseignement obligatoire et le service des formations postobligatoires et de l'orientation, ainsi que le CAPPES ont largement contribué, montrant au passage de belles collaborations interdépartementales.

Les objectifs du CAPPES pour 2018 restent en lien avec la mission qui lui est confiée : continuer de répondre aux demandes et aux besoins du terrain, dans les domaines de la prévention, de l'intervention et de la gestion de situations critiques. Il veille à s'adapter au rythme des uns et des autres pour permettre un climat scolaire bienveillant, respectueux et sécurisant, première clé d'une bonne qualité de vie au travail.

### **Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)**

Suite au changement de législature, la commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité a été renouvelée, ce qui a permis l'intégration de l'association « École des grands-parents ».

La journée du réseau de lutte contre la violence conjugale, organisée en juin sur le thème de la violence psychologique, a rencontré un grand succès puisque 180 personnes y ont participé et qu'il a fallu refuser des inscriptions par manque de place.

« L'ordre divin », film suisse ayant reçu le plus grand succès en 2017, a également été présenté dans diverses écoles du canton, qui ont sollicité l'OPFE pour des interventions sur ce pan de l'histoire de notre pays.

Dans le cadre de la journée Futur en tous genres, qui se déroule dans toute la Suisse le 2<sup>ème</sup> jeudi de novembre, des ateliers pour les enfants ont été proposés pour la première fois : informatique et ingénierie pour les filles, petite enfance et travail en EMS pour les garçons. La journée a été suivie par près de 60% des élèves de 9H.

L'OPFE a initié une réflexion pour une étude concernant les foyers monoparentaux bénéficiaires de l'aide sociale avec le Pôle de recherche inter-universitaire NCCR-LIVES. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2018.

Enfin, l'année 2017 a été caractérisée par le départ de notre collaboratrice scientifique qui, après plus de 9 ans passés à l'OPFE, a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle.

### **Service de l'enseignement obligatoire**

Durant l'année scolaire 2017-2018, 19'962\* élèves sont accueillis dans les classes neuchâteloises par 2'133\* enseignant-e-s (\* Effectifs au 15 octobre 2017).

Dans le canton de Neuchâtel, au terme de l'année scolaire 2016-2017, 70 enseignant-e-s sont parti-e-s à la retraite pour un total de 52.16 Équivalents Plein Temps (ci-après : EPT).

Pour l'année scolaire 2017-2018, 137 postes ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire représentant 90.64 EPT. Pour les années 1 à 8, 46 jeunes enseignant-e-s neuchâtelois-es ont obtenu un diplôme pour la formation primaire, 36 pour la formation secondaire, pour les années 9 à 11 et la scolarité postobligatoire.

Le service de l'enseignement obligatoire comptait, au 31 décembre 2017, 17.45 EPT.

**Office de la pédagogie et de la scolarité (OPS)**

L'office de la pédagogie et de la scolarité est composé des cadres du service de l'enseignement obligatoire (inspecteurs-trice-s et adjoint-e-s) et est compétent pour traiter les questions relatives à l'enseignement (plan d'études, moyens d'enseignement, ressources didactiques), à l'évaluation du travail des élèves, aux mesures d'aides pédagogiques et à la qualité et au monitoring du système scolaire. Ses membres assument aussi la fonction de référent-e-s des centres scolaires et sont en lien direct avec les directions d'écoles. Ils fournissent aux autorités une aide à la décision et les appuient dans l'application du cadre cantonal. Ils collaborent à l'élaboration et à la conduite de projets et dossiers cantonaux et intercantonaux par leur action directe dans des groupes de travail et des commissions ad hoc et en fournissant des préavis en cas de sollicitations diverses (consultations, rapports, enquêtes).

**Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO)**

Entité au sein du service de l'enseignement obligatoire, l'OISO s'emploie à mettre en œuvre la politique publique en faveur de l'intégration des médias, images, technologies de l'information et de la communication (MITIC) dans les écoles neuchâteloises. Cette politique vise notamment à favoriser un usage efficace, pratique, critique et éthique des MITIC.

Le portail pédagogique RPN.ch, l'installation de logiciels spécifiques et la mise à disposition de nombreuses ressources pédagogiques permettent d'offrir aux élèves et aux enseignant-e-s des possibilités d'apprentissage différencié et d'acquérir des compétences dans le domaine des médias. En 2017, de nombreux projets relatifs à l'informatique pédagogique et administrative ont été conduits.

L'OISO a apporté un soutien logistique au service pour la conception, le développement et l'exploitation de diverses plateformes pour les épreuves cantonales. Le renouvellement du parc informatique composé d'environ 3'800 ordinateurs s'est poursuivi en 2017.

Au 31 décembre 2017, l'office comptait 5.5 EPT.

**Office de l'enseignement spécialisé (OES)**

L'OES représente l'autorité compétente et décisionnelle du canton de Neuchâtel en matière de pédagogie spécialisée et assume en particulier la responsabilité directe de l'ensemble des dossiers de la pédagogie spécialisée pour les domaines spécialisés tels que la scolarité en école spécialisée, la logopédie/l'orthophonie, la psychomotricité, l'éducation précoce spécialisée et le soutien pédagogique spécialisé (SPS).

Les trois écoles spécialisées du canton (Fondation Les Perce-Neige, domaine de compétences école spécialisée, école spécialisée du Centre régional d'apprentissages spécialisés et Centre pédagogique de Malvilliers) sont placées sous la supervision pédagogique et financière de l'OES.

L'OES a attribué environ 3'300 mesures de pédagogie spécialisée pour les enfants et les jeunes de 0 à 20 ans. Ce nombre correspond à 8,5% de la population de ces classes d'âge dans notre canton. Ces mesures concernent, en pourcentage et dans l'ordre, la logopédie/l'orthophonie 82%, les écoles spécialisées 10.5%, le SPS 4%, la psychomotricité 2.5% et l'éducation précoce spécialisée 1%.

Cette année, les efforts ont porté sur la finalisation du concept cantonal de pédagogie spécialisée, sur l'analyse des situations d'enfants et d'élèves avec des besoins éducatifs particuliers et les décisions y relatives, sur la poursuite des travaux liés aux contrats de prestations entre l'État et les écoles spécialisées.

L'OES a également lancé la nouvelle version du système de gestion informatique des dossiers de l'office, permettant une gestion électronique des documents et d'aboutir à la signature d'un nouveau cadre conventionnel entre l'État et les centres d'orthophonie des villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel.

D'un point de vue de la stratégie cantonale en matière de pédagogie spécialisée, on notera également la mise en œuvre du soutien immédiat et temporaire (SIT), représentant un nouveau type d'aide dans le domaine de la scolarité obligatoire, le développement des compétences de pédagogie spécialisée au sein de l'école ordinaire par l'amplification des collaborations entre enseignant-e-s et enseignant-e-s spécialisé-e-s ainsi que le renforcement des prestations

intégratives tel que cela sera prévu dans le concept cantonal. L'année 2017 a également coïncidé avec la mise en œuvre de l'arrêté du Conseil d'État instituant la reconnaissance des prestataires en orthophonie pour la facturation de prestations à l'État.

### ***Centre cantonal de psychomotricité (CEPM)***

Le centre offre ses prestations dans différentes régions du canton. À cet effet, il dispose d'antennes régionales à Neuchâtel, à Dombresson, à Val-de-Travers, à Cornaux, à La Chaux-de-Fonds, au Locle et à Bevaix. Il offre également des prestations thérapeutiques en institutions et en écoles spécialisées.

Le nombre de postes total correspond à 9,9 EPT, dont 0,5 EPT dédié à la gestion administrative du centre. 6,4 EPT sont consacrés aux suivis ambulatoires des enfants dans les antennes cantonales et les thérapeutes en psychomotricité au sein des institutions représentent 2,8 EPT.

À fin octobre 2017, 191 enfants suivaient un traitement ambulatoire dont 188 pris en charge financièrement par l'OES et trois par les parents. Quant aux thérapeutes travaillant en institution, elles assurent le traitement d'une centaine d'enfants.

### ***Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)***

L'année 2017 fut marquée par le centenaire du Conservatoire de Neuchâtel, les 90 ans de celui de La Chaux-de-Fonds et les 10 ans de la fusion de ces deux institutions en une seule entité, le Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE). Trois jours de fête ont célébré cet événement au mois de novembre. La population s'est déplacée en grand nombre pour y assister et marquer ainsi son attachement à cette institution.

Le CMNE compte 1'882 élèves pour 59 EPT de professeurs et 11.4 EPT de personnel administratif.

Un projet de réformes pédagogiques est étudié. Il s'agit de répondre toujours mieux aux besoins d'une société en mutation.

### ***Service des formations postobligatoires et de l'orientation***

Que ce soit au niveau du secondaire 2 ou du tertiaire, le système et l'offre de formation ne cessent d'évoluer dans la perspective principale d'offrir des cursus de qualité permettant une insertion sur un marché du travail toujours plus exigeant. Si notre système de formation est particulièrement apprécié à travers le monde, c'est principalement parce qu'il permet aux jeunes de prendre pied rapidement dans le monde du travail et assure la relève en formant des professionnels et des cadres dirigeants qualifiés. Faire vivre ce système de formation est un défi quotidien pour tous les offices et toutes les entités du service.

En plus de la nécessité de maintenir un système de formation cohérent et adapté aux besoins, de grands enjeux attendent la formation postobligatoire durant les années qui viennent. Il s'agit de mentionner la problématique des transitions entre l'école obligatoire et les formations du secondaire 2 d'une part, puis entre les formations du secondaires 2 et le marché du travail d'autre part ainsi bien évidemment qu'entre les formations du secondaire 2 et les formations subséquentes du domaine tertiaire. Ces articulations constituent un enjeu de taille si on y ajoute l'insertion dans notre système de formation des personnes arrivant d'autres pays. La numérisation devra aussi faire partie de toutes les réflexions dans la mesure où elle transforme l'économie et le monde du travail et exerce une influence majeure sur le changement structurel et la croissance économique. Ces transformations touchent actuellement presque tous les secteurs de l'économie et le domaine de la formation devra aussi se remettre profondément en question, car il est capital d'exploiter au mieux les potentiels offerts par cette évolution.

À l'image de la nouvelle loi cantonale sur l'Université (LUNE) entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui permet à l'institution de bénéficier d'une autonomie accrue, il s'agit pour le service et ses entités de se doter d'outils adaptés qui puissent favoriser une gestion moderne et réactive. En effet, le dynamisme affiché à travers les différents chapitres de ce rapport de gestion montrent l'engouement des cadres et des collaboratrices et des collaborateurs tous motivés à offrir un cadre de qualité au public dont ils ont la responsabilité. Cet engagement doit continuer à être valorisé car c'est lui qui fait le « supplément d'âme » à l'excellence de nos institutions.

### ***Service de protection de l'adulte et de la jeunesse***

L'année 2017 aura été marquée par le transfert au SPAJ, dès le 1<sup>er</sup> juin 2017, du domaine des institutions d'éducation spécialisée (IES) pour mineurs, précédemment rattachées au service des institutions pour adultes et mineurs (SIAM). Cette décision a été accompagnée d'une nouvelle organisation du service, et plus particulièrement par la création de l'office des structures d'accueil extrafamilial et des institutions d'éducation spécialisée (OSAE) ainsi que d'une unité financière rattachée directement à la direction.

L'office de protection de l'enfant (OPE) a poursuivi ses missions principales, dans un contexte passablement tendu en ce qui concerne non seulement les problématiques auxquelles il a dû faire face, mais également en lien avec une augmentation sensible du nombre de dossiers traités. Par ailleurs, sa taille actuelle exige désormais une maîtrise minutieuse de la gestion des ressources humaines et le développement de compétences spécifiques à ce domaine.

Au sein de l'OSAE, en sus de son rôle principal d'autorisation, de surveillance et de subventionnement des structures d'accueil extrafamilial, le projet pilote de développement de 20 familles d'accueil d'ici 2019 a poursuivi son cours. L'intégration des IES a constitué le reste des priorités de ce nouvel office.

L'office de protection de l'adulte (OPA) a consacré son activité principale à ses missions de base, soit la gestion de mandats de curatelles, la réalisation d'enquêtes sociales et les réponses aux consultations ouvertes au public. De plus, il s'est préparé à l'entrée en vigueur des modifications de la LAPEA, notamment en ce qui concerne le nouveau régime de rémunération des curatrices et des curateurs.

Enfin, dans le secteur des activités de jeunesse extrascolaire, la campagne 10mois10droits a été menée avec succès avec autant de thèmes principaux présentés à un public large de janvier à octobre.

## 1. SECRETARIAT GENERAL

### 1.1. Généralités

Les missions peuvent être résumées en cinq axes principaux :

- conseiller et assister la cheffe du département et les services dans les affaires parlementaires, gouvernementales, départementales et autres affaires de nature politique ;
- mener et coordonner l'information et la communication interne et externe du département ;
- coordonner et contrôler les actions des services du département sur le plan des ressources humaines et en matière financière, organisationnelle et administrative ;
- conduire et gérer diverses opérations régulières et ponctuelles relevant de la compétence directe du département ;
- conduire et administrer le secrétariat général.

### 1.2. Dossiers traités en 2017

#### *Activités régulières principales*

- analyse de l'ensemble des dossiers du DEF avec la cheffe de département ;
- préparation et suivi des dossiers du DEF traités au Conseil d'État ;
- analyse des dossiers des autres départements traités au Conseil d'État ;
- coordination des activités liées à la préparation du programme de législature, du suivi de la feuille de route, budget, des comptes et du rapport de gestion du département ;
- préparation et suivi des affaires parlementaires ;
- préparation, gestion et suivi des séances de la sous-commission de gestion et de la sous-commission des finances du DEF ;
- préparation des colloques du DEF (réunions regroupant les chefs de service du département et la cheffe de l'OPFE) et des rencontres bilatérales (rencontres mensuelles entre la cheffe de département et les chefs de service/cheffe d'office) ;
- collaboration à la gestion des ressources humaines du DEF (entretiens d'engagement finaux pour les postes clés, descriptions de fonctions, entretiens de développement, procédures de nomination et de promotion) ;
- participation aux travaux de la Conférence cantonale des secrétaires généraux (CSG) ;
- coordination de consultations diverses sur le plan fédéral et cantonal ;
- participation aux travaux des CSG-CDIP et CIIP ainsi que préparation et suivi des travaux de la CIIP et de la CDIP et des comités stratégiques de la HE-Arc, HES-SO et HEP-BEJUNE, ainsi que du CSHE ;
- conduite, gestion et contrôle des procédures établies dans le cadre de la réforme de l'État (mesures pérennes, demandes de dérogation RH, suivi des contrats GestionNE, règlement gestion NE et de crédits supplémentaires) ;
- conduite des opérations liées aux constructions scolaires ;
- mise en œuvre de l'accord CE-Syndicats de novembre 2016.

### ***Mandats particuliers principaux (liste non exhaustive)***

Dans les projets particuliers développés en 2017, nous pouvons citer les dossiers suivants :

- accompagnement et/ou conduite de différents dossier (reprise des institutions d'éducation spécialisée, élaboration d'une loi sur l'enfance et la jeunesse, réformes de l'État, rénovation du CPLN, extension de l'École Pierre Coullery, évaluation des fonctions enseignantes, 3<sup>ème</sup> volet du programme d'assainissement des finances, épuisement professionnel/burnout du corps enseignant, réorganisation de l'OCOSP, révision de l'organisation des colloques du département, suppression de la Caisse de remplacement, recrutement du directeur général du CIFOM, de la cheffe de l'OCOSP, de la cheffe de l'OSAE, etc...);
- accompagnement des travaux d'assainissement du CPLN (commission de construction et comité de pilotage) ;
- accompagnement des travaux se rapportant aux programmes d'assainissement des finances ;
- accompagnement de la mise en place de la rénovation du cycle 3 de la scolarité obligatoire (conditions d'accès au secondaire 2) ;
- accompagnement ponctuel de la mise en œuvre du plan d'action "formation professionnelle" ;
- accompagnement du projet visant à augmenter la prévention de la violence dans les écoles en partenariat avec la police neuchâteloise ;
- accompagnement du dossier coûts par élève au sein de l'école obligatoire ;
- accompagnement des dossiers du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) plus spécifiquement le rapport 16.046 relatif à la rémunération des curateurs et curatrices ;
- suivi étroit de dossiers liés au conservatoire, à l'Université (loi sur l'Université, changements au sein du rectorat, bibliothèque des pasteurs, études de médecine, hébergement et restauration), à la HEP-BEJUNE (changements au sein du rectorat), au CEFNA ;
- participation aux travaux relatifs aux filières ES santé/social ;
- suivi dans la mise en place d'un programme de prévention de l'épuisement professionnel des enseignant-e-s et d'évaluation des fonctions enseignantes ;
- présidence de la conférence des secrétaires généraux (CSG) de la CIIP ;
- présidence de la commission de la coordination de la recherche dans l'espace romand de la formation (COCRE) de la CIIP ;
- présidence de la commission consultative des associations partenaires (COPAR) de la CIIP ;
- vice-présidence du conseil de surveillance du Centre suisse de services pour la formation professionnelle, l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO, agence de la CDIP) ;
- suivi des investissements du département.

### **1.3. Ressources humaines**

L'effectif du secrétariat général est le suivant : 1 secrétaire général, 1 secrétaire général adjoint, 1 conseillère stratégique, 1 responsable financier et de gestion, 2 secrétaires et une apprentie.

## 1.4. Bâtiments scolaires communaux et installations sportives

### ***Suppression progressive du subventionnement des constructions scolaires communales***

L'article 62a de la *Loi sur l'organisation scolaire*, du 28 mars 1984, introduit par la *Loi portant modification de la loi sur l'organisation scolaire*, du 3 décembre 2015, met fin au subventionnement cantonal des constructions scolaires communales, selon les modalités suivantes :

« <sup>1</sup>Les projets terminés peuvent faire l'objet d'une demande de subvention définitive jusqu'au 30 novembre 2018.

<sup>2</sup>Les projets répondant à des besoins reconnus avant le 31 décembre 2016 peuvent faire l'objet d'une demande de subvention provisoire jusqu'au 30 juin 2017. »

Dans ce cadre, après avoir encore siégé deux fois en 2017, la commission cantonale des constructions scolaires a été appelée à cesser ses activités : elle n'a pas été renommée pour la législature 2017-2021, puisque depuis le 31.12.16, elle n'a plus à examiner de demandes de reconnaissance des besoins et depuis le 30.06.2017, elle n'a plus de dossiers de projets à examiner.

Les communes encore au bénéfice d'une promesse de subvention (subvention provisoire) ont jusqu'au 30.11.18 pour soumettre à l'État le décompte final des travaux.

### ***Subventions provisoires***

Quatre arrêtés accordant une subvention provisoire ont été adoptés par le Conseil d'État durant l'année 2017 :

- Ville de Neuchâtel, création du collège de Terreaux-Est (256'993 fr.)
- Commune de Corcelles-Cormondrèche, construction d'une salle de gymnastique (868'115 fr.)
- Ville de La Chaux-de-Fonds, création de salles de classe (Ilôt B, Le Corbusier) (104'400 fr.)
- Commune de St-Blaise, collèges du Vigner (4'292'329 fr.).

### ***Subventions définitives***

Quatre arrêtés accordant une subvention définitive ont été adoptés par le Conseil d'État durant l'année 2017 :

- Ville de La Chaux-de-Fonds, création de salles de classe (Ilôt B, Le Corbusier) (93'601.95 fr.)
- Commune de Val-de-Ruz, extension du collège de Dombresson (84'023.90 fr.)
- Commune de Val-de-Ruz, extension du collège des Geneveys-sur-Coffrane (348'214.55 fr.)
- Commune de Fresens, construction d'un nouveau collège (193'006.80 fr.).

## 2. CAISSE DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Les comptes de l'exercice 2017 se présentent comme suit :

<b>Compte d'exploitation</b>	Revenus Fr.	Charges Fr.
Cotisations ordinaires employeur (cercles scolaires, etc.).....	885.872,40	
Cotisations ordinaires institutions privées.....	34.450,15	
Cotisations ordinaires État.....	757.163,53	
Cotisations ordinaires, assurés.....	838.760,35	
Cotisations ordinaires, remplaçants.....	10.960,65	
Intérêts sur c/c État et CCP.....	8,20	
Indemnités assurance-accidents LAA.....	590.869,35	
Indemnités allocation de maternité fédérale (APG).....	738.184,60	
Recettes diverses.....	95.164,40	
Personnel administratif et exploitation.....		-16.812,65
Indemnités de remplacement.....		4.218.495,55
Charges AVS, ALFA, chômage, accidents.....		357.132,60
Charges AVS, ALFA, chômage, accidents à des tiers.....		23.009,75
Caisse de pensions.....		226.800,90
Prestations pour retraites anticipées.....		-57.808,75
Licences & logiciels.....		18.000,00
Déplacements.....		4.020,20
Frais de gérance et divers.....		208.126,90
Autres frais divers.....		3.313,25
<b>Récapitulation :</b>	<b>3.951.433,63</b>	<b>4.984.277,75</b>
Total des revenus.....	3.951.433,63	
Total des charges.....	4.984.277,75	
Excédent de charges.....	1.032.844,12	

L'excédent de charges de 1.032.844 fr. 12 relatif à l'exercice écoulé a été porté en diminution de la fortune et le reliquat du fonds de secours de fr. 284.863 fr. 25 a été transféré à la fortune. Ainsi la fortune passe de 1.516.882 fr. 36 au 31 décembre 2016 à 768.901 fr. 49 au 31 décembre 2017.

<b>Bilan</b>	Actif Fr.	Passif Fr.
Chèques postaux.....	9.115,65	
Compte courant État.....	1.250.697,49	
Provision liquidation.....		478.104,60
Passifs transitoires divers.....		12.807,05
Fortune.....		768.901,49
	<b>1.259.813,14</b>	<b>1.259.813,14</b>

Suite à la décision prise par votre autorité de supprimer la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public dans le cadre du budget 2017, à l'adoption par le Grand Conseil de la loi portant abrogation de la loi sur la Caisse cantonale de remplacement des établissements d'enseignement public (ci-après CRNE) lors du vote sur le budget 2017 et conformément à l'article 2 alinéa 1 de la loi précitée, la liquidation de la CRNE a été confiée au Département de l'éducation et de la famille, par son secrétariat général.

Les organes de la CRNE prévus par l'ancienne loi ont cessé de fonctionner ; le Comité de la CRNE a tenu sa dernière séance le 1<sup>er</sup> juin 2017.

Les quatre collaboratrices de la CRNE (2 EPT) ont terminé leur activité à la Caisse de remplacement au 31 décembre 2017. Une solution a été trouvée pour chacune des personnes.

Les outils informatiques métiers utilisés jusqu'ici par la CRNE sont conservés pour une utilisation en consultation et hébergés par le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN). Ces outils sont transférés au secrétariat général du DEF au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les locaux de la CRNE ont été entièrement libérés, personnel, matériel et dossiers compris, au 31 décembre 2017 et repris le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par le secrétariat général du DEF dans le cadre de la réorganisation des locaux du Château conduite par le service des bâtiments.

### **3. CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION POUR LES PROFESSIONNELS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (CAPPES)**

#### **3.1. Généralités**

L'intensité du travail du CAPPES en 2017 n'a rien à envier à celle de 2016, le travail s'est fait dans une excellente collaboration tant à l'interne qu'à l'externe. Le travail du CAPPES semble être reconnu et apprécié.

Afin de permettre de répondre à toutes les demandes, plusieurs personnes ont été engagées à l'externe pour venir épauler l'équipe de base, en particulier dans les accompagnements individuels et dans la gestion de situations critiques. Une rencontre de toutes les personnes engagées à l'interne et à l'externe a eu lieu en juin 2017, qui a permis de renforcer le sentiment d'appartenance à l'équipe ainsi que de confirmer la mission du CAPPES dans les domaines de la prévention, de l'intervention et de la gestion de situations critiques.

Plusieurs projets dans les domaines de la prévention ont vu le jour en 2017, en particulier un projet de lutte contre le harcèlement qui concerne l'ensemble des établissements de l'école, un projet de charte d'établissement pour le cercle scolaire du Val de Travers ou encore des formations dans les domaines de la gestion de situations critiques pour plusieurs cellules de crises des établissements.

Dans le domaine de l'intervention, de nombreux accompagnements ont été proposés aux établissements scolaires. À de nombreuses reprises, la complexification des situations a requis un regard externe bienveillant et rassurant, qui a permis aux professionnelles et aux professionnels de prendre du recul.

Le projet AMOK-tireur actif a terminé sa phase de formation pour les établissements scolaires, les collaborations entre la police et le CAPPES se sont intensifiées au travers de ce projet et ont permis de mettre en place des liens essentiels à la lutte contre la violence. Les écoles et les institutions spécialisées avec écoles intégrées seront formées en 2018. Ainsi l'ensemble du personnel des 13 centres scolaires de l'enseignement obligatoire ainsi que les 6 établissements du secondaire 2 (3 centres professionnels et 3 lycées) auront bénéficié de ce programme de prévention durant les années 2016-2017.

L'équipe du CAPPES et sa responsable ont poursuivi, depuis maintenant trois ans, le travail entrepris et mis en place par l'ancien responsable. Ces années auront permis de clarifier certains mandats, mais aussi de prioriser certains projets, avec le souhait de respecter les besoins des professionnelles et des professionnels des établissements scolaires, et de ne pas créer de surcharge supplémentaire.

Les activités sur le terrain, qui sont l'essence même du travail du CAPPES, se sont poursuivies en 2017, en ayant à l'esprit le souci permanent de soutenir les professionnelles et les professionnels dans le renforcement de leurs compétences et non pas en leur proposant des recettes toutes faites. Cette vision de l'accompagnement est essentielle à nos yeux pour permettre à chacune et chacun de mobiliser ses propres ressources tout en étant soutenus par les professionnelles et les professionnels du CAPPES.

#### **3.2. Dossiers traités en 2017**

Les demandes diverses sur le terrain dans les domaines de la prévention, de l'intervention et de la gestion de situations critiques ont composé le quotidien du CAPPES en 2017. Cette continuité a permis d'intensifier la réflexion en matière de prévention et de prendre, tant que faire se peut, un moment de recul pour analyser, dans le calme, certaines situations.

Plusieurs programmes et projets se sont poursuivis en 2017 :

- Le Programme de prévention contre les risques liés aux médias sociaux, en collaboration avec le Réseau d'Écoles21 (anciennement Réseau d'Écoles en santé), le SEO, le SFPO,

Action Innocence et la police neuchâteloise s'est poursuivi et se poursuivra dans les années à venir, au travers d'un renforcement des liens entre les divers départements et le projet de lutte contre la violence des jeunes. Une journée sur le thème « promotion de la santé et médias sociaux, quels enjeux pour l'école ? » a eu lieu en novembre dernier et a permis de réunir près de 150 personnes pour mener une réflexion sur le rôle des médias sociaux et la responsabilité des professionnelles et des professionnels de les utiliser dans l'accompagnement des enfants dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention.

- Le rapport pour le projet de lutte contre l'épuisement professionnel a été présenté au COPIL. Un train de mesures a été proposé et adopté par le COPIL. Sa mise en œuvre a été confiée aux différents acteurs du projet, certaines mesures ont déjà été mises en route, et une communication à ce sujet est planifiée en 2018.
- La collaboration avec le COPIL pour la mise en œuvre de la FG au niveau 9H et 10H s'est poursuivie, le CAPPES a participé à la réflexion sur les adaptations de la FG à la situation économique du canton.
- La coordination cantonale pour la médiation scolaire, en collaboration avec le SEO et le SFPO ainsi que la formation continue des médiatrices et des médiateurs du canton de Neuchâtel s'est poursuivie. Une nouvelle volée pour la formation de base à la HEP (2018-2020) débutera en août 2018, deux enseignantes et un enseignant neuchâtelois sont inscrits, tandis qu'une enseignante et un enseignant termineront leur formation en juin 2018.
- Les formations en lien avec le projet « AMOK-Tireur actif » ont été mises en œuvre et se sont poursuivies jusqu'à fin 2017.
- La collaboration entre la nouvelle coordonnatrice pour la santé scolaire et le CAPPES, ainsi que les liens avec le Réseau D'Écoles21 ont poursuivi leur collaboration.
- Les collaborations DEF-POLICE (Projet AMOK-Tireur actif, projet cantonal de lutte contre la violence des jeunes, prévention des risques liés aux médias sociaux, etc.) se sont intensifiées.
- Les séances d'informations et de formations pour les étudiantes et les étudiants de la HEP BEJUNE se sont poursuivies, ainsi que la participation du CAPPES aux commissions "Supervision" et "Médiation" de la HEP BEJUNE.
- L'organisation de l'accompagnement pour la gestion des situations critiques s'est modifié, le CAPPES a constitué et formé une équipe de gestion de crise et continue de former et d'accompagner les établissements scolaires dans ce domaine.
- Le suivi et l'accompagnement des cellules de crise dans l'adaptation de leur protocole de crise, en collaboration avec le SEO et le SPFO se poursuivent. Les protocoles AMOK-Tireur actif sont intégrés à cette démarche.
- Plusieurs projets en lien avec la lutte contre le harcèlement entre enfants sont en cours dans les établissements, le CAPPES accompagne et forme les équipes dans ce domaine.

### **3.3. Ressources humaines**

Le nombre d'EPT à l'interne est stable et reste à 2.5 EPT. Le CAPPES fait appel à des consultantes et des consultants externes pour des mandats ponctuels. Ces mandats sont en augmentation pour pouvoir répondre aux demandes de plus en plus nombreuses dans les divers domaines de compétences du CAPPES dans le but d'éviter de trop longues attentes.

### **3.4. Statistiques**

De manière générale tous les accompagnements sont en augmentation, que ce soit dans les domaines de la prévention, de l'intervention et/ou de la gestion de situations critiques, ce qui pose la question des délais et celles des priorisations. Malheureusement si la priorisation devient trop

restrictive, c'est le domaine de la prévention qui en subira les premiers effets, ce qui va à l'encontre de la mission même du CAPPEs qui est, en premier lieu, de renforcer les compétences des personnes sur le terrain. La liste ci-dessous est non exhaustive.

**Prévention (70) :**

- Séances avec directions (points de situations, projet d'établissement)
- Ateliers de prévention, ateliers thématiques, projets d'établissement, de collège (communication, prévention, gestion de classes difficiles, harcèlement, cellule de crise, etc.)
- Accompagnement de projets (médias sociaux, prévention AMOK-tireur actif, collaboration École-Santé, FG, médiation, lutte contre l'épuisement professionnel, projet cantonal de lutte contre la violence, etc.)
- Conférences (harcèlement, gestion de classes difficiles, épuisement professionnel, etc.)
- APP (thèmes apportés par les participantes et participants)
- Soutiens financiers (aux établissements scolaires pour des projets de prévention et promotion de la santé, formation continue, etc.)
- Séance d'équipe (informations, collaboration, formation interne, intervision, supervision, etc.)
- Présentations-Informations (aux autres services, à l'externe, etc.)

**Intervention (150) :**

- Accompagnements d'enseignant-e-s (gestion de classe, élèves difficiles, gestion de conflit, harcèlement, nouvelles et nouveaux enseignant-e-s, intervention en classe pour un espace d'écoute, etc.)
- Accompagnement de direction, de SSE (analyse de situations complexes, gestion de conflits, problèmes de communication, etc.)
- Accompagnements psychologiques individuels (burn out, problèmes de communication avec des collègues, etc.)
- Séance de médiation (entre enseignant-e-s, entre direction et enseignant-e-s, etc.)

**Gestion de situations critiques (46) :**

- Situations critiques (accompagnement des directions et SSE en cas de maladie grave, décès, suicide, maltraitance, mauvaise utilisation des médias sociaux, etc.)
- Suivis de situations critiques (bilan situation, accompagnement des victimes secondaires, etc.)
- Formation des cellules de crise et des établissements

## **4. OFFICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE L'ÉGALITÉ**

### **4.1. Généralités**

Outre les dossiers mentionnés ci-après, le travail de l'OPFE a été marqué par le départ de la collaboratrice scientifique qui, après plus de 9 ans passés à l'office, a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle.

### **4.2. Dossiers traités en 2017**

#### **4.2.1. Violence conjugale**

Dans le cadre de son mandat de coordination de la lutte contre la violence conjugale dans le canton de Neuchâtel, l'OPFE a une nouvelle fois organisé une journée du réseau. Avec l'appui du service de la santé publique, l'accent a été mis cette année sur la violence psychologique, ce qui a suscité beaucoup d'intérêt. Plus de 200 personnes se sont inscrites pour la journée à Microcity et il a fallu refuser des inscriptions, l'auditoire n'accueillant pas plus de 180 personnes. Par ailleurs, les collaborations avec le CNP se sont poursuivies avec, désormais, la présence régulière de la responsable bernoise de la violence domestique, puisque le contrat de prestations concernant les auteur-e-s de violence conjugale a été renouvelé entre le CNP et le canton de Berne pour les francophones bernois. Ce même contrat a également été reconduit avec le canton du Jura.

#### **4.2.2. Représentation politique**

Les élections cantonales du printemps ont permis à 39 femmes d'entrer au parlement le 30 mai. Ce qui constitue près de 34% des sièges et place ainsi le Grand Conseil neuchâtelois dans le trio de tête des parlements cantonaux, ex-aequo avec Zurich. La chute enregistrée en 2013 avec seulement 22,6% de femmes élues est désormais corrigée par cette croissance de plus de dix points. Est-ce le fruit des formations et sensibilisations organisées ces quatre dernières années par l'OPFE ? En partie peut-être... Osons l'espérer !

#### **4.2.3. Langage épïcène**

Depuis l'adoption par le Conseil d'État, fin 2015, d'un règlement concernant une formulation des textes officiels qui respecte l'égalité des sexes, l'OPFE est régulièrement sollicité pour expliquer les règles de la rédaction épïcène. L'office a ainsi notamment adapté la brochure renouvelée « coup de pouce pour majeur-e », à paraître en 2018, à l'intention des jeunes de 18 ans.

#### **4.2.4. Commission consultative et groupes de travail**

La Commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité entre hommes et femmes s'est réunie deux fois en 2017. Suite au changement de législature, la commission a été renommée dans une nouvelle composition intégrant l'association « École des grands-parents ».

L'OPFE a en outre participé aux groupes de travail suivants : le comité de la crèche Tic-Tac, le groupe maltraitance, la Coordination interdépartementale de la politique sociale (CIPOS), la Communauté pour l'intégration de la cohésion multiculturelle (CICM), la Conférence romande des déléguées à l'égalité, la Conférence suisse des déléguées à l'égalité et son comité, la Conférence latine contre la violence domestique.

Par ailleurs, l'OPFE a mené des discussions avec le Pôle de recherche universitaire NCCR-LIVES qui s'intéresse à la vulnérabilité des parcours de vie, dans le but de mener une étude concernant

les foyers monoparentaux de ce canton au bénéfice de l'aide sociale. Cette étude sera réalisée en 2018 et les résultats sont attendus pour la fin de l'automne.

#### **4.2.5. Actions éducatives**

Comme chaque année, le 2<sup>ème</sup> jeudi de novembre s'est tenu sur l'ensemble de la Suisse la journée « Futur en tous genres ». Dans notre canton, 58.5% des élèves de 9H du canton y ont participé, ce qui constitue une légère baisse par rapport à 2016. Comme précédemment, les filles ont participé à un taux plus élevé que les garçons (62.2% contre 54.9). Pour la première fois cette année des ateliers étaient proposés aux élèves ne pouvant accompagner un-e proche. 24 places étaient prévues pour les filles, et 9 pour les garçons. Ainsi, sur les 1118 élèves, 29 ont pu participer aux ateliers. Les filles se sont rendues dans la Haute-École Arc ingénierie à La Chaux-de-Fonds (atelier de microtechnique) et à Neuchâtel (atelier d'informatique), tandis que les garçons se sont rendus dans des établissements de la petite enfance ou dans des homes médicalisés.

Comme chaque année également, la cheffe de l'OPFE est intervenue deux fois pour un module égalité d'une demi-journée à l'École Pierre Coullery et deux fois pour un cours de deux heures consacré aux nouvelles familles. Un nouveau module de formation a été créé par l'École Pierre Coullery en 2017 pour le domaine social et cinq heures ont été données par l'OPFE sur l'égalité.

#### **4.3. Ressources humaines - Administration cantonale**

L'OPFE participe à la formation des cadres de l'administration. En outre, l'OPFE a réuni les femmes cadres de l'administration à trois reprises. Une formation identique à celle de l'année précédente a pu être donnée : en raison de son succès et de la volonté manifestée des participantes de pouvoir croiser les ateliers (« marketing de soi » et « jeux de pouvoir »), les mêmes intervenantes ont été sollicitées. Cette formation a été suivie par 28 femmes.

#### **4.4. Demandes parvenues à l'OPFE**

Concernant les demandes d'informations parvenues à l'OPFE en 2017, 75% émanaient de particuliers, 12% d'associations, 8% des écoles et 5% des médias. Les appels concernaient l'autorité parentale, l'égalité professionnelle, Futur en tous genres et les violences conjugales.

#### **4.5. Statistiques du site opfe**

On constate des pics en janvier et en octobre, plus de 700 visites, et une moyenne annuelle de près de 650. Les pages les plus vues sont : politique familiale, maternité et divorce.

## 5. SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

### 5.1. Généralités

Le service de l'enseignement obligatoire (SEO) compte 23 collaboratrices et collaborateurs (correspondant à 17.45 équivalents plein temps, ci-après EPT) : chef de service, adjoint-e-s, inspecteur-trice-s de l'enseignement obligatoire et personnel administratif, soit 11 personnes à plein temps et 12 personnes à temps partiel, représentant 6.45 EPT. Durant l'année écoulée, le service a organisé et conduit l'enseignement dans les écoles obligatoires, en relation et collaboration avec les autorités scolaires, les directions d'écoles et les enseignant-e-s dans un contexte en mutation.

### 5.2. Dossiers traités en 2017

#### ***Convention scolaire romande (CSR) et HarmoS***

En 2017, le canton de Neuchâtel a poursuivi la mise en œuvre de la convention scolaire romande et du concordat HarmoS.

Les travaux ont porté sur :

- les moyens d'enseignement adaptés au plan d'études romand (PER) ;
- les profils de connaissances et de compétences.

Il a continué la mise en place de la rénovation du cycle 3, notamment celle des groupes à niveaux français, mathématiques, allemand, anglais et sciences de la nature en 11<sup>e</sup> année.

#### ***Contrôle de la qualité de l'enseignement : mise en place du cadre de référence des compétences professionnelles des enseignant-e-s***

Le cadre de référence des compétences professionnelles du corps enseignant généralisé dans l'ensemble des centres scolaires depuis la rentrée scolaire d'août 2016 vise à développer une véritable politique de gestion des ressources humaines dans le but de développer la qualité de l'enseignement et de vie dans les écoles.

Le cadre de référence a également pour but général d'harmoniser les attentes de tous les acteurs engagés dans l'enseignement obligatoire.

La mise en œuvre du cadre de référence dans les centres scolaires relève de la responsabilité des autorités régionales compétentes pour exercer le contrôle pédagogique par l'intermédiaire des directions d'écoles qui disposent des 3 outils suivants :

- le répertoire fixant les attentes, les objectifs et les critères ;
- le guide de l'entretien individuel ;
- le formulaire d'entretien individuel.

Comme prévu lors de la mise en place du cadre de référence, un bilan après deux ans de généralisation sera réalisé par le service de l'enseignement obligatoire pour évaluer l'adéquation des outils précités et de la procédure.

#### ***Aide socio-pédagogique destinée aux élèves en difficulté (ASPEDI) et redoublement***

L'arrêté ASPEDI a été définitivement abrogé le 14 août 2017, étant donné qu'il était prévu que le programme ASPEDI disparaîtrait au rythme de la mise en œuvre de la rénovation du cycle 3 et de la mise en place des niveaux qui l'accompagnent. Ainsi, en 2016-2017, il était entré dans sa dernière année de fonctionnement et ne concernait plus que des élèves de 11<sup>e</sup> année.

## **Renforcement de l'apprentissage de la deuxième langue nationale et de l'anglais et concept cantonal de l'enseignement des langues**

Un rapport du Conseil d'État au Grand Conseil a été rédigé et est en voie de validation. Il vise à exposer le cadre neuchâtelois de l'enseignement des langues nationales et étrangères, à proposer un plan d'action pour améliorer cet enseignement durant l'école obligatoire, ainsi qu'à classer les motions 01.135 et 08.157.

### **Fin de l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement romands (MER) en anglais**

Les nouveaux moyens d'enseignement romands d'anglais *More !* 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années ainsi qu' *English in Mind* 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années ont été introduits progressivement depuis août 2013 et ceci dès la 7<sup>e</sup> année. Ainsi, à la rentrée scolaire 2017-2018, l'introduction du nouveau MER *English in Mind* a touché la 11<sup>e</sup> année et a marqué la fin de cette introduction au niveau cantonal. Une formation obligatoire liée à l'introduction du nouveau MER *English in Mind* a été organisée par la HEP-BEJUNE. Une grande partie des enseignant-e-s ont suivi cette formation en 2015-2016.

### **Introduction des nouveaux moyens d'enseignement romands en allemand au cycle 2**

Le nouveau MER d'allemand *Der grüne Max* a été introduit en 5<sup>e</sup> année, puis en 6<sup>e</sup> année, respectivement en 2015-2016 et en 2016-2017. Dès la rentrée scolaire 2017-2018, il a été suivi par l'introduction du nouveau MER *Junior* en 7<sup>e</sup> année. Pour accompagner l'introduction de ces nouveaux MER, une formation obligatoire a été organisée par la HEP-BEJUNE. Une grande partie des enseignant-e-s ont suivi cette formation en 2015-2016.

### **Extension de l'enseignement précoce d'immersion en allemand**

L'expérimentation pilote de l'enseignement de l'allemand par immersion précoce (PRIMA) est l'un des projets déployé par le Département de l'éducation et de la famille (DEF) depuis l'année scolaire 2011-2012. Il a pour objectifs de sensibiliser les élèves aux langues et cultures dès le plus jeune âge et de promouvoir et dynamiser l'apprentissage de la langue allemande dès le début de la scolarité obligatoire en visant le bilinguisme français – allemand pour un maximum d'élèves.

Dans le cas d'un apprentissage de l'allemand par immersion précoce, les élèves s'imprègnent progressivement de la nouvelle langue qui est utilisée comme langue d'enseignement et donc comme un véritable outil de communication, et non comme une discipline scolaire.

Adressé dans un premier temps aux élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années, le projet se poursuit aujourd'hui et touche, depuis août 2017, des élèves de 1<sup>ère</sup> à 8<sup>e</sup> année. Les communes de Cornaux, Val-de-Ruz, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel participent au projet. Notons que les classes de l'école de Cornaux sont aujourd'hui toutes bilingues sur les cycles 1 et 2. Au niveau cantonal, à la rentrée scolaire 2017-2018, 27 classes sont concernées, soit environ 510 élèves et près de 40 enseignant-e-s.

Le Département continue de développer et de suivre le concept en l'accompagnant notamment d'un suivi scientifique au cycle 2, alors que les réflexions pour organiser la suite de l'expérimentation au cycle 3 sont en cours. Le suivi scientifique a concerné en 2015-2016 et 2016-2017 les classes PRIMA de 5<sup>e</sup> année et respectivement de 6<sup>e</sup> année. Il est reconduit en 2017-2018 pour les classes de 7<sup>e</sup> année et sera poursuivi pour les classes de 8<sup>e</sup> année en 2018-2019.

Dans les classes PRIMA de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>e</sup> années, l'enseignement est en principe délivré par un duo d'enseignant-e-s, à raison de 50% en français et de 50% en allemand. Dès la 3<sup>e</sup> année, c'est 15 à 30% du temps d'enseignement qui est délivré en allemand.

Notons que la commune de La Chaux-de-Fonds a décidé de limiter le projet au cycle 1, alors que la commune de Val-de-Ruz n'a maintenu, en 2017-2018, qu'une classe de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>e</sup> années. Les communes de Cornaux et de Neuchâtel ont développé quant à elles le projet sur les cycles 1 et 2 et prévoient une suite au cycle 3.

### ***Enseignement bilingue en 11<sup>e</sup> année au Centre scolaire régional Les Cerisiers à Gorgier et à l'École obligatoire de la région de Neuchâtel - Centre du Bas-Lac à Saint-Blaise***

Ces deux centres scolaires mènent un projet d'enseignement bilingue en 11<sup>e</sup> année, avec un temps d'enseignement dispensé en allemand de l'ordre de 30%.

Excepté la discipline "allemand", les disciplines scolaires enseignées en allemand sont les suivantes : monde contemporain et citoyenneté (MCC), économie familiale (EFA) et éducation physique (EPH).

En 2017-2018, 43 élèves sont concernés.

### ***Transition entre la scolarité obligatoire et postobligatoire***

#### ***Cours d'éducation aux choix***

Pour préparer les élèves à entrer dans une démarche d'insertion professionnelle, le cours d'éducation aux choix (EAC) est généralisé dans toutes les classes de 10<sup>e</sup> année. Avec la mise en œuvre de la formation générale en 10<sup>e</sup> année, cette activité a trouvé sa place dans la période hebdomadaire dévolue à cet enseignement, intégrée dans la thématique « Choix et projets personnels ».

Les élèves suivent une formation donnée en co-animation par une conseillère ou un conseiller en orientation scolaire et professionnelle et par un-e enseignant-e formé-e dans cette thématique. Les enseignant-e-s animent quatorze périodes du cours et les conseillères et conseillers en orientation scolaire et professionnelle six périodes. Les enseignant-e-s sont présent-e-s lors des vingt périodes du programme.

Le cours « Éducation aux choix » constitue une suite logique aux réflexions induites par la journée "Futur en tous genres" à laquelle les élèves auront pu participer en 9<sup>e</sup> année et prépare, entre autres, la visite du salon des métiers bisannuel "Capacité".

### ***École-Familles***

Œuvrer à l'amélioration des collaborations entre l'école et les familles est un travail quotidien que mènent le SEO, les directions d'écoles et les enseignant-e-s, ainsi que les parents lorsqu'ils y sont conviés. Dans cette perspective, le SEO met à disposition divers espaces de réflexions et crée différents outils visant à faciliter les collaborations ; des séances sont organisées :

- chaque année entre le DEF et les Associations de parents d'élèves du canton de Neuchâtel (FAPEN). Elles sont présidées par la cheffe du DEF. En 2017, le groupe s'est réuni à deux reprises. Lors de ces rencontres, la cheffe du DEF a informé les membres de la FAPEN des changements à venir au sein de l'école neuchâteloise et a répondu à différentes questions ;
- une fois par année entre le DEF et le Groupement d'associations travaillant autour des différences (GAD). Cette séance, présidée par la cheffe du DEF, réunit des membres du GAD et du SEO. C'est l'occasion d'échanger autour de questions touchant aux parcours scolaires d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers ;
- entre le SEO et les partenaires du groupe de travail "Collaboration École-Familles". Ce groupe, présidé par un cadre du SEO, est composé de membres des associations de parents, des syndicats, des directions d'école et des conseillères communales et des conseillers communaux. Les rencontres permettent de suggérer le développement d'outils en vue d'une amélioration continue des collaborations entre l'école et les familles, outils qui visent notamment à diversifier et à faciliter les communications entre l'école et les parents et à encourager la participation des parents à la vie de l'école.

### ***Matériel scolaire***

Les enseignant-e-s des 11 années de l'école obligatoire ont la possibilité d'acquérir le matériel général d'enseignement figurant sur les listes établies par le service d'achat, de logistique et des

imprimés (SALI) en collaboration avec le SEO et financé entièrement par le canton. Ces listes sont mises à jour annuellement en fonction des besoins recensés et de l'introduction de nouveaux articles et moyens d'enseignement.

Les écoles disposent d'une enveloppe budgétaire dont le montant est fixé en fonction du nombre d'élèves, la somme forfaitaire par élève variant selon les années :

- années 1 et 2 : 60. — par élève
- années 3 à 7 : 135. — par élève
- années 8 à 11 : 212. — par élève.

Les commandes de matériel par les écoles se font via le magasin en ligne du SALI qui assure ensuite les livraisons dans les cercles scolaires.

### ***Innovation pédagogique au cycle 3***

#### ***Projet Tech'École***

L'Association privée Tech'École, composée de chercheurs et de chefs d'entreprises, appuyée par le Département de l'éducation et de la famille et la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI), propose aux élèves de 11<sup>e</sup> année, inscrits en option sciences expérimentales, de découvrir des thématiques liées aux technologies de pointe. Cette initiative a pour but de servir d'action en faveur d'un choix professionnel orienté vers les domaines scientifiques.

Les enseignant-e-s réservent les animations dans un catalogue d'une quarantaine de thématiques (les ondes et les couleurs, la lumière, les microlentilles, les tiques et les puces, les lasers, par exemple). Ils se chargent d'organiser la venue des intervenant-e-s, toutes et tous spécialistes dans leur domaine, et de préparer les élèves aux animations choisies. L'expérimentation est au cœur de chaque animation. Concrètement, les classes inscrites au programme suivent entre 6 et 8 animations au cours de l'année scolaire.

En 2016-2017, 235 élèves de 11MA ont bénéficié des animations de Tech'École. Un nouveau centre a pu rejoindre le programme. Il s'agit du Centre scolaire Jean-Jacques Rousseau. Dès lors, 10 centres scolaires sur 13 bénéficient des animations de Tech'École.

Le bilan est très positif, tant de la part des directions d'écoles, des enseignant-e-s, des élèves que des intervenant-e-s.

#### ***Journée "Futur en tous genres"***

Le canton de Neuchâtel a rejoint le concept "Futur en tous genres" de la Confédération en 2015. Le 9 novembre 2017, 1'118 élèves de 9<sup>e</sup> année (58.5%) ont participé à cette journée en accompagnant un de leurs parents au travail selon un principe croisé. Les jeunes gens sont amenés ainsi à découvrir des métiers le plus souvent exercés par des femmes alors que les jeunes filles se frottent aux activités dans lesquelles les hommes sont majoritairement représentés. Cette action a pour but d'encourager les élèves à opérer un choix professionnel correspondant à leurs aspirations, sans *a priori* lié au genre.

Pour les élèves qui choisissent de rester en classe, des activités autour de l'égalité et du choix des métiers sont proposées.

De plus, six ateliers proposés par des institutions ont accueilli une trentaine d'élèves dans la même logique du principe croisé.

#### ***Rénovation du cycle 3***

La rénovation du cycle 3 de la scolarité obligatoire s'est poursuivie cette année avec des élèves de fin de 10<sup>e</sup> année qui sont entrés en 11<sup>e</sup> année en étant admis en niveau 1 ou 2 en français, mathématiques, allemand, anglais et sciences de la nature. Les autres disciplines se donnent en classe hétérogène. Ces élèves ont dû faire un choix entre des options professionnelles ou académiques ainsi qu'entre suivre les cours d'anglais ou le renforcement en français ou en mathématiques. Les anciennes sections ont dès lors totalement disparu du cycle 3.

Les épreuves de compétences de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années (EC8-9) ont été supprimées durant l'année scolaire 2016-2017. Leur suppression a entraîné la disparition d'un des trois critères d'admission dans les niveaux pour les élèves dont la moyenne dans les disciplines concernées se situe entre 4,50 et 4,74. Cela a donc impliqué une suppression de l'article 17 de la loi sur l'organisation scolaire (LOS) du 28 mars 1984 et les critères d'admission dans les niveaux ont dû être revus.

Avec le nouveau système sans épreuves, le niveau 2 est ouvert aux élèves si la moyenne annuelle est comprise entre 4,50 et 4,74 et si les avis de l'enseignant-e de la discipline concernée ainsi que des représentants légaux sont favorables au niveau 2. En cas de divergence, l'avis des représentants légaux est prépondérant. Le « Règlement du cycle 3 de la scolarité obligatoire » (RSN 410.101) du 23 mai 2016 a dû être révisé en conséquence.

En collaboration avec le Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO), le document des conditions d'accès aux formations postobligatoires a été réédité en y ajoutant des conditions particulières d'admission pour les élèves ne répondant pas aux conditions régulières à la fin du 1<sup>er</sup> semestre de la 11<sup>e</sup> année.

La formation complémentaire des enseignant-e-s généralistes découlant de la rénovation du cycle 3 qui a débuté en février 2015 s'est terminée en juin 2017. Cette formation concernait l'enseignement des disciplines suivantes : français, mathématiques, allemand, anglais, sciences de la nature et sciences humaines et sociales. Ce sont au total 66 enseignant-e-s qui ont obtenu une validation de leur formation, dont 32 un CAS (Certificate of Advanced Studies).

Relevons aussi la formation complémentaire en mathématiques pour les enseignant-e-s spécialistes de sciences mise en place dans le cadre de la rénovation durant l'année scolaire 2016-2017 : ce sont 11 enseignant-e-s qui ont suivi cette formation et qui l'ont réussie.

Des compléments pédagogiques, au nombre de 16, ont été créés pour les options professionnelles en sus du concept initial. Ces compléments correspondent à des séquences pédagogiques permettant de conduire une activité sur un semestre.

Les enseignant-e-s des options professionnelles ont pu, grâce à une collaboration avec la Fondation Arc Jurassien Industrie ([#bepog et FAJI SA](#)) et le [FabLab](#) de Neuchâtel, participer à 2 modules de formation. Le premier module a permis aux centres scolaires l'acquisition et la préparation d'une imprimante 3D pour les options professionnelles et le deuxième module, centré sur l'apprentissage de l'utilisation du logiciel de modélisation 3D, a permis le passage de la modélisation à l'impression.

Le groupe d'accompagnement du corps enseignant a continué son suivi des besoins de formation en lien avec la rénovation du cycle 3. Une formation à la gestion de l'hétérogénéité des élèves a été mise sur pied en collaboration avec la HEP-BEJUNE afin de donner la possibilité aux enseignant-e-s d'obtenir un socle commun de formation dans ce domaine.

Le suivi de l'implantation de la rénovation du cycle 3 par l'IRD, selon le rapport 13.051 du Conseil d'État au Grand Conseil et le postulat 14.109 de la Commission HarmoS-Filières, se poursuit et le rapport final sera mis à disposition du DEF en février 2019.

## ***Moyens d'enseignement***

En parallèle au déploiement du plan d'études romand (PER), dont l'introduction est généralisée depuis la rentrée scolaire d'août 2013, quelques nouveaux moyens d'enseignement ont été introduits à la rentrée 2017-2018.

### **Français**

Le canton de Neuchâtel s'est doté d'une stratégie pour les cinq années à venir dans le but de renforcer la cohérence de l'enseignement et de l'apprentissage du français tout au long de la scolarité obligatoire. Depuis la rentrée d'août 2017, les enseignant-e-s peuvent compter sur de nouveaux outils développés par le service de l'enseignement obligatoire pour répondre aux besoins spécifiques du corps enseignant neuchâtelois pour travailler la lecture, la compréhension de textes et l'écriture avec leurs élèves.

La collection Lector Lectrix (années 3 à 8) cherche à faire de l'élève un véritable acteur du processus de lecture en le munissant des stratégies qui permettent de construire le sens d'un texte.

La production écrite est l'autre compétence ciblée cette année chez les élèves du cycle 2 (années 5 à 8). Pour encourager les élèves à inventer et écrire, le jeu de cartes *Scribouillages* propose des situations concrètes et des consignes claires qui permettent de créer un texte en moins de 30 minutes.

### Allemand

Le moyen d'enseignement romand d'allemand *Junior 7<sup>e</sup>* a été introduit en 7<sup>e</sup> année, ainsi que dans des classes neuchâteloises proposant l'enseignement de l'allemand précoce par immersion partielle (PRIMA). La collection privilégie une approche communicative et actionnelle, orientée vers l'exécution de tâches concrètes. Elle propose un abondant matériel sur divers supports pour faciliter la différenciation en classe.

### Anglais

Le moyen d'enseignement intitulé *English in Mind 11* a été introduit à la rentrée 2017-2018 en 11<sup>e</sup> année. Les élèves découvrent la langue à travers des dialogues et textes illustrés. Différents types de textes présentent une utilisation authentique de la langue.

### Sciences de la nature

Un nouveau moyen d'enseignement romand en sciences de la nature pour le cycle 3 est introduit progressivement, dès la 9<sup>e</sup> année depuis la rentrée 2016-2017. Ainsi cette année, il a été introduit dans les classes de 10<sup>e</sup> année. Il comprend un classeur contenant des fiches de travail et de synthèse concernant les 28 séquences destinées aux 3 années du cycle. Il est accompagné d'un aide-mémoire. Une plateforme informatique (ESPER) fait office de guide didactique pour les enseignant-e-s. Cette plateforme contient toutes les indications pédagogiques, les corrigés, un réservoir d'exercices, des documents de classe, une banque d'images et tous les documents "élève".

### Sciences humaines et sociales

De nouveaux moyens d'enseignement romands ont été introduits en 2017-2018 : *Histoire 10* en 10<sup>e</sup> année ; *Géographie 7-8* en 8<sup>e</sup> année et *Géographie 10* en 10<sup>e</sup> année. Les moyens de 10<sup>e</sup> année étant encore incomplets et ne recevant pas une approbation générale (la rédaction de moyens communs de géographie et d'histoire pour l'ensemble des cantons romands est une première), une version probatoire soumise à une procédure de validation accompagne leur introduction durant les deux premières années.

## 5.3. Effectifs du personnel enseignant

	nombre d'enseignant-e-s années 1 à 11	EPT équivalent plein temps	taux d'encadrement
années 1 à 11	2'133	1'451.2	13.8

Durant l'année scolaire 2017-2018, 19'962 élèves sont accueillis dans les classes neuchâteloises par 2'133 enseignant-e-s.

Dans le canton de Neuchâtel, au terme de l'année scolaire 2016-2017, 70 enseignant-e-s sont parti-e-s à la retraite pour un total de 52.16 équivalents Plein Temps (EPT).

Pour l'année scolaire 2017-2018, 137 postes ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire représentant 90.64 EPT.

Pour les années 1 à 8, 46 jeunes enseignant-e-s neuchâtelois-es ont obtenu un diplôme pour la formation primaire, 36 pour la formation secondaire (années 9 à 11 et la scolarité postobligatoire).

## 5.4. Office de la pédagogie et de la scolarité (OPS)

L'office de la pédagogie et de la scolarité est composé des cadres du service de l'enseignement obligatoire (inspecteur-trice-s et adjoint-e-s) et est compétent pour traiter les questions relatives à

l'enseignement (plan d'études, moyens d'enseignement, ressources didactiques), à l'évaluation du travail des élèves, aux mesures d'aides pédagogiques et à la qualité et au monitoring du système scolaire. Ses membres assument aussi la fonction de référent-e-s des centres scolaires et sont en lien direct avec les directions d'écoles. Ils fournissent aux autorités une aide à la décision et les appuient dans l'application du cadre cantonal. Ils collaborent à l'élaboration et à la conduite de projets et dossiers cantonaux et intercantonaux par leur action directe dans des groupes de travail et des commissions ad hoc et en fournissant des préavis en cas de sollicitations diverses (consultations, rapports, enquêtes).

L'office de la pédagogie et de la scolarité assume les missions générales suivantes :

- a) garantir la mise en œuvre de la politique scolaire définie par les instances nationales, intercantionales et l'autorité cantonale, en assurant le lien avec les cercles scolaires ;
- b) définir et allouer les ressources pédagogiques, l'équipement et les services informatiques ainsi que promouvoir et conduire des projets spécifiques ;
- c) déterminer le cadre garantissant le parcours scolaire des élèves ainsi que l'encadrement nécessaire à l'organisation de leur affectation ;
- d) créer les conditions favorables permettant aux écoles de contribuer, en collaboration avec la famille, à l'éducation de l'enfant ;
- e) en fonction de la situation de l'élève ayant des besoins particuliers, promouvoir une scolarité en école ordinaire et, cas échéant, prendre des décisions relevant de la pédagogie spécialisée ;
- f) exercer la surveillance de l'enseignement et des établissements scolaires et proposer des mesures dans une logique d'amélioration continue.

## 5.5. Épreuves

### *Épreuves de référence*

Les épreuves de référence de mai 2017 ont été consacrées pour l'ensemble des élèves de 3<sup>e</sup> à 7<sup>e</sup> années aux arts visuels. Elles comprenaient un volet informatique pour chaque année scolaire (quatre items réalisés avec l'ordinateur).

8'501 des 8'778 élèves scolarisés dans les 508 classes de formations régulière et spécialisée ont réalisé l'épreuve en entier. 277 élèves ne l'ont réalisée que partiellement ou pas du tout.

#### Résultats des élèves

Année	Seuil de réussite	Moyenne cantonale
3 <sup>e</sup>	20 points sur 27 - atteint par 68% des élèves	20,8 points
4 <sup>e</sup>	20 points sur 27 - atteint par 77% des élèves	21,6 points
5 <sup>e</sup>	23 points sur 30 - atteint par 73% des élèves	24,2 points
6 <sup>e</sup>	23 points sur 30 - atteint par 79% des élèves	24,9 points
7 <sup>e</sup>	23 points sur 30 - atteint par 76% des élèves	24,5 points

#### Observations et commentaires généraux

De manière générale, les résultats sont satisfaisants : pour les cinq années scolaires, la moyenne cantonale est supérieure au seuil de réussite (fixé à 75% du maximum de points) et celui-ci est atteint par plus de 6 élèves sur 10 en 3<sup>e</sup> année et par plus de 7 sur 10 de la 4<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année.

Au vu de la discipline retenue, la passation des épreuves a pu se révéler plus problématique qu'habituellement en raison de circonstances particulières, parfois liées à des paramètres organisationnels, notamment le fait qu'en 7<sup>e</sup> année les périodes d'arts visuels sont confiées à d'autres enseignant-e-s que les titulaires de classes.

Le nombre inhabituel d'élèves qui n'ont pas réalisé (partiellement ou totalement) l'épreuve s'explique en partie par un problème de communication : l'information préalable du mois de janvier du service de l'enseignement obligatoire annonçant la discipline retenue pour l'épreuve et

précisant les modalités et conditions de passation n'est pas parvenue à certaines classes, privant ainsi les enseignant-e-s concerné-e-s des indications utiles à la planification de la passation et à la préparation du matériel nécessaire.

### **Épreuves au cycle 3**

#### **Suppression des épreuves de compétences**

Dans le cadre des négociations liées aux grèves du mois de novembre 2016, le Conseil d'État a pris la décision de supprimer les épreuves cantonales de compétences des élèves de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années (EC8-9). Cette mesure, soutenue par une grande partie du corps enseignant et des directions d'écoles en raison de la charge de travail que constituent la passation et la correction des épreuves, est entrée en vigueur dès l'année 2016-2017.

#### **Épreuves externes**

Le canton de Neuchâtel participe aux tests nationaux organisés sous l'égide la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et déployés sur l'ensemble des cantons suisses depuis 2016. Ces enquêtes permettent d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs nationaux de formation, standards décrivant les compétences fondamentales (COFO) que les élèves doivent acquérir durant leur scolarité obligatoire. Ces épreuves se substituent au volet cantonal du Programme international de suivi des acquis des élèves (PISA) auquel la Suisse a renoncé depuis 2015.

Ainsi, un échantillon représentatif de 690 élèves neuchâtelois de 8<sup>e</sup> année a participé à l'enquête COFO 2017 qui avait pour but de vérifier l'atteinte des compétences fondamentales en français, langue de scolarisation, et en allemand, première langue étrangère. Entièrement informatisés et administrés sur tablette, les tests se sont déroulés sur une demi-journée. Les résultats, ainsi que ceux de l'enquête 2016 sur les compétences mathématiques des élèves de 11<sup>e</sup> année, feront l'objet d'une publication nationale en juin 2018.

## **5.6. Office de l'enseignement spécialisé (OES)**

### **Les missions de l'OES**

L'OES compte 14 collaboratrices et collaborateurs, soit : un chef d'office, une inspectrice de l'enseignement spécialisé, des spécialistes de la procédure d'évaluation standardisée (enseignante, enseignante spécialisée, psychologue), des collaboratrices scientifiques en orthophonie et une collaboratrice scientifique en psychomotricité, ainsi que du personnel administratif, soit 2 personnes à plein temps et 12 à temps partiel, correspondant à 9.13 équivalents plein temps (EPT).

L'OES représente l'autorité compétente et décisionnelle du canton de Neuchâtel en matière de pédagogie spécialisée. L'OES gère et conduit tout le domaine de la pédagogie spécialisée, en mandatant divers partenaires pour fournir différentes mesures relevant de son champ de compétences.

De manière plus particulière, les missions de l'OES sont les suivantes :

- a) exercer la surveillance de l'enseignement spécialisé, des écoles spécialisées et définir des mesures dans une logique d'amélioration continue ;
- b) favoriser l'intégration des élèves ayant des besoins particuliers ;
- c) suivre les processus budgétaire et financier des écoles spécialisées et attribuer les subventions ;
- d) coordonner la pédagogie spécialisée et les mesures d'aide et d'accompagnement pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers ;
- e) assurer le suivi de la supervision pédagogique et du subventionnement des classes des institutions, en collaboration avec les services concernés ;
- f) proposer et tenir à jour le concept cantonal en matière de pédagogie spécialisée.

## **Les prestations de l'OES**

L'OES offre les prestations suivantes :

- a) informer et conseiller les partenaires pour les questions en lien avec la formation spécialisée dans le canton de Neuchâtel ;
- b) gérer les dossiers de demande de mesures renforcées et ceux des enfants et des jeunes neuchâtelois qui bénéficient desdites mesures ;
- c) analyser la situation particulière de chaque enfant ou jeune directement concerné par une demande de mesure renforcée ;
- d) décider des mesures renforcées ;
- e) assurer le suivi scolaire des adolescent-e-s hospitalisés en milieu psychiatrique ;
- f) assurer les prestations de soutien pédagogique spécialisé pour les élèves sourds ou malentendants ;
- g) assumer le paiement des prestations accordées dans le cadre de ses décisions.

En 2017, comme l'année précédente, le concept cantonal a passablement évolué.

- Les élèves et la classe peuvent bénéficier de soutien immédiat et temporaire (SIT). Ce soutien vise à permettre la scolarisation immédiate des élèves qui rejoignent l'école publique neuchâteloise et qui présentent des difficultés d'intégration scolaire d'importance majeure. Il ne concerne en principe que les élèves qui entrent au cycle 1. Néanmoins, la mesure peut également concerner les nouveaux élèves qui arrivent à l'école publique en provenance d'un autre canton, d'une école privée ou de l'étranger. De nature temporaire, il est destiné à permettre l'élaboration d'un projet pédagogique.
- Le développement des compétences de pédagogie spécialisée au sein de l'école ordinaire, tel qu'il sera proposé dans le concept cantonal, a pu prendre modestement place par le développement de collaborations entre enseignant-e-s et enseignant-e-s spécialisé-e-s ; cet axe fondamental est appelé à être intensifié.

## **Psychomotricité**

Suite à l'élargissement des critères d'octroi de mesure renforcée en psychomotricité, l'année 2017 a permis d'affiner les directives d'application et l'outil de gestion cantonal des besoins.

## **Logopédie/orthophonie**

Avec les villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel, l'État a négocié une nouvelle convention concernant la rémunération des prestations effectuées par les centres d'orthophonie. Cette nouvelle convention conduira en 2018 à une économie de 300'000 francs.

## **Écoles spécialisées**

Les prestations du domaine de compétences de l'école spécialisée Les Perce-Neige s'adressent à environ 360 enfants et jeunes âgés de 1 à 20 ans ainsi qu'à leur famille. Les prestations pour lesquelles l'État mandate la Fondation concernent :

- l'éducation précoce spécialisée (service éducatif itinérant et intervention précoce en autisme) ;
- le soutien pédagogique spécialisé qui consiste en un appui à l'élève, à la classe et à l'enseignant-e en scolarité ordinaire ;
- la scolarisation d'élèves en classes internes de l'école spécialisée ou en classes intégrées dans différents cercles scolaires du canton ;
- l'unité d'accueil temporaire (UAT).

Concernant l'école spécialisée du CERAS, 96 élèves y sont scolarisés à la rentrée d'août 2017. Chacun d'eux bénéficie de la prise en charge interdisciplinaire propre au concept du CERAS depuis de nombreuses années. Du côté de l'unité ambulatoire du langage, le soutien pédagogique spécialisé (mesure intégrative) a été renforcé. Par ailleurs, une prestation indirecte, le conseil

pédagogique spécialisé, est offerte depuis la rentrée scolaire. Celle-ci a pour objectif de favoriser le développement de compétences de pédagogie spécialisée au sein de l'école ordinaire.

Le Centre pédagogique de Malvilliers (CPM) a accueilli 60 élèves dans 8 classes à la rentrée, soit 6 classes en école spécialisée et 2 intégrées en milieu scolaire ordinaire. Le CPM constitue le partenaire privilégié et incontournable dans le domaine de l'enseignement spécialisé principalement pour les élèves qui présentent un handicap léger et des troubles du comportement, troubles divers et troubles associés.

## 5.7. Centre de psychomotricité

Le centre offre ses prestations dans différentes régions du canton. À cet effet, il dispose d'antennes régionales à Neuchâtel, à Dombresson, à Val-de-Travers, à Cornaux, à La Chaux-de-Fonds, au Locle et à Bevaix et il offre également des prestations thérapeutiques en institutions et écoles spécialisées.

Le nombre de postes total correspond à 9,9 EPT, dont 0,5 EPT dédié à la gestion administrative du centre. 6,4 EPT sont consacrés aux suivis ambulatoires des enfants dans les antennes cantonales et les thérapeutes en psychomotricité au sein des institutions représentent 2,8 EPT.

Suite à l'introduction des nouveaux critères au 1<sup>er</sup> septembre 2015, des listes d'attente se sont formées dans les antennes. À fin octobre 2017, 191 enfants suivaient un traitement ambulatoire dont 188 pris en charge financièrement par l'OES et trois par les parents. Quant aux thérapeutes travaillant en institution, elles assurent le traitement d'une centaine d'enfants.

Dans le canton de Neuchâtel, les traitements ambulatoires sont effectués sous deux formes :

- mesures renforcées (cas OES) : elles sont tributaires de décisions individuelles de l'office de l'enseignement spécialisé et sont entièrement financées par l'État;
- mesures ordinaires (cas non OES) : elles sont fournies lorsque les conditions ne sont pas réunies pour l'octroi d'une mesure renforcée.

Les thérapeutes du centre participent régulièrement à différents réseaux professionnels, cela peut être avec l'équipe éducative et thérapeutique dans l'institution ou avec les enseignant-e-s, avec des conseiller-ère-s socio-éducatif-ve-s dans les cercles scolaires, avec des psychologues et des médecins et avec d'autres corps professionnels. Elles sont également appelées à donner des formations spécifiques ou des conseils spécialisés.

## 5.8. Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO)

État du personnel au 31 décembre 2017 : 7 personnes pour 5.5 EPT, selon la répartition suivante :

- 1 chef d'office (1 EPT)
- 1 cheffe de projets (1 EPT)
- 1 chef de projets (0.6 EPT)
- 1 chargé de projets (1 EPT)
- 1 collaboratrice PAO (0,8 EPT)
- 1 collaboratrice administrative (0,6 EPT)
- 1 collaboratrice administrative (0,5 EPT)



[www.ne.ch/oiso](http://www.ne.ch/oiso)



[www.rpn.ch](http://www.rpn.ch)

Entité au sein du SEO, l'OISO s'emploie à mettre en œuvre la politique publique en faveur de l'intégration des Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC) dans les écoles neuchâteloises. Cette politique vise notamment à favoriser un usage efficace, pratique, critique et éthique des MITIC.

## **Missions**

Dans le cadre des lignes stratégiques définies par le comité de pilotage, l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation s'emploie chaque jour à mettre en œuvre la politique publique définie à travers les missions suivantes :

- a) assurer l'implantation, la gestion, le développement et l'intégration des MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) sur les plans pédagogique, technique et administratif dans les écoles de la scolarité obligatoire ;
- b) coordonner le travail des animatrices et animateurs MITIC et collaborer avec les instituts de formation du corps enseignant ;
- c) collaborer avec le service de statistique pour satisfaire notamment aux demandes de l'office fédéral de la statistique (OFS) et aux besoins de monitoring du système ;
- d) participer à l'organisation et à la correction d'épreuves cantonales ;
- e) appuyer le service de l'enseignement obligatoire dans les travaux liés à la qualité, à l'application et au suivi de projets ainsi qu'à la publication assistée par ordinateur (PAO) ;
- f) contribuer, en collaboration avec les services du département, à améliorer les connaissances scientifiques en matière technique et pédagogique, en exerçant une veille active relative aux nouvelles technologies.

Les missions ci-dessus sont concrétisées à travers la délivrance des prestations suivantes :

1. développer l'informatique pédagogique et les ressources électroniques selon la vision stratégique du service ;
2. coordonner le développement de l'infrastructure du réseau pédagogique neuchâtelois (RPN) ;
3. assurer le fonctionnement de l'informatique administrative et les conditions d'élaboration de statistiques ;
4. assurer la logistique des épreuves cantonales et de diverses tâches ;
5. réaliser des travaux PAO ;
6. organiser la distribution de documents dans les écoles.

## ***Prestation 1 - Développer l'informatique pédagogique et les ressources électroniques selon la vision stratégique du service***

### ***Animation MITIC***

L'offre d'animations pédagogiques en lien avec les objectifs du plan d'études romand a été enrichie au début de l'année scolaire 2017-2018. Les enseignant-e-s des années 1 à 8 peuvent choisir parmi un éventail de 11 propositions :

1. Langue 1 – Compréhension de la langue et production de l'écrit.
2. Mathématiques.
3. Plateforme iClasse.
4. Gestion de la classe.
5. Échanges de documents en utilisant le RPN dans le respect de la protection des données.
6. Recueillir des traces numériques dans le domaine de l'évaluation.
7. Ressources numériques liées aux moyens d'enseignements romands.
8. Programme FG MITIC 1-4.
9. Programme FG MITIC 5-8.
10. Intervention personnalisée de l'animatrice MITIC.
11. Initiation à l'utilisation d'un logiciel ou de ressources en ligne.
12. Lancement d'une activité simple.
13. Animation d'une leçon « Prévention ».

Les supports de cours et les ressources ont été mis à jour sur le portail RPN.ch.

Au mois de juin 2017, une enquête de satisfaction a été proposée aux enseignant-e-s des années 1 à 8. 77 enseignant-e-s ayant suivi la formation ont répondu au sondage. Parmi eux, 93 % des participant-e-s se déclarent satisfait-e-s ou plutôt satisfait-e-s de l'animation MITIC au niveau de leur pratique et recommanderaient cette animation à leurs collègues.

### ***Enseignement des MITIC dans la période de Formation générale***

Trois programmes FG MITIC accompagnent les élèves dans l'usage des MITIC et dans le développement de leur autonomie de la première à la dixième année de la scolarité obligatoire : FG MITIC 1-4, FG MITIC 5-8 et FG MITIC 9-10. La plupart des apprentissages sont réalisés au travers d'activités ou de séquences d'enseignement en lien avec les disciplines. Les activités sont présentées sur le blog *Formation générale*. En complément, des parcours *iClasse* sont régulièrement mis à disposition. D'autres ressources permettant d'exercer les apprentissages visés peuvent également être utilisées.

#### ***Plateforme iClasse***

La plateforme compte plus de 2800 parcours dont 630 créés par des élèves ou leurs parents. Suite aux demandes des utilisateur-trice-s, les améliorations suivantes ont été réalisées : échange de parcours facilité, création de groupes d'élèves de différentes classes pour les enseignant-e-s du soutien et utilisation de la plateforme par les élèves des années 1 et 2. Parmi les améliorations en cours, citons la possibilité de sélectionner des parcours par cycles et la mise en place d'un forum dédié aux utilisateur-trice-s.

#### ***Plateforme Folio***

La plateforme *Folio* est un outil de suivi du travail de l'élève. Un folio est constitué d'une liste de critères à évaluer. La plateforme *Folio* permet une autoévaluation réalisée par les élèves et une évaluation réalisée par les enseignant-e-s. Elle favorise et encourage la discussion entre les parties. Des modèles de folios sont proposés dans un premier temps pour les options professionnelles de 11<sup>e</sup> année, d'autres modèles le seront par la suite pour le suivi dans les domaines disciplinaires. Chaque enseignant-e peut aujourd'hui déjà constituer et utiliser des folios personnels.

#### ***Création de courts-métrages***

Pour la deuxième année consécutive, une chargée de mission a été engagée afin d'encadrer des classes des années 1 à 11 dans la création de films d'animation. L'objectif principal de la réalisation d'un film d'animation ou d'une production vidéo consiste à permettre aux jeunes d'acquérir, par l'action, des connaissances et des compétences dans la production orale et écrite et dans la réalisation de documents multimédias, selon les objectifs du PER.

Le 30 juin 2017 à Neuchâtel, jour de l'ouverture du NIFFF, une vingtaine de films réalisés dans les écoles neuchâteloises étaient projetés dans la salle comble du cinéma Studio, à l'enseigne de Kid-O-NIFFF. Le succès rencontré par cette projection a été un encouragement à reconduire cet accompagnement durant l'année scolaire 2017-2018.

Des ateliers de formation « Création de courts-métrages », subventionnés par la HEP-BEJUNE sont proposés au corps enseignant.

### ***Prestation 2 - Coordonner le développement de l'infrastructure du réseau pédagogique neuchâtelois (RPN)***

Le nombre d'ordinateurs connectés au réseau pédagogique neuchâtelois et installés dans les écoles obligatoires et spécialisées se monte à environ 3'800 postes, dont 3'400 sont à la charge de l'État (équipement cantonal). En 2017, environ 300 ordinateurs ont été renouvelés. Des antennes wifi et des ordinateurs portables ont été déployés dans les centres scolaires pour appuyer l'enseignement des options professionnelles.

### ***Prestation 3 - Assurer le fonctionnement de l'informatique administrative et les conditions d'élaboration de statistiques***

L'OISO fournit, depuis CLOEE, les données utiles aux statistiques, notamment celles relatives à la rénovation du cycle 3.

### **Logiciels cantonaux CLOEE2-PRONOTE-EDT**

En octobre 2017 a eu lieu le déploiement des modules enseignants dans CLOEE2. Tous les enseignant-e-s ont désormais accès à diverses informations de leurs élèves : la fiche élève, l'horaire de l'élève, le livret de suivi, des listes de classes et de groupes. Les modules d'évaluations détaillées et périodiques sont également mis à disposition. Les enseignant-e-s ont été formé-e-s à l'aide de tutoriels vidéo.

Le système CLOEE2 a été adapté pour prendre en compte les spécificités de la nouvelle 11<sup>e</sup> année. Dès août 2017, les centres utilisent l'outil PRONOTE pour la gestion des absences des années 8-11. De plus, une expérience est conduite au Centre scolaire du Val-de-Travers pour les années 1 à 8.

### **Prestation 4 - Assurer la logistique des épreuves cantonales et de diverses tâches**

En 2017, l'OISO a assuré, en collaboration avec le service informatique de l'entité neuchâteloise et le service de la statistique, les prestations suivantes :

- conception, développement et exploitation de la plateforme pour les épreuves cantonales de référence des années 3 à 7 et pour les épreuves cyclistes de 8<sup>e</sup> ;
- préparation et distribution des résultats des épreuves cantonales ci-dessus.

### **Prestation 5 - Réaliser des travaux PAO**

Durant l'année scolaire 2016-2017, ce sont 19 documents (moyens d'enseignement cantonaux, guides, documents de promotion), soit environ 1000 pages, qui ont été réalisées.

### **Prestation 6 – Organiser la distribution de documents dans les écoles**

49 distributions de matériel relatives à des événements/activités scolaires/extrascolaires ont été organisées durant l'année scolaire 2016-2017. La plupart des distributions concernent du matériel à remettre à tout ou partie des élèves de la scolarité obligatoire.

## **5.9. Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)**

### **Généralités**

L'année 2017 a été marquée par le centenaire du Conservatoire de Neuchâtel, les 90 ans de celui de La Chaux-de-Fonds et les 10 ans de la fusion de ces deux institutions en une seule entité, le Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE). Trois jours de fête ont permis de célébrer cet événement au mois de novembre. Le temple du bas fut plein à craquer pour la cérémonie d'ouverture du 3 novembre. Au préalable, 500 musiciens issus des fanfares neuchâteloises ont convergé vers le temple afin de convier la population. Le 5 novembre, le grand concert – sous la baguette du chef de renommée internationale Ton Koopman – a réuni plus de 200 choristes du canton pour offrir un Magnificat de Bach et une Messe du couronnement de Mozart dans la salle de musique de La Chaux-de-Fonds. Le tour du canton, organisé le 11 novembre, aura permis à la population de prendre pleinement conscience de l'ancrage régional du Conservatoire. Une plaquette historique a été éditée pour l'occasion.

Le Conservatoire a vécu une année chargée, particulièrement sur le plan administratif et ce, depuis l'introduction du nouveau système de facturation des écolages qui se base sur le facteur contributeur. Des travaux sont en outre entrepris pour stabiliser et développer l'outil de gestion « Scholaris ».

Le CMNE participe en tant que projet-pilote pour la Suisse romande à l'implantation du label de qualité pour les écoles de musique « quarte ». Ce label a été développé en collaboration avec l'Association suisse pour les systèmes de qualité et de management (SQS).

Il apparaît donc que les défis ne manquent pas au Conservatoire, *a fortiori* que plusieurs groupes de travail planchent actuellement sur les réformes à entreprendre afin de répondre toujours mieux aux besoins d'une société en mutation.

### **Effectif des élèves**

En septembre 2017, le CMNE compte 1882 élèves, répartis dans les formations suivantes :

- 1'620 en cours individuels ;
- 672 en collectifs ;
- 105 en préparatoire (jeunes années)
- 1'130 en cursus classique
- 243 en formation aux adultes
- 160 en cursus fanfare
- 25 en formation jazz
- 17 en formation préprofessionnelle

### **Corps enseignant**

Au 31 décembre 2017, le CMNE compte 123 professeur-e-s totalisant 59 EPT (contre 61 l'année passée), dont 67 nommé-e-s, contre respectivement 122 et 68 au 31 décembre 2016.

### **Personnel administratif et de direction**

Le personnel administratif et de direction du CMNE compte 16 collaboratrices et collaborateurs (correspondant à 11.4 EPT) : directeur, administrateur, chargé-e-s de mission et personnel administratif, y compris la Haute École de Musique (HEM), soit 3 personnes à plein temps, 10 personnes à temps partiel CMNE et 3 personnes à temps partiel HEM, représentant 8.3 EPT.

### **Département musique-école**

En 2017, le délégué musique du Canton, en collaboration avec son équipe d'intervenants Musique-école, a eu le plaisir d'établir et de coordonner les projets musicaux ci-dessous :

- 550 écolier-ère-s du cycle 3 à la conférence de la pianiste H. J. Lim à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds;
- 57 enseignant-e-s suivent une formation continue proposée par les intervenant-e-s musique du département musique-école (M-E) ;
- 650 écolier-ère-s profitent des collaborations mises en place avec les théâtres et artistes du Canton ;
- 990 écolier-ères s bénéficient des ateliers « découverte des Instruments » en avril et mai ;
- 740 élèves des cycles 2 et 3 assistent au concert didactique de l'Orchestre de la Suisse Romande à La Chaux-de-Fonds ;
- 1'280 écolier-ère-s assistent aux présentations d'instruments de fanfares (convention ACMN/CMNE) ;

Ajoutons à ceci, la participation de toute l'équipe M-E aux soutiens logistiques et musicaux, les activités conjointes avec les institutions artistiques, les directions de chorales, les arrangements musicaux pour concerts des collèges, les fêtes de Noël et de la jeunesse dans tout le canton.

### **Titres décernés lors de la cérémonie de clôture**

Dix certificats d'études non professionnelles, trois certificats supérieurs de fin d'études non professionnelles et deux certificats d'études préprofessionnelles ont été octroyés.

### **Concours**

Le site du CMNE de La Chaux-de-Fonds a eu l'honneur d'accueillir la finale du 42<sup>e</sup> Concours suisse de musique pour la jeunesse du 18 au 21 mai 2017. Belle performance pour neuf jeunes

talents du canton de Neuchâtel qui s'étaient qualifiés aux Entrada pour participer à cette finale nationale. De nombreux élèves du CMNE ont également participé au Concours neuchâtelois des solistes et ensembles (CNSE) et au Concours d'exécution musicale de la Chaux-du-Milieu.

### ***Auditions, examens, concerts***

#### **Auditions**

Sites de Neuchâtel et de Fleurier : 106 auditions ont eu lieu, dont 102 dans les locaux de Neuchâtel, 1 à Fleurier, 2 à Couvet et 1 à Bevaix.

Sites de La Chaux-de-Fonds et du Locle : 54 auditions ont eu lieu dont 50 dans les locaux de La Chaux-de-Fonds et 4 au Locle.

#### **Examens instrumentaux**

399 personnes ont participé à 51 sessions d'examens.

#### **Concerts**

Concerts "promotion" – Festival des jeunes talents du CMNE / Les professeurs du CMNE en concert / La Stravaganza / Ensemble "Les Croque-Notes" / OJCN Orchestre des Jeunes du CMNE / Orchestre du Val-de-Travers / Le Petit Chœur / La Petite Bande de hautbois / Ensemble Zéphyr / Le Petit Chœur du grand cœur / Ensemble des Cadets et du Conservatoire / EMJ Ensemble musical pour Jeunes / BEC BigBand des Étudiants du Conservatoire / Workshops jazz / TEBA Ensemble de trombones / Autres manifestations.

### ***Cours spéciaux, formation continue, cours de maître, ateliers, stages et camps musicaux***

Une conférence ainsi qu'un colloque historique sur la formation musicale en Suisse et dans le canton de Neuchâtel ont été proposés aux professeur-e-s, ainsi que plusieurs formations continues, dont une modulaire sur deux ans sur le thème de l'enseignement aux personnes en situation de handicap.

### ***Bibliothèque-médiathèque du CMNE***

La comparaison des chiffres des années 2015-2016 et 2016-2017 (1<sup>er</sup> août - 31 juillet) montre une augmentation en termes de fréquentation et de prêts (nombre de documents empruntés ou dont la durée de prêt se voit prolongée). La hausse du nombre d'utilisateur-s est de 10,0% à Neuchâtel et de 8,9% à La Chaux-de-Fonds, la progression du nombre de prêts se monte respectivement à 7,8% et 1,7%. Par ailleurs, un changement de titulaire du poste de bibliothécaire-médiathécaire du CMNE est intervenu en cours d'année. Des réflexions sont en cours et portent notamment sur la valorisation des collections et la communication avec le public de la bibliothèque. Pour mémoire, le CMNE partage sa bibliothèque-médiathèque avec la Haute école de musique de Genève, section de Neuchâtel, et les chiffres ci-dessus comprennent les deux institutions.

## **5.10. Commissions consultatives**

### ***Conférence de l'enseignement obligatoire***

Une séance commune avec les cadres des centres scolaires, des écoles spécialisées et des institutions, organisée par le SEO et présidée par la cheffe du DEF, s'est tenue le 20 mars 2017. Elle a traité de la question des moyens d'enseignement romands (MER), du besoin à l'intégration dans l'enseignement.

### **Conseil scolaire**

Le Conseil scolaire, présidé par la cheffe du DEF, a tenu deux séances de travail durant l'année 2017, les 29 mars et 19 octobre. Les points suivants ont été abordés :

- Divers aspects de la rénovation du cycle 3
- Mesures d'économies
- Accords avec les syndicats à fin 2016
- Bilan de législature 2013-2017
- Rentrée scolaire 2017-2018
- Prévention et gestion du stress auprès notamment des enseignant-e-s.

### **Conférence des directeurs de l'enseignement obligatoire (CODEO)**

La Conférence des directeurs de l'enseignement obligatoire qui traite des dossiers de l'école dans sa verticalité, a tenu 6 séances en 2017, lors desquelles les thèmes suivants ont été traités :

- Rénovation du cycle 3
- Évaluation
- Grille-horaire
- Gestion des absences sur CLOEE2
- Français 21 – Stratégie cantonale 2017-2021
- Caisse de remplacement
- Directive sur l'affectation de civilistes dans la scolarité obligatoire
- Informatique scolaire et administrative
- Scolarisation des élèves relevant du domaine de l'asile et des élèves sans-papier
- Tableau des décharges : mandats et directives
- Soutien immédiat et temporaire (SIT)
- Camps de ski
- Conférence des directrices adjointes et directeurs adjoints (CODIC)
- Options et disciplines à petits effectifs dans les lycées
- Communication avec les centres scolaires
- Cours de langue et de culture d'origine
- Menaces et prévention de la violence (MPV)
- Évaluation des fonctions dans l'enseignement
- Arrêté sur les classes d'accueil.

### **Éducation routière**

Durant l'année 2017, la Commission d'éducation routière (CER) s'est réunie une fois, le 19 avril, et la Commission technique d'éducation routière (CTER) s'est retrouvée sept fois.

### **Activités principales**

- Deux campagnes radiophoniques sur la Radio Télévision Neuchâtel (RTN), à l'occasion des rentrées scolaires d'avril et d'octobre, ont pu avoir lieu grâce au soutien du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN). La radio neuchâteloise, par le biais de son budget prévention, a pris à sa charge 50% du coût total.
- Le 27 septembre, la vingt-troisième édition de la "Coupe scolaire cycliste" s'est déroulée au Centre scolaire des Deux Thielles dans d'excellentes conditions. De nombreux parents sont venus encourager leur enfant. Depuis maintenant plus de deux décennies, la commission technique peut compter sur l'investissement important des policières et de policiers ainsi que sur l'aide de collaboratrices et de collaborateurs externes. Grâce à des donatrices et donateurs fidèles et nombreux, chaque concurrent-e est reparti-e à son domicile avec un prix. À signaler que cette édition a fait l'objet d'une couverture dans la presse locale.
- Les agent-e-s du groupe d'éducation et de prévention routière ont activement participé à la mise sur pied de cette manifestation. Les participant-e-s à cette compétition ont été sélectionné-e-s pour leur bon résultat lors de l'évaluation des connaissances en circulation routière. 104 ont répondu positivement et 91 y ont participé, soit 34 filles et 57 garçons. Les épreuves théorique et pratique se sont déroulées dans une excellente ambiance.

### ***À pied, c'est mieux!***

La campagne de sensibilisation *À pied, c'est mieux !*, instaurée par la CER, a reçu à nouveau l'appui de Promotion santé suisse (PS-CH). Les efforts ont été poursuivis dans les domaines de la sécurité routière et du mouvement.

La campagne est principalement concrétisée par l'existence des Pédibus qui consistent en l'accompagnement à pied des enfants à l'école par un ou plusieurs adultes, généralement des parents. 46 lignes de Pédibus réparties dans 28 villes ou villages fonctionnent quotidiennement dans notre canton. Elles conduisent plus de 500 enfants tous les jours sur le chemin de l'école.

Le traditionnel concours a connu un très grand succès. Il a consisté en une recherche sur Internet qui a permis à une classe de gagner une course d'école au zoo de Bâle.

### ***Concer'Pop***

#### ***Actions du groupe d'éducation et de prévention routière***

Hormis les interventions traditionnelles dans les classes des écoles obligatoires, telles que décrites dans la brochure *L'éducation routière dans le canton de Neuchâtel*, les policières et policiers ont rempli les missions suivantes :

- multiples contrôles à proximité des collèges, plus particulièrement vers les passages pour piétons occupés par des patrouilleuses et patrouilleurs scolaires et adultes et surveillance aux alentours des écoles des années 1 et 2, afin d'inciter les parents à accompagner leur enfant à pied à l'école ;
- leçons dispensées aux Perce-Neige, au Ceras, à Foyer Handicap, au Centre pédagogique Les Billodes, au Centre pédagogique de Malvilliers et au Centre pédagogique et thérapeutique à Dombresson ;
- suivi et formation continue des patrouilleuses et patrouilleurs adultes et enfants ;
- réunions de travail diverses avec les responsables et/ou monitrice-teur-s d'éducation routière ;
- organisation et suivi des campagnes de prévention menées par la police neuchâteloise ;
- séances de travail pour le TCS, l'ACS et le BPA, contrôle des publications et des manuels d'instruction ;
- exposés sur l'éducation routière aux étudiant-e-s de la HEP-BEJUNE, aux aspirant-e-s gendarmes et aux assistant-e-s de sécurité à l'ERAP ;
- organisation des contrôles des vélos en collaboration avec le TCS ;
- mesures éducatives à la demande du tribunal pénal des mineurs.

## **6. SERVICE DES FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES ET DE L'ORIENTATION**

### **6.1. Rapport de la direction**

#### ***Généralités***

Que ce soit au niveau du secondaire 2 ou du tertiaire, le système et l'offre de formation ne cessent d'évoluer dans la perspective principale d'offrir des cursus de qualité permettant une insertion sur un marché du travail toujours plus exigeant. Si notre système de formation est particulièrement apprécié à travers le monde, c'est principalement parce qu'il permet aux jeunes de prendre pied rapidement dans le monde du travail et assure la relève en formant des professionnels et des cadres dirigeants qualifiés. Faire vivre ce système de formation est un défi quotidien pour tous les partenaires.

Malheureusement, certaines personnes vivent des parcours parfois difficiles que ce soit lors des transitions entre les différents niveaux du système de formation ou simplement au cours de leur formation. Ainsi, le service est doté d'outils permettant de soutenir ce public et l'intervention précoce réalisée par l'ensemble des partenaires impliqués auprès des jeunes de 14-15 ans présentant des risques de quitter le système de formation après l'école obligatoire en est un signe tangible.

Pour répondre à un autre besoin particulier, le Portail d'entrée vers la formation professionnelle (PEF) a été activé et s'inscrit dans les mesures de prise en charge des jeunes migrants de moins de 25 ans qui ne peuvent pas intégrer directement des formations professionnelles ou un emploi. Il s'agit dans ce PEF d'ébaucher le profil de compétences des jeunes migrants tout en leur offrant un espace d'occupation qui leur permette de développer leur connaissance de la langue française, des mathématiques et de la technique en informatique et communication. Une fois ce profil ébauché, il s'agit de diriger ces jeunes vers des structures transitoires leur permettant d'accéder rapidement à la formation professionnelle. Nous noterons avec satisfaction que le service a obtenu un financement du Service des Migrations de la Confédération lui permettant de développer ces mesures transitoires à travers un préapprentissage d'intégration qui devra permettre aux réfugiés reconnus et aux personnes admises à titre provisoire participant au programme d'acquérir dans un contexte professionnel les compétences de base requises afin qu'ils puissent entreprendre une formation professionnelle initiale.

Le 26 septembre 2011, le Gouvernement validait le Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil concernant la concrétisation du plan d'actions pour l'avenir de la formation professionnelle qui allait porter sur un catalogue de propositions dont l'implémentation devait se concrétiser jusqu'en 2017. Ces mesures ont été suivies en 2012 par un Comité de Pilotage réunissant les partenaires de la formation professionnelle, groupe de pilotage qui a mis cette année un terme à ses travaux laissant derrière lui 5 ans de travail fructueux dont une partie des résultats figurent dans la première édition d'un recueil annuel des indicateurs de la formation professionnelle neuchâteloise. Ce nouvel outil de diffusion des données existantes – à disposition sur le site du service ([www.ne.ch/sfpo](http://www.ne.ch/sfpo)) – est destiné à tous les acteurs de la formation professionnelle, que ce soient les décideurs, les organisations du monde du travail, les associations ou encore les écoles. Il est en effet primordial que tous les protagonistes de ce domaine puissent se référer à une base d'indicateurs communs pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées. Des indicateurs qui sont également indispensables pour la définition – ou la réévaluation – de toute stratégie en matière de formation professionnelle. Et qui dit stratégie, dit résultats. Ce recueil se veut précisément être une vitrine pour ces derniers et, de ce fait, leur offrir une plus grande visibilité. Malgré son rôle primordial connu la formation professionnelle n'est toujours pas reconnue à sa juste valeur. Que ce soit en termes de débouchés vers les Hautes Écoles ou, tout simplement, d'épanouissement personnel au travers de la multitude de professions accessibles. Aussi est-il nécessaire de répéter, inlassablement, quels sont ses bénéfices économiques et personnels. Cette première édition est l'occasion d'exprimer une certaine satisfaction quant à une tendance amorcée depuis plusieurs années : le nombre de contrats

d'apprentissage signés ne cesse d'augmenter. Un constat réjouissant qui démontre que les moyens déployés par chacun des partenaires portent leurs fruits.

Les qualifications complémentaires et supérieures des adultes revêtent une importance majeure sous l'angle économique, social et sociétal. En effet, les adultes sans formation postobligatoire sont moins bien intégrés dans le marché du travail, souvent au chômage ou occupent des postes à bas niveau salarial dans une proportion supérieure à la moyenne. Ainsi, l'une des forces de la loi sur la formation professionnelle réside dans la large marge de manœuvre qu'elle offre pour le développement de filières de formation et de procédures de qualification adaptées aux adultes. Le service a reconfiguré une partie de son organisation de sorte à pouvoir répondre avec pertinence à cet enjeu important.

Pour tous les secteurs en lien avec le service, la numérisation devra faire partie de toutes les réflexions dans la mesure où elle transforme l'économie et le monde du travail à une vitesse fulgurante et exerce une influence majeure sur le changement structurel et la croissance économique. Ces transformations touchent actuellement presque tous les secteurs de l'économie. Pour un pays comme la Suisse, pauvre en ressources naturelles, il est capital d'exploiter au mieux les potentiels offerts par la numérisation en maintenant un dispositif de formation adapté aux nouvelles exigences de ces nouvelles tendances.

Finalement, le lecteur pourra par ce rapport de gestion constater la diversité des tâches toutes aussi passionnantes l'une que l'autre. Il s'agit donc d'une bonne occasion de remercier l'ensemble du personnel et des partenaires qui ont fait vivre ces multiples missions et/ou contribué aux réussites et à l'élaboration de projets parfois épineux et délicats. Il s'agit aussi d'affirmer haut et fort toute la volonté qui est celle de la direction du service de continuer à travailler dans l'esprit de confiance mutuelle et réciproque qui prévaut, afin de relever ensemble les grands défis qui attendent les secteurs de la formation postobligatoire et de l'orientation pour ces prochaines années.

### **Secteur juridique**

En qualité de service transversal, le secteur juridique répond aux sollicitations de la direction du service, des différents offices et des directions des établissements de formation de notre canton. Pour le traitement de certains dossiers sensibles, la juriste collabore avec les différents services de l'État (SJEN, SEO, SRHE).

Durant l'année 2017, les domaines de compétence et les activités de ce secteur ont subi des modifications. Tout d'abord, le domaine des autorisations hors canton lui a été attribué. Il s'agit des autorisations délivrées aux personnes qui souhaitent suivre une école ou une formation hors canton. Ce domaine a été réactualisé et dorénavant toute demande doit être déposée informatiquement par le biais du Guichet Unique sécurisé. Ensuite, les activités liées à la gestion des ressources humaines des enseignant-e-s ont été transférées au SRHE dès le 1er août 2017 pour les lycées, puis dès le 1er janvier 2018 pour les établissements de formation professionnelle. Cela a obligé à compiler les connaissances et à les transmettre au SRHE. L'introduction de la nouvelle politique salariale et la suppression de la Caisse de remplacement ont conduit à des modifications légales auxquelles la juriste a participé.

De plus, durant cette année, l'introduction des conditions d'admission dans les filières du S2 suite à la rénovation du cycle 3 a généré la mise à jour de nombreux règlements de filières (maturité professionnelle, gymnasiale et spécialisée).

Enfin, outre les affaires courantes, différents dossiers ont été conduits durant cette année, tels que le nouveau projet concernant la formation des adultes, mais également un appui constant offert aux conseiller-ère-s en formation professionnelle dans le cadre de leur activité (rupture de contrats d'apprentissage, dysfonctionnements, avertissements, séance de conciliation).

### **Secteur PROMOCO**

La cellule de promotion et communication (ci-après Promoco) du service des formations postobligatoires et de l'orientation est notamment chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les actions destinées à promouvoir le service et ses projets, de conseiller et soutenir les offices en matière de communication, de relayer les campagnes fédérales d'information sur la formation

professionnelle au niveau cantonal, de participer à la réalisation des statistiques sur les places d'apprentissage disponibles, ainsi que de coordonner le démarchage des places d'apprentissage auprès des entreprises.

En 2017, en lien avec les offices, Promoco a édité de nouvelles publications répondant aux besoins de ses différents publics-cibles. Elle s'est notamment fortement investie dans la communication sur les nouvelles conditions d'accès aux formations postobligatoires, sur les indicateurs de la formation professionnelle neuchâteloise (création d'un Recueil) et sur les Journées européennes des métiers d'art. Elle a également apporté son soutien et sa contribution à l'édition du nouveau Guide de stage d'orientation professionnelle et de la brochure Trouver une place d'apprentissage destinés aux élèves de l'école obligatoire. La cellule a en outre publié un numéro du Bulletin Information, une publication destinée aux entreprises formatrices du canton de Neuchâtel. La préparation de divers communiqués et conférences de presse a également fait partie de ses tâches courantes.

Enfin, Promoco a continué à mener les travaux dont elle est responsable et lancés dans le cadre du « Plan d'actions pour l'avenir de la formation professionnelle ».

### ***Cours de formation pour formateur en entreprise***

Ces cours sont obligatoires pour toutes les personnes qui souhaitent devenir formatrices. Leur organisation est de la responsabilité du service et en voici la fréquentation :

<b>Cours</b>	<b>Participants</b>	<b>Participant.es</b>	<b>total</b>	<b>Certificats délivrés</b>
C367	14	14	28	20
C368	18	13	31	25
C369	18	11	29	16
C370	15	18	33	22
C371	15	16	31	24
C372	17	15	32	28
C373	15	16	31	19
C374	16	13	29	21
C375	12	19	31	26
C376	15	19	34	29
C377	15	18	33	25
C378	17	14	31	22
C379	8	21	29	27
C380	21	13	34	26
<b>14 cours</b>	<b>216</b>	<b>220</b>	<b>436</b>	<b>330</b>

## 6.2. Ressources humaines

Nb	Poste	Totalité		Service généraux	OFIJ	OCOSP		OFAP	OFPA	OHER
		Ept	Ept Ext.*	Ept	Ept	Ept	Ept Ext.*	Ept	Ept	Ept
1	Chef de service	1.00		1.00						
1	Cheffe de service adjointe	0.90		0.90						
5	Chefs et Cheffes d'office	4.50			0.90	0.90		0.80	0.90	1.00
1	Responsable financier	1.00		1.00						
3	Cheffes de secteur	2.45				2.45				
1	Juriste	0.80		0.80						
1	Responsable de formation	1.00		1.00						
2	Responsables de la promotion et de la communication	1.50		1.50						
1	Responsable des examens	1.00						1.00		
3	Collaboratrices scientifiques	1.80						0.50		1.30
1	Administratrice	0.70				0.70				
45	Conseiller en orientation	21.90	1.50			21.90	1.50			
11	Conseiller en formation professionnelle	9.80						9.80		
7	Coach – conseiller en formation professionnelle	6.10			6.10					
2	Démarcheur de places d'apprentissage	1.00			1.00					
1	Chargé de mission	0.60				0.60				
4	Psychologue scolaire	1.30				1.30				
7	Documentaliste-informateur	5.00	0.80			5.00	0.80			
32	Collaborateur	19.29		5.14	0.50	6.45		6.50	0.50	0.20
4	Apprentis	5.00				3.00		2.00		
<b>133</b>	<b>TOTAL SERVICE DES FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES ET DE L'ORIENTATION</b>	<b>86.64</b>	<b>2.30</b>	<b>11.34</b>	<b>8.50</b>	<b>42.30</b>	<b>2.30</b>	<b>20.60</b>	<b>1.40</b>	<b>2.50</b>

\*ext. > financement par des partenaires externes de l'État de NE (OAI, SECO, CSFO)

## 6.3. Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (ci-après OCOSP)

### Généralités

L'OCOSP a pour mission d'offrir des prestations d'information et de conseil qui permettent aux individus d'élaborer des projets professionnels ou de formation en vue de développer leurs compétences et de s'épanouir aux niveaux professionnel et personnel tout au long de leur vie active. Afin de favoriser l'intégration professionnelle et en partenariat avec les milieux scolaires, institutionnels et professionnels, l'OCOSP accompagne les élèves, les jeunes et les adultes dans le choix d'un parcours de formation ou d'insertion en accord avec leurs valeurs, leurs aptitudes et leurs intérêts, en tenant compte des exigences du monde du travail.

### Dossiers traités en 2017

En 2017, les activités suivantes peuvent être mises en évidence :

- Le développement d'une nouvelle structure de l'OCOSP s'organisant autour des prestations au public visant ainsi à proposer une offre toujours plus en lien avec les besoins des individus ;
- L'implication de l'OCOSP dans la réforme du cycle 3 et de l'information y relative transmise aux parents d'élèves en vue de les accompagner au mieux dans ce changement ;

- L'inauguration du bureau périphérique du collège des Crétêts à La Chaux-de-Fonds qui permet ainsi une représentation de l'OCOSP dans les 13 centres scolaires du canton ;
- La tenue – avec la participation active de tout le service – de la 6<sup>e</sup> édition de la Nuit de l'apprentissage le 3 mai 2017 à la Maison du Peuple à La Chaux-de-Fonds qui a permis à environ 180 jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage de rencontrer une vingtaine d'entreprises offrant des places ;
- La troisième participation de l'OCOSP à la Nuit des carrières organisée par l'Université de Neuchâtel ;
- La participation aux portes ouvertes du CPMB, du CPLN, du CIFOM-ET et du CIFOM-ESTER par l'animation d'un stand d'information dédié.

## **Statistiques**

Le secteur ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE EN SCOLARITÉ OBLIGATOIRE a pris en charge l'orientation professionnelle de 3'051 élèves de 10e et 11e HarmoS, a participé à l'animation du cours « Éducation aux choix » en 10e et à de nombreuses soirées de parents et manifestations d'information professionnelle. Il a par ailleurs répondu à 49 demandes réglementaires d'orientation scolaire (report, avancement, intégration, changement de section).

Le secteur HORS SCOLARITÉ/ADULTES a pris en charge 645 demandes de jeunes entre 16 et 20 ans, jeunes sans solutions ou en échec, lycéen-ne-s, apprenti-e-s et étudiant-e-s. Le nombre de consultations d'adultes âgés de plus de 20 ans s'est élevé à 1'137 et celles-ci ont permis d'accompagner des personnes dans leurs transitions professionnelles et leur développement de carrière.

Sur la base des recommandations de la Confédération, l'OCOSP est le portail d'entrée pour toute personne adulte intéressée à obtenir une certification professionnelle par la voie modulaire, l'article 32 ou la validation des acquis de l'expérience (VAE). Des conseiller-ère-s en orientation, spécialisés en VAE, informent et conseillent les consultant-e-s sur les différentes voies de formation ou de qualification possibles, tout en vérifiant l'adéquation entre le métier visé et le parcours professionnel de la personne. Ils présentent le processus et ses enjeux, renseignent sur les aides à solliciter, ainsi que sur les mesures d'appui à prévoir. Au cours de l'exercice, 168 consultations ont été ouvertes dans ce cadre.

La collaboration institutionnelle avec les partenaires (SEMP, ODAS, COSM, SMIG, OAI, OES) s'est poursuivie de manière régulière. Il faut souligner que cette année a été marquée par une augmentation des demandes d'accompagnement des personnes migrantes annoncées par l'intermédiaire des œuvres d'entraide ou des assistant-e-s sociaux-ales de l'asile.

Au cours de cet exercice, le secteur DOCUMENTATION/INFORMATION a répondu à 2'811 demandes d'information adressées aux centres de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Le concept cantonal d'organisation des séances d'information destinées aux jeunes et à leurs parents a également permis à 684 personnes (dont 42% de parents) de s'inscrire aux 24 rencontres organisées avec des professionnels des métiers, des associations professionnelles et des écoles du secondaire 2.

L'unité de PSYCHOLOGIE SCOLAIRE rattachée à l'OCOSP a fourni, dans le cadre de l'école obligatoire et à la demande des autorités scolaires, des prestations de psychologie scolaire. Celles-ci ont consisté à effectuer des bilans psychologiques en vue de proposer d'éventuelles mesures de remédiation ou de soutien aux directions et aux enseignant-e-s, aux élèves et à leurs parents. Ce sont 108 demandes qui ont été traitées.

L'organisation et l'accompagnement de stages d'orientation professionnelle est toujours un outil très utilisé. 4'464 stages d'une durée moyenne de 3,4 jours ont eu lieu, donnant ainsi aux jeunes de 13 à 25 ans l'occasion de se confronter concrètement à la réalité d'un métier, de confirmer un projet ou parfois de le faire évoluer vers d'autres choix.

## **6.4. Office de l'insertion des jeunes de moins de 35 ans en formation professionnelle (OFIJ)**

### ***Généralités***

L'OFIJ a globalement pour mission d'assurer l'insertion en formation professionnelle des jeunes présentant des difficultés multiples et n'accédant pas à un diplôme postobligatoire. Afin de renforcer l'efficacité d'intervention des organismes et des partenaires s'occupant de réinsertion professionnelle, l'OFIJ les soutient par une coordination et une organisation adaptée aux spécificités de chaque jeune.

### ***Dossiers traités en 2017***

L'année 2017 a été marquée par l'augmentation des demandes d'intervention précoce au niveau des écoles obligatoires. Pour rappel cette prestation prévoit d'anticiper la transition en détectant les jeunes à risque, avant leur sortie de l'école obligatoire et en les outillant adéquatement pour ce passage vers la formation professionnelle. Il est important de constater que tous les centres scolaires à l'exception d'un seul ont annoncé des situations et en nombre croissant par rapport à l'année dernière. La connaissance de cette mesure par les centres et les collaborations étroites qui se sont créés depuis 2016 permettent actuellement une identification adéquate des jeunes à annoncer à l'OFIJ.

Durant cet exercice, l'OFIJ a été fortement impliqué dans la refonte du système d'insertion pour jeunes migrants arrivés tardivement en Suisse. Pour ces jeunes, un nouveau système a été mis en place qui vise une optimisation et une amélioration du suivi. En outre, il prévoit un monitoring des situations permettant ainsi de suivre l'évolution des jeunes, le développement de leurs compétences et d'adapter les mesures afin d'être en adéquation avec les besoins.

L'année 2017 marque aussi le passage à la seconde étape du projet MyConnection, projet soutenu par la Confédération. Pour rappel, cette mesure vise à optimiser l'attribution des places d'apprentissage restées vacantes en fin d'année scolaire pour les jeunes migrants arrivés tardivement. A l'exception de la langue, les jeunes ciblés par ce projet présentent un niveau de compétence suffisant pour débiter une formation professionnelle. Le projet s'inscrit désormais comme l'une des mesures du nouveau système dont il est fait mention ci-dessus. Le canton se dote ainsi d'un dispositif cohérent et visant à répondre à des typologies migratoires différentes en vue d'amener ces jeunes à un niveau de compétences suffisant pour débiter et finaliser une formation professionnelle.

### ***Statistiques***

Plus spécifiquement, 147 nouvelles situations ont été annoncées à l'OFIJ durant l'année 2017. Si on considère tous les jeunes ayant obtenu un suivi actif durant cette année (ouverture de dossier sur des années précédentes comprises), ce n'est pas moins de 381 jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement individualisé. 160 dossiers ont été clôturés et 92 jeunes ont trouvé une solution grâce au soutien de l'OFIJ. Ceci représente un taux de réussite de plus de 57.5%, ce qui indique un excellent résultat au vu des profils extrêmement fragiles des jeunes suivis. Plus spécifiquement et en ce qui concerne les jeunes annoncés par l'école obligatoire dans le cadre de l'intervention précoce, ce sont 41 jeunes annoncés dont 22 en cours de suivi. Ainsi, 19 situations ont été clôturées durant l'exercice 2017. Sur ces 19 situations, 15 solutions ont été trouvées, 2 jeunes ont été redirigés vers une structure adaptées à leur profil et seulement 2 arrêts sont à noter pour non adhésion à la mesure. Selon la base de calcul qui estime à 24'000 francs le coût moyen d'un jeune à l'aide sociale une économie de 2'208'000 francs a pu être réalisée si l'on considère les 92 jeunes ayant trouvé une solution.

## **6.5. Office des formations professionnelles et académiques (OFPA)**

### ***Généralités***

Les dossiers menés par l'OFPA ont trait principalement à la mise en œuvre des nouvelles conditions d'accès aux filières du secondaire 2, au pilotage des filières ainsi qu'à la reconnaissance des formations par les autorités fédérales compétentes.

### ***Dossiers traités en 2017***

#### ***Conditions d'accès aux formations postobligatoires***

Les conditions d'accès aux formations postobligatoires ont été affinées pour les publics particuliers (élèves étrangers, d'autres cantons ou issus d'écoles privées). Les conditions pour entrer en préapprentissage ont été diffusées en mai 2017. Les dispositions légales de toutes les filières ont été révisées. Un groupe de suivi a été mis sur pied afin de répondre aux questions posées par les parents, élèves ou directions d'écoles.

#### ***Reconnaitances de filières***

Le canton s'est vu reconnaître par la Confédération la conformité de plusieurs filières ES (École supérieure) et de maturité professionnelle qui devaient s'adapter au nouveau droit fédéral.

#### ***Diversification de l'offre***

Pour répondre aux nouveaux besoins des citoyen-ne-s souhaitant se former en parallèle à un emploi, deux offres de maturité professionnelle à mi-temps (sur deux ans) sont proposées désormais aux détenteurs d'un CFC, soit dans le domaine Technique, architecture et sciences de la vie et dans le domaine Économie & services (depuis 2016).

#### ***Dossiers en cours***

En outre, l'OFPA travaille sur un concept de plateforme des échanges pendant la formation, des séjours linguistiques et culturels et des stages professionnels afin d'optimiser les ressources et offrir un meilleur soutien à l'organisation de ces expériences pour les étudiant-e-s.

Sur mandat du département, l'OFPA a également été impliqué dans l'analyse du fonctionnement administratif coordonné des lycées.

Avec les directions des lycées, la grille horaire des élèves a été revue pour pouvoir intégrer de façon concertée les prochaines mesures décidées par la CDIP concernant la maturité gymnasiale.

Afin de répondre aux exigences de l'environnement, des réflexions sont en cours sur l'organisation des mesures d'intégration en formation professionnelle (préapprentissage), la flexibilisation de la maturité professionnelle, le renforcement des compétences de base en français et mathématiques pour les lycéen-ne-s et sur l'organisation des formations du domaine santé.

Afin d'améliorer la transition entre le secondaire 2 et le tertiaire, de nouvelles collaborations ont été discutées avec l'Université de Neuchâtel et l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL).

## **6.6. Office des apprentissages (OFAP)**

### ***Généralités***

L'OFAP est structuré en trois pôles de métiers et assure la surveillance de plus de 4'000 dossiers d'apprenti-e-s en formation duale. Le nombre de contrats signés à la rentrée scolaire 2017-2018 se monte à 1'610, en augmentation de 2.3% par rapport à la rentrée 2016-2017 (1'574 contrats).

## ***Dossiers traités en 2017***

Les mesures de soutien mises en place par l'OFAP, tant en faveur des apprenti-e-s que des formateur-trice-s, se sont maintenues en 2017 avec comme objectif de visiter au moins une fois chaque apprenti-e lors de sa formation professionnelle duale.

Les relations de qualité avec les différents partenaires sont toujours une priorité pour mener à bien la tâche qui est confiée à cet office.

L'année 2017 a été marquée par la mise en place d'un nouveau système de gestion des apprenti-e-s dans le logiciel CLOEE2. Cet outil est désormais l'interface unique utilisé tant par le SFPO que par les entités. L'outil est moderne et permet de consulter plus facilement les données. Il répond non seulement aux demandes des partenaires, mais aussi aux besoins d'une gestion efficace s'appuyant sur une banque de données unique.

La récolte des auto-déclarations des entreprises par profession concernée par l'exécution de travaux dangereux dans le cadre de l'apprentissage (OLT5) est une tâche conséquente. L'autorité fédérale compétente a terminé de valider l'ensemble des mesures d'accompagnement et toutes les professions concernées font donc l'objet d'une auto-déclaration que les entreprises doivent compléter et retourner à l'OFAP pour valider leurs autorisations de former des jeunes mineurs. A fin 2017, plus de 300 entreprises n'avaient pas encore transmis leurs auto-déclarations.

La 2<sup>e</sup> édition du canton de Neuchâtel aux Journées européennes des métiers d'art (JEMA), s'est tenue du 24 au 26 mars 2017 à travers tout le canton. L'édition 2017 a rencontré un vif succès avec 2'000 personnes qui y ont participé. Le public a ainsi pu découvrir 29 professions touchant au travail du cuir, du textile, du feu, de la pierre, du papier, du bois ou encore des arts appliqués.

Le taux moyen de remplissage des divers ateliers s'est élevé à près de 83% et plusieurs d'entre eux ont affiché complet ! En 2017, le public visé par les JEMA s'est étendu aux élèves des cycles 1 et 2, outre ceux du cycle 3. En effet, cette manifestation est aussi l'occasion de découvrir de nouveaux métiers et d'élargir la palette pour un futur choix d'apprentissage. Ce public-là a répondu présent puisque de nombreux enfants ont visité les ateliers accompagnés de leurs parents.

## **6.7. Office des hautes écoles et de la recherche (OHER)**

### ***Généralités***

Durant l'année passée sous revue, l'OHER a eu l'opportunité de collaborer à l'achèvement de dossiers importants pour le domaine des Hautes Écoles, au niveau fédéral et cantonal.

### ***Dossiers traités en 2017***

#### ***La collaboration intercantonale***

La nouvelle convention d'objectifs quadriennale de la HES-SO a été adoptée par les 7 cantons et a déployé ses effets dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Avec la convention d'objectifs, c'est aussi le système de financement de la HES-SO qui a été revu, en sorte que les contributions des cantons ne prennent pas trop d'embonpoint. Avec le nouveau système de financement ainsi adopté, notre canton épargne des dépenses supplémentaires de 13 millions sur la période de financement 2017-2020.

#### ***HEP-BEJUNE***

Le nouveau rectorat a apporté la stabilité dont la HEP avait besoin pour aborder avec sérénité la procédure d'accréditation prévue par la loi sur l'encouragement et la coordination des Hautes-Écoles (ci-après LEHE). À cette fin, le rectorat a dû traduire dans sa réglementation sur son personnel les missions que la LEHE impose à toutes les Hautes Écoles : formation, recherche et prestations de services. Ainsi, la classification des fonctions a été profondément revue et à l'avenir un professeur, comme son collègue à l'Université, devra assumer des mandats de recherche. À futur, le corps professoral comprendra moins de professeurs ordinaires et, à terme, cela se traduira par des économies sur la masse salariale, estimées à 1,6 millions.

## ***L'Université***

La nouvelle loi sur l'Université, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, institue une Commission de recours en matière d'examens. Elle délègue au Conseil d'État la compétence d'arrêter son règlement et de désigner ses membres. Ces formalités accomplies, la Commission a pu commencer son activité dès le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et traiter des litiges portant sur la session d'examens d'août-septembre 2017.

## **6.8. Entités du secondaire 2**

### **6.8.1. Centres professionnels**

#### ***Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloise (CIFOM)***

##### ***Généralités***

Le CIFOM regroupe les 5 unités suivantes :

- École d'arts appliqués (EAA)
- École Pierre Coullery (EPCY)
- École du secteur tertiaire (ESTER)
- École technique (ET)
- CEFNA

Elles assument et contribuent à la pérennisation des savoir-faire à court, moyen et long terme du tissu économique régional dans les domaines arts appliqués, technique, commerce et gestion ainsi que santé et social.

##### ***Dossiers traités en 2017***

Quelques événements ont marqué l'année 2017 : la création du Pôle Technique qui réunit les écoles techniques de Neuchâtel et du Locle, la création d'un groupe d'intervention interne contre le harcèlement (méthode PIKAS), 18 jeunes gens ont bénéficié de stages professionnels en Europe (Liverpool, Manchester, Bruxelles, Amsterdam, etc.), le Grand Conseil a voté le crédit d'agrandissement très attendu par l'EPCY, une délégation du CIFOM a participé à la 60e assemblée générale ordinaire des délégués (AGOD) de la Fédération suisse des professionnels de la mécanique à Toulouse (visite des ateliers Airbus).

La multiplicité et la diversité des activités dans les unités obligent à n'en citer que quelques-unes :

- L'École technique a vu le départ de son directeur M. Paul-André Hartmann au mois d'août après plus d'une quinzaine d'années de direction ;
- L'École d'arts appliqués a accueilli dans ces locaux le championnat Suisse des Bijoutiers 2017.

Pour les unités, nous relevons plus particulièrement :

##### ***École d'arts appliqués (EAA)***

Le nombre de demandes de mandats externes ne tarit pas. Deux exemples peuvent être cités :

- L'association Vivre La Chaux-de-Fonds a mis sur pied une manifestation d'envergure du 15 septembre 2017 au 7 octobre 2017 ayant pour thème le Portugal. La quasi-totalité de l'école s'est investie dans la mise sur pied de cet événement ;
- Le Festival Caribana a, à nouveau, mandaté les élèves de 3<sup>e</sup> année Graphisme pour la conception et la réalisation de sa campagne promotionnelle 2018.

**École Pierre Coullery (EPCY)**

La formation de la première volée d'Éducateur-trice social-e en emploi a débuté au mois janvier.

Le nombre d'apprenti-e-s et d'élèves de l'école ne faiblit pas.

**École du secteur tertiaire (ESTER)**

Après 5 ans d'importants travaux, le toit de l'ESTER et celui de l'aula se sont achevés durant l'été.

**École technique (ET)**

M. Cédric Bassin a été nommé directeur et est chargé avec son équipe de mener le projet de réalisation du Pôle Technique neuchâtelois.

**CEFNA**

Le CEFNA a obtenu sa recertification eduQua.

La direction et l'encadrement du CEFNA ont élaboré une stratégie pour la période 2017-2020.

Le CEFNA a perdu au cours de l'année 2017 d'importants clients institutionnels.

**Ressources humaines**

Le personnel de direction du CIFOM compte 14 personnes nommées et une personne en engagement provisoire, soit 13.8 EPT.

Le corps enseignant compte 340 personnes réparties en 244 enseignant-e-s nommés, un en engagement provisoire et 95 sous contrat de droit privé. Pour le CEFNA, il faut compter 27 personnes nommées et 15 personnes engagées sous contrat de droit privé ainsi qu'une centaine d'occasionnels.

Le personnel administratif est composé de 53 personnes pour 37.75 EPT.

Le personnel de conciergerie est constitué de 26 personnes pour 20.6 EPT.

Le CIFOM compte 8 apprenti-e-s (5 employé-e-s de commerce et 3 informaticien-ne-s) ce qui représente un taux de 11% du personnel administratif.

**Statistiques**

A la rentrée, l'ensemble des écoles ont enregistré 1'624 élèves en formation duale et 1'612 en formation à plein temps, soit un total de 3'236.

En 2017, 817 attestations fédérales, certificats fédéraux de capacité, certificats de maturité professionnelle et diplômes ont été décernés.

**Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN)****Généralités**

Le CPLN regroupe les écoles suivantes :

- École technique (ET)
- École professionnelle commerciale (EPC)
- École des arts et métiers (EAM)
- École des métiers de la terre et de la nature (EMTN)
- École supérieure de droguerie (ESD)

Elles offrent, dans leur domaine professionnel respectif, des formations initiales (AFP, CFC), supérieures (brevet fédéral, diplôme fédéral, diplôme ES), ainsi que des mesures de préparation à la formation professionnelle (préapprentissage).

### **Dossiers traités en 2017**

En marge des missions traditionnelles de formation ressortant des mandats qui nous sont confiés, de nombreuses activités ont été réalisées au CPLN. Il faut relever, de manière non exhaustive, les points forts suivants :

En première mondiale, un outil didactique de simulation d'une unité de production type « *Industrie 4.0* » a été installé dans le tout nouveau bâtiment C (campus Maladière) de l'École technique. Cet outil, développé dans le cadre d'un partenariat avec la société SMC, permettra de former les étudiant-e-s aux toutes dernières technologies en matière d'automatisation et de production industrielle. SMC utilisera aussi l'installation pour des démonstrations et la formation de ses clients.

Depuis août 2017, la direction de l'École technique du CPLN assume aussi la direction de l'École technique du CIFOM dans la perspective, à terme, de créer un pôle de formation professionnelle technique neuchâtelois. La direction s'est ainsi vu confier des tâches de gestion sur trois sites différents localisés au Locle, à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel.

Cette année, trois classes supplémentaires ont été ouvertes dans le cadre du programme « tremplin MO ». Il s'est agi de faire face au flux de jeunes issus de la section moderne de l'école obligatoire et qui, ne pouvant entrer dans une formation à plein temps, se sont retrouvés sans solution au terme de l'école obligatoire. Le secteur de préapprentissage de l'EAM a mis en place une structure particulière adaptée à cette demande.

En 2017 s'achève la 3<sup>e</sup> année des travaux d'assainissement du CPLN ; les rénovations sont planifiées jusqu'en début 2019. Après le bâtiment C, qui a été complètement reconstruit, et le socle du bâtiment B, c'est enfin le corps du bâtiment B qui a été rendu à ses usagers. Il est à noter que ces derniers sont extrêmement satisfaits des nouvelles infrastructures mises à leur disposition et se réjouissent particulièrement d'utiliser les nouvelles fonctionnalités qui leur sont proposées, notamment les nouveaux serveurs didactiques et l'espace du Carré Bleu. Ce nouvel espace, qui complète la médiathèque, y ajoute des prestations orientées vers les nouvelles technologies appliquées à la pédagogie, pour les enseignant-e-s et pour les apprenant-e-s.

Fin novembre a eu lieu une nouvelle édition de la semaine pédagogique dédiée au Développement Durable. Elle aura permis à près de 2'400 élèves de participer à l'une ou l'autre des 50 manifestations proposées sur le campus Maladière et aux 6 ateliers présentés à l'EMTN-Cernier. Les conférenciers ont tous exprimés leur satisfaction et leur reconnaissance pour avoir été associés à ce programme. Le parrain de cette manifestation, M. Fernand Cuche, a exprimé sa reconnaissance, son émotion et sa surprise de voir une direction et des enseignant-e-s autant engagés pour ces nobles causes et d'avoir pu animer deux conférences avec une jeunesse attentive et pleinement capable de comprendre les enjeux auxquels elle devra faire face en matière de développement durable.

### **Ressources humaines**

Au 30 septembre 2017, le CPLN comptait 174 enseignant-e-s à plein temps et 190 enseignant-e-s à temps partiel, soit 183 postes en équivalent plein temps (182 en 2016) ; s'y ajoutent les nombreux spécialistes et professionnels occasionnels.

Le personnel administratif et technique est constitué de 13 personnes à plein temps et 28 personnes à temps partiel, pour un équivalent de 28.7 postes complets (30.1 en 2016).

### **Statistiques**

A la rentrée scolaire 2017-2018, il y avait 2'623 (2'622 en 2016) personnes en formation au CPLN.

Mesures préparatoires : 216 (188) élèves. Cette année, le secteur de préapprentissage a enregistré à nouveau une forte demande à laquelle s'est ajoutée la mise en place du dispositif « tremplin MO ».

AFP – attestation fédérale de formation professionnelle : 99 (106) apprenti-e-s.

CFC – certificat fédéral de capacité : 1'644 (1'615) apprenti-e-s en système dual (avec ou sans cours menant à la maturité professionnelle). L'augmentation est due essentiellement à une hausse des effectifs dans les domaines Terre et Nature et Commercial.

CFC – certificat fédéral de capacité : 399 (446) élèves à plein temps (avec ou sans cours menant à la maturité professionnelle). La diminution est due essentiellement à l'instauration d'un numéris clausus dans les professions du domaine technique.

ES – Écoles Supérieures : les effectifs à plein-temps restent stables à 72 (72) étudiant-e-s et ne concernent plus que l'École Supérieure de Droguerie. Les effectifs d'étudiants en cours d'emploi restent eux aussi stables avec 193 (195) étudiant-e-s.

Au cours de l'année écoulée, le CPLN a délivré 758 certificats et diplômes fédéraux.

## **Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB)**

### **Généralités**

Les activités de formation du CPMB se font sur la base d'un mandat de prestation avec le département de l'éducation et de la famille (DEF) et sont réparties en 4 secteurs :

- Cours professionnels
- Cours interentreprises
- Formation professionnelle supérieure
- Formation continue

Le CPMB est certifié Eduqua et ISO 9001, il a également nouvellement obtenu la certification de ses deux filières ES : « ES en planification des travaux » et « ES en conduite de travaux » en septembre 2017.

### **Dossiers traités en 2017**

Les Rotary Clubs de Neuchâtel et Besançon ont financé un échange de 4 jours pour la classe des installateurs sanitaire de 2<sup>e</sup> année du CPMB et du CFA de Besançon (F). Cet échange s'est déroulé en février 2017.

En mai 2017, une dizaine d'apprenti-e-s du CFA de Saint-Etienne (F) ont effectué un stage d'une semaine au CPMB.

Comme à l'accoutumée, le première fin de semaine du mois de novembre a été consacrée aux portes ouvertes du CPMB. Le vendredi ce sont plus de 1'300 élèves des écoles neuchâteloises de 10<sup>e</sup> et de 11<sup>e</sup> année qui sont venus se renseigner sur leur futur métier. Le samedi, de nombreux élèves sont revenus accompagnés de leurs parents pour approfondir la visite des ateliers organisée en collaboration avec les associations professionnelles.

Plusieurs visites d'entreprises ou d'expositions ont eu lieu à fin juin, dans le but de compléter la culture professionnelle et générale des apprenti-e-s et de promouvoir la camaraderie.

Sous la direction de deux enseignants de sport, une équipe du CPMB, composée d'une vingtaine d'apprenti-e-s et d'enseignant-e-s, a participé à la Vogalonga, course de bateaux à rames à Venise, le dimanche 4 juin 2017.

### **Ressources humaines**

Le personnel de direction représente 2 emplois à plein temps.

Pour l'année scolaire 2017-2018, 16 enseignant-e-s à plein temps et 77 enseignant-e-s à temps partiel, soit un équivalent plein temps de 40,17 postes, sont appelés à dispenser les cours professionnels et les cours interentreprises. Pour les cours de formation professionnelle supérieure et de formation continue, 120 chargés de cours ont été mandatés pour dispenser l'enseignement, ce qui représente un équivalent plein temps de 3,5 postes.

Le personnel administratif du secrétariat comprend 5 personnes, dont l'administrateur qui en est le responsable. A cela, il faut ajouter le personnel technique au nombre de 3 personnes. Au total, ces postes représentent 5,95 EPT. De plus, une apprentie employée de commerce et un apprenti télématicien sont formés au CPMB.

Le personnel de la cafétéria comprend 7 personnes, représentant 3,65 EPT. Sur décision du Conseil d'État, les postes liés à la cafétéria ont été supprimés au 31 décembre 2017 et au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la cafétéria sera privatisée.

A noter que 7 collaboratrices et collaborateurs du Service des bâtiments sont en poste au CPMB pour l'entretien des locaux, des installations et des alentours, ce qui représente un équivalent plein temps de 5,9 postes. Un apprenti agent d'exploitation y est également formé.

### **Statistiques**

891 apprenti-e-s suivent leur formation dès la rentrée 2017-2018. A ceux-ci s'ajoutent 239 apprenti-e-s qui suivent uniquement les cours interentreprises au CPMB. Dans certains métiers les cours interentreprises sont regroupés et dispensés exclusivement à Colombier alors que les cours professionnels ont lieu dans les différents cantons.

2 apprenti-e-s suivent les cours préparatoires à la maturité professionnelle et 7 apprenti-e-s suivent les cours de maturité professionnelle technique intégrée, au CPLN, au CIFOM ou dans un autre canton.

316 participant-e-s ont suivi des cours de formation professionnelle supérieure, pour préparer l'examen de brevet fédéral, de diplôme ES et de diplôme fédéral dans les domaines de l'électricité, des transports et du gros œuvre.

184 personnes ont suivi des cours de formation continue dans divers domaines de la construction et de l'électricité.

Le CPMB a accueilli et fêté 312 lauréat-e-s lors de la cérémonie de clôture du 29 juin 2017 soit :

- 224 certificats fédéraux de capacité (CFC), dont 5 délivrés à des lauréat-e-s ayant suivi leur formation théorique dans d'autres cantons ;
- 14 attestations fédérales de formation professionnelle (AFP) ;
- 9 diplômes de Technicien dipl. ES orientation conduite des travaux ;
- 5 diplômes de Technicien dipl. ES orientation planification des travaux.

## **6.8.2. Lycées académiques neuchâtelois**

### **Lycée Blaise-Cendrars (LBC)**

#### **Généralités**

En marge de la mission de formation qui lui est confiée, le LBC attache une importance particulière à la composante culturelle du cursus des élèves. Ainsi, chaque classe assiste, au minimum, à trois spectacles par année scolaire : 1<sup>re</sup> année : deux spectacles en représentation scolaire et un spectacle en représentation publique (accompagnés par l'enseignant-e de français) ; 2<sup>e</sup> année : deux spectacles en représentation scolaire et un film en projection scolaire ; 3<sup>e</sup> année : deux spectacles en représentation scolaire et un concert. Depuis l'année scolaire 2017-2018, cette politique a été revue. En effet, du fait des nombreuses coupes budgétaires imposées aux institutions culturelles du canton, il ne leur est plus que rarement possible d'organiser des représentations scolaires, ou alors celles-ci seraient hors de prix par billet « élève ». Il a donc été envisagé le fait que des groupes d'élèves moins nombreux se rendent à des spectacles en soirée.

#### **Dossiers traités en 2017**

Le groupe théâtre a présenté en 2017 à l'aula du Lycée *La fragilité de l'aube*, création et mise en scène de M. Bernt Frenkel, en parallèle avec l'exposition de Mme Magali Babey qui fait les affiches du théâtre depuis 10 ans. De plus, en fin d'année le théâtre du LBC a créé le *Festival des ardentés prémices*, qui réunissait quatre spectacles : *Erzébeth ou les souverains sentiments* ; *La clé d'une réussite* ; *Des cendres de libertés* et *Un autre temps*. Chacun de ces spectacles est l'aboutissement d'un travail de maturité en création littéraire que l'élève-auteur-e a mis en scène en confiant les rôles à des lycéen-ne-s. Enfin, lors de la fête du Lycée, le théâtre du Lycée Blaise-

Cendrars a présenté *Sur écoute*, une déambulation poétique à écouter au casque. Le chœur et l'orchestre ont monté de nouveaux spectacles, dont *Les intranquilles*, joué cinq fois dans les anciens abattoirs de La Chaux-de-Fonds. Ces projets ont mobilisé des centaines de lycéen-ne-s et affiché complet en attirant un public considérable. Le chœur et l'orchestre ont également participé à l'ouverture du nouveau toboggan, une performance palmée nommée Gravity et, en collaboration avec les concerts de musique contemporaine (CMC), au projet Pennequin avec des performances de poésie sonore réalisées par un groupe d'étudiant-e-s d'option spécifique (OS) Musique. A eu lieu également la présentation de la plateforme artistique Leopold & Co et une exposition sur « Zéro déchet » en collaboration avec latitudes 21 et l'Université de Neuchâtel. Une professeure d'Université a aussi fait l'honneur au LBC d'étudier des textes de M. Mathias Enard. Le LBC a aussi pu accueillir M. Matthias Charre de la *Fabrique des Petites Utopies* qui a présenté la lecture du metteur en scène M. Bruno Thiercui. Le lycée lu en septembre-octobre *Rue des Voleurs* avec les élèves de 2<sup>e</sup> année et a vu le spectacle dans le camion-théâtre de la Compagnie. Le *Théâtre en Partance* pour *Enfance* de Sarraute a été accueilli pour les étudiants de 3<sup>e</sup> année. A signaler également des petites rencontres artistiques et théâtrales avec une volonté claire d'ouvrir les étudiant-e-s au monde théâtral, musical et artistique. Une vaste réflexion est menée sur le terrain avec le TPR et l'ABC. Quant au Ciné-Club, il a assuré son programme annuel en projetant une saison complète de films le vendredi soir à l'aula et mis sur pied son habituelle nuit du cinéma.

A cela, il faut ajouter une riche série d'expositions de diverses natures notamment une grande exposition de Logovarda et de Mme Géraldine Cavalli dans le hall du Lycée et le fait que chaque enseignant-e puisse proposer des activités *extra muros*: début mai, une rencontre avec Mme Maylis de Kerangal et M. Jean Kämpfer avec une conférence au Club 44. Puis un projet où la physique est à l'honneur avec une double conférence de M. Roland LeHoucp au Club 44. Une semaine hors-cadre foisonnante est organisée autour des thématiques Nord-Sud et Santé pour les classes de 1<sup>re</sup> année. Cette même semaine les classes de 2<sup>e</sup> année sont parties en voyage d'étude à Berlin, Florence, Lisbonne (en lien avec Vivamitiés de La Chaux-de-Fonds et cela a donné lieu à des courts-métrages et des photographies présentés en octobre aux Abattoirs et à l'ABC et à un spectacle), Londres, Sorrente ou Vienne. Visites d'entreprises, journées « options spécifiques », stages et préparation tant aux écoles subséquentes qu'à la vie professionnelle sont proposés aux classes de 3<sup>e</sup> année. Une classe a participé à la semaine technique IngCH. Les élèves de l'option complémentaire (OC) géographie ont vu le spectacle *Théâtre de la connaissance*. L'Université de Neuchâtel a questionné nos rapports à nos « territoires ». Une journée UNESCO a été mise sur pied: toutes les classes de 1<sup>re</sup> année ont été reçues par différentes institutions en fonction de leur option spécifique pour découvrir le patrimoine local à préserver grâce à moult collaborations (musée d'histoire, des Beaux-Arts du Locle et de La Chaux-de-Fonds, d'histoire naturelle, les théâtres, les particuliers grâce à la Fondation pour le Patrimoine, la bibliothèque de la Ville, l'architecte du patrimoine, etc.).

Au chapitre des échanges, nous avons conservé nos liens avec le Gymnase de l'île de Föhr, le Gymnase de Waldshut en Allemagne, le Hohe Promenade de Zürich, le Gymnase de Lugano 2 à Savosa et l'Uplands College en Afrique du Sud. Des nouveaux liens ont été établis avec deux écoles en Irlande. Deux élèves sont partis en Chine.

Un des aspects véritablement nourrissants de la formation académique au LBC est l'ouverture sur la Cité et notamment l'ensemble des activités culturelles, que ce soit l'occasion d'aller voir des spectacles ou de participer à leur création. Même des années après, les étudiant-e-s disent avoir eu l'impression d'avoir été connectés à la vie, au monde, d'avoir vu des portes s'ouvrir et de ne pas s'être sentis uniquement enfermés en classe. La direction et les enseignant-e-s savent quel rôle important ces activités culturelles jouent pour le rapport à l'autre et tout ce qui peut améliorer le vivre ensemble. C'est pourquoi chacun est convaincu de l'apport essentiel qu'elles constituent pour le parcours de nos élèves.

### **Ressources humaines**

1 directeur, 1 directrice adjointe et 1 directeur adjoint pour 3,00 EPT, 70 enseignants pour 48 EPT.

Au terme de l'année scolaire 2016-2017, plusieurs professeur-e-s et collaboratrices et collaborateurs ont pris leur retraite.

14 étudiant-e-s accomplissent une année de formation HEP-BEJUNE au Lycée Blaise-Cendrars.

Le personnel administratif et technique compte 7 personnes pour 5,25 EPT.

## **Statistiques**

L'effectif à la rentrée scolaire d'août 2017 s'élevait à 591 élèves répartis en 26 classes.

152 maturités gymnasiales (RRM) ont été délivrées.

## **Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR)**

### **Généralités**

En août 2017, le Lycée Denis-de-Rougemont vit sa première rentrée scolaire sans son antenne de Fleurier qui a cédé sa place aux élèves du Lycée Jean-Piaget qui suivent la nouvelle filière de maturité spécialisée, option pédagogie. Sur le site de Neuchâtel, de multiples activités et projets ont été menés. Ainsi, deux espaces de détente et de sociabilité ont été aménagés à la bibliothèque. Le centre audio-visuel propose dorénavant à l'ensemble des professeur-e-s un accès aux versions électroniques des documents enregistrés. L'équipement des salles de classes en matériel multimédia se poursuit. L'installation sono et audio de l'aula a été modernisée.

### **Dossiers traités en 2017**

Seules les principales activités proposées dans le cadre d'une vaste offre culturelle et sportive sont citées ici :

La troupe de théâtre a présenté cette année une œuvre de *Cornelle*, «*Le Cid*», adaptée et mise en scène par Mme Madeleine Cognard. Grâce à l'interprétation des acteurs, tantôt sous forme de *slam*, tantôt par la danse, les thèmes de ce texte classique ont pris une dimension contemporaine. Les élèves de l'option spécifique (OS) musique ainsi qu'un groupe d'élèves en discipline fondamentale (DF) ont présenté «*Fréquences aquatiques*» à la Case à Chocs. Ce spectacle, inspiré du thème de l'eau mais également du lieu du concert, a réuni de la musique du registre classique arrangée par M. Christian Pointet et des compositions des élèves de l'OS musique sous la direction de Mme Caroline Lambert. Relevons également les auditions musique de décembre où le public nombreux a pu applaudir les prestations des élèves allant du solo de flûte aux groupes de rock sous la direction de Mme Caroline Lambert et le beau succès des auditions théâtre avec une interprétation des *Fables de La Fontaine* sous la régie de Mme Madeleine Cognard.

En plus des habituels voyages de maturité, le voyage culturel organisé pour une trentaine d'élèves de 2<sup>e</sup> année en arts-visuels a à nouveau rencontré un grand succès grâce à l'expertise de M. Domenico Sorrenti. Le désormais traditionnel séjour linguistique à Cambridge a vécu sa 5<sup>e</sup> édition en 2017. Les échanges réguliers avec l'Allemagne (Esslingen), l'Espagne (Bilbao) et l'Italie (Bologne) se poursuivent également avec une gamme d'activités riches et variées. Il faut également mentionner les échanges individuels avec le Canada, l'Australie, l'Allemagne et la Suisse alémanique qui constituent de riches expériences linguistiques, sociales et culturelles pour les élèves. La participation à la 43<sup>e</sup> édition de la «*Vogalonga*» de Venise a vu un nouveau record établi par l'équipe des élèves. Le 11<sup>e</sup> bal du lycée sur le thème de «*The Winter Wonderland*» a accueilli les élèves de 3<sup>e</sup> année dans un décor féérique.

Quatre camps de ski ont été organisés dans le Val d'Anniviers et aux Collons pour les élèves de 1<sup>re</sup> année. Une semaine spéciale d'activités culturelles ou sportives a pu, entre autres, sensibiliser les élèves au thème de l'égalité des sexes au travers d'une conférence organisée par le groupe *Espace Lycée*. Des programmes variés ont été proposés aux élèves de 2<sup>e</sup> année durant les journées hors-cadre. Il faut encore mentionner les tournois inter-collèges et une semaine «*nouvelles technologies*» proposée à une vingtaine d'élèves avec au programme ateliers et visites d'entreprises.

Fin septembre, la conférence offerte aux élèves des classes terminales par l'Association des amis et anciens élèves du Lycée Denis-de-Rougemont (ALDDR) a accueilli Me Michel Jaccard qui s'est exprimé sur des thèmes liés aux usages et risques des réseaux sociaux. Le Groupe de liaison du lycée (élèves élus par leurs pairs) collabore régulièrement avec la direction. Plusieurs projets et propositions d'activités émanent de ce groupe (journal du lycée, un livre d'or, la *Gymnaz'Out*, etc.). Il faut noter que parmi ces activités, la commission *Lycéens-sans-frontières* a effectué cette année une collecte de matériel scolaire dans le but d'un voyage au Sénégal organisé avec une élève du lycée. Dans le cadre de la collaboration du LDDR avec le NIFFF, un groupe d'élèves a fonctionné

comme jury et toutes les classes de 2<sup>e</sup> année ont eu l'occasion de voir le film « *The Mermaid* », de M. Stephen Chow, lors de l'habituelle projection scolaire en fin d'année.

En matière de formation continue, le lycée organise, à l'initiative des colloques de disciplines, des journées de formation avec intervenant-e-s externes dans le but de favoriser aussi le partage d'expériences.

Pour terminer, il faut encore relever les visites d'Universités, de l'EPFL et de Hautes Écoles ainsi que l'offre de cours optionnels, en particulier le cours de sensibilisation à la langue et à la culture chinoises qui a permis à deux de nos lycéen-ne-s de partir en séjour à Shanghai durant six semaines et de profiter ainsi du projet cantonal *Neuchâtel@Shanghai* dont le Lycée Denis-de-Rougemont est porteur pour le volet de la formation académique.

Toutes ces activités ont un sens et permettent non seulement d'affirmer l'image du Lycée Denis-de-Rougemont, mais également de garantir aux lycéen-ne-s qui se destinent aux Hautes Écoles une ouverture d'esprit et un développement culturel solide et humaniste.

### **Ressources humaines**

Corps enseignant à la rentrée d'août 2017 : 88 professeurs pour 64.08 EPT.

Une directrice adjointe à 50% a fait valoir son droit à la retraite.

Le lycée a également pris congé de plusieurs professeurs en juillet 2017.

Personnel administratif, technique et de direction à la rentrée d'août 2017 : 1 directeur à 100%, 2 directeurs adjoints pour un total de 2 EPT, une assistante de direction pour 0.7 EPT, 4 collaboratrices administratives pour un total 3.2 EPT, une bibliothécaire/médiathécaire pour 0.9 EPT, 2 préparateurs pour un total de 2 EPT. Un administrateur général et 2 collaborateurs à la comptabilité générale pour un total de 0.5 EPT, refacturé par le Lycée Jean-Piaget par le biais des prestations internes. Pour le service de conciergerie (personnel inhérent au Service des bâtiments) : 6 collaborateurs (un concierge et 5 aides-concierge) à 100%.

### **Statistiques**

Effectif des élèves à la rentrée scolaire d'août 2017 : 749 (56% de filles et 44% de garçons) pour 34 classes.

Titres de maturité délivrés en juin 2017 : 235 (46 mentions bien, 4 mentions très bien).

## **Lycée Jean-Piaget (LJP)**

### **Généralités**

Août 2017 a vu la dernière rentrée de la classe de raccordement et des classes de maturité professionnelle post CFC. En effet, la création de la filière unique au cycle 3 de l'école obligatoire laisse aux élèves la possibilité de remplir les conditions d'admission en école à plein temps du secondaire 2 jusqu'à la fin de la 11<sup>e</sup> année, ce qui rend caduc le rôle d'une classe de raccordement. Quant à la fermeture de la filière maturité professionnelle post CFC, elle est liée à la décision de fermeture de celle du CFC d'employé de commerce à plein temps prise il y a quelques années.

La rentrée août 2017 a été marquée par un record d'inscriptions en filière de maturité gymnasiale : 280 élèves inscrits en 1<sup>re</sup> année ont conduit à ouvrir 12 classes. Le bilinguisme (fra-all) remporte toujours un certain succès avec 34 élèves en 1<sup>re</sup> année, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne des dernières années.

Quant à la filière de certificat de maturité spécialisée, les effectifs de la rentrée – 5 classes – sont comparables aux années précédentes. Il faut cependant noter que l'option pédagogie dispensée à Fleurier a accueilli plus de 20 élèves pour sa 2<sup>e</sup> année d'existence.

Un fait marquant à relever du côté des nombreuses démarches pédagogiques originales portées par les enseignant-e-s : une des mini-entreprises du projet YES (Young Enterprise Switzerland) s'est classée 2<sup>e</sup> sur 220 du concours national et elle a ainsi eu l'occasion de participer au concours à l'échelle européenne à Vienne.

Une fois de plus, les cours de vacances (anglais, allemand, mathématiques et « français langue étrangère ») ont permis à plus d'une centaine d'étudiant-e-s de renforcer leurs connaissances ou de découvrir la langue française ainsi que la région neuchâteloise.

Comme en 2015 et 2016, une journée « Prévention du suicide » a été organisée dans les deux écoles du lycée : elle a été précédée par la distribution aux élèves de la bande dessinée « Les Autres ». L'intérêt manifesté par les élèves a démontré à nouveau la pertinence d'aborder une telle problématique avec une jeunesse dont une partie grandissante semble de plus en plus fragilisée

Les échanges et séjours linguistiques ou culturels à titre individuel ou par classe connaissent toujours du succès : il faut relever notamment trois échanges de classes avec l'école AKSA (Aarau) et l'échange avec des élèves roumains, une tradition qui perdure depuis bientôt 30 ans. En mai dernier, les élèves de la classe 2PE1 (certificat de culture générale, option pédagogie) ont accueilli dans le Val-de-Travers leurs correspondants de la Kantonsschule am Brühl (Saint-Gall). L'organisation de cette semaine est le fruit d'un nouveau partenariat entre les deux écoles destiné à renforcer les compétences des élèves futur-e-s enseignant-e-s dans leur deuxième langue nationale. Une seconde semaine d'échange linguistique aura lieu en 3<sup>e</sup> année, cette fois-ci à Saint-Gall.

Dans le cadre de la « Journée culturelle », tradition qui clôt l'année scolaire du « Numa », s'est déroulée au Théâtre du Pommier la représentation de la pièce *La vie sous l'eau*, interprétée par les élèves suivant le cours facultatif Théâtre.

Du côté du sport, en plus de nombreux matches professeur-e-s/élèves (volleyball, basketball, football et hockey), il faut noter les participations au championnat suisse de basket à Fribourg, à la Régate interscolaire à Neuchâtel, au tournoi féminin et masculin de foot inter-lycées à Baden ou encore, par équipes constituées d'élèves et d'enseignant-e-s, à la course pédestre du Tour du canton.

### **Dossiers traités en 2017**

En février a été organisée une journée de formation continue pour l'ensemble des professeur-e-s du lycée avec deux invités au programme : M. Eirick Prairat, professeur de philosophie et des sciences de l'éducation, membre de l'Institut universitaire de France et du Conseil scientifique de l'Enseignement secondaire, dont le thème de l'intervention s'intitulait « Qu'est-ce qu'une sanction éducative » et M. Pierre-François Coen qui a présenté la démarche « Entretien de développement professionnel ».

Une quarantaine d'enseignant-e-s ont suivi dans la semaine précédant la rentrée d'août un cours intitulé « Établir un bon climat de travail en classe ». Ces mêmes enseignant-e-s se sont retrouvés en novembre pour faire le bilan de l'apport de ces cours sur leurs pratiques quotidiennes et réfléchir ensemble à différentes pistes permettant d'atteindre encore mieux les objectifs visés. Les retours après quelques semaines d'application de ces nouveaux outils de gestion de classe sont positifs.

Dans le même ordre d'idée, le lycée met en place – par touches successives – une politique de sanctions privilégiant encore davantage la sanction éducative. Un groupe de travail de professeur-e-s volontaires s'est réuni plusieurs fois depuis le début de l'année scolaire pour approfondir cette réflexion.

En automne, le bâtiment des Beaux-Arts 30 a eu le plaisir d'inaugurer ses salles de sciences rénovées : ces travaux conséquents ont permis de mettre un terme à des problèmes d'humidité et de moisissure qui dataient de plus d'une dizaine d'années. Du côté du Collège latin, il faut relever la suppression des gradins dans la salle de C005. La salle étant désormais plane, les pupitres peuvent désormais être disposés en fonction des objectifs pédagogiques poursuivis, alors qu'avant ils ne permettaient que des « cours magistraux ».

Du côté des bâtiments toujours, il est important de souligner que le déménagement annoncé du Collège latin ajoute de l'incertitude à une équipe enseignante qui souffre de l'éclatement de l'École supérieure Numa-Droz sur trois sites, à savoir le Collège latin, les pavillons de Robert-Comtesse et le bâtiment Jean-Richard à Fleurier.

### **Ressources humaines**

A la rentrée 2017, le LJP comptait :

147 enseignant-e-s pour un équivalent plein temps de 107.7 postes.

1 directeur à 100%, 3 directeurs adjoints pour 2.6 EPT, une assistante de direction pour 0.7 EPT, 7 secrétaires et une opératrice de saisie pour 5.35 EPT, 3 médiathécaires pour 1.5 EPT, un laborantin pour 0.8 EPT, 8 concierges / aide-concierges pour 5.95.

Dans le cadre de l'administration générale des lycées (personnel inhérent au LJP et refacturé au LDDR et LBC pour les pourcentages y relatif) : un administrateur général à 100% (LJP 0.65 EPT / LDDR 0.2 EPT / LBC 0.15 EPT) et 2 collaborateurs à la comptabilité générale pour 1.7 EPT (LJP 1.25 EPT / LDDR 0.3 EPT / LBC 0.15 EPT).

Pour la première fois, en automne, le lycée a procédé à l'engagement d'un civiliste, avec pour principale activité les surveillances scolaires (médiathèque, heures d'arrêts, suspensions, repas). Il est également amené à assister et soutenir le personnel administratif et technique dans la gestion des tâches rythmant l'année scolaire.

### **Statistiques**

L'effectif des élèves à la rentrée d'août 2017 s'élevait à 1'365 élèves pour 62 classes.

*Certificats et diplômes délivrés :*

Maturité gymnasiale : 163

Maturité professionnelle commerciale 3+1 : 78

Maturité professionnelle Économie et services, type Économie, modèle post-CFC : 23

Certificat de culture générale

- Option santé : 43
- Option socio-pédagogique : 41
- Option sport : 1
- Option arts visuels : 4
- Musique : 2

Maturité spécialisée

- Santé : 22
- Travail social : 21

## **6.9. Entités du tertiaire**

### **Université de Neuchâtel (UniNe)**

#### **Généralités**

L'année 2017 commence par l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi cantonale sur l'Université (LUNE) qui dote l'institution d'une autonomie accrue. Elle s'accompagne d'une refonte de la gouvernance : une Assemblée de l'Université (AU) est instituée, composée de 24 membres représentant l'ensemble de la communauté universitaire (corps professoral, intermédiaire et étudiant ainsi que personnel administratif, technique et de bibliothèque). Le Conseil de l'Université change de statut et devient un organe externe apportant une expertise à la fois à l'Université et à l'État. Il est composé de 9 membres nommés par le Conseil d'État, dont 4 sur proposition de l'AU, qui entrent en fonction le 1<sup>er</sup> mai. L'année 2017 est aussi celle de la publication de la Vision stratégique à 10 ans du rectorat et de la remise au Conseil d'État du Plan d'intentions 2018-2021, qui doit servir de base à l'établissement du Mandat d'objectifs. Le rectorat est au complet avec l'entrée en fonction d'un vice-recteur Finances et accréditation (janvier) ainsi que la désignation d'un secrétaire général (novembre, avec entrée en fonction en janvier 2018).

### **Dossiers traités en 2017**

Un Master interfacultaire en innovation est lancé. Dans la formation continue, un CAS en fiscalité des PME organisé conjointement avec la HE-Arc connaît un beau succès, de même qu'un CAS/DAS en droit du sport et une formation en Business Negotiations. En décembre, un accord est signé avec 8 universités européennes afin de mettre en place un programme conjoint d'études en migration de niveau Master.

Dans le domaine de la recherche, l'UniNe obtient des projets et mandats pour un montant total d'environ 11,5 millions de francs. Un article dans *Science* sur la présence de néo-nicotinoïdes dans les miels du monde entier suscite un fort retentissement international. L'année 2017 voit également la création à Neuchâtel d'un Observatoire du journalisme francophone.

En ce qui concerne le rayonnement, le swissnex'Day 2017 est accueilli en décembre par l'UniNe. Ayant pour thème le lien entre mobilité et innovation, cette manifestation réunissait les membres du réseau Swissnex ainsi que des responsables de la recherche et des relations internationales des Hautes Écoles de toute la Suisse. Autres temps forts en 2017 : les multiples activités célébrant les 125 ans de l'Institut de langue et civilisation françaises (de février à novembre), deux colloques internationaux, l'un consacré à la sécurité des réseaux informatiques (juin) et l'autre aux patois (septembre), une journée portes ouvertes sur le thème de la non-violence organisée par la Faculté des lettres et sciences humaines (mai), les 10 ans du Laboratoire Temps-fréquence (octobre) et une édition du Théâtre de la connaissance bénéficiant d'un soutien important du FNS (octobre). Le 4 novembre a eu lieu le Dies academicus, journée officielle de l'Université, consacré à la préparation de la Société 4.0 qui est au cœur de la stratégie de l'institution.

En ce qui concerne la gouvernance, des travaux sont lancés afin de doter l'Université de statuts, conformément à la nouvelle LUNE. Deux règlements sont également révisés pour tenir compte de la nouvelle loi : le règlement sur la nomination des professeur-e-s ordinaires (PO) et assistant-e-s (PA), afin d'introduire le statut de PA avec prétéularisation conditionnelle et de préciser le rôle du rectorat que la LUNE a institué comme autorité de nomination ; le règlement sur les activités annexes et la rétrocession des gains accessoires, qui fusionne deux bases légales dont une était auparavant de la compétence du Conseil d'État. Deux nouveaux règlements sont adoptés : sur la gestion financière et sur la vidéosurveillance.

### **Ressources humaines**

Au 31 décembre 2017, l'UniNe compte 1'046 collaboratrices et collaborateurs. Au total, cela représente 744,5 EPT : 119,3 EPT relèvent du corps professoral, 386,7 du corps intermédiaire, 219,5 du personnel administratif, technique et de bibliothèque (PATB) et 19 apprenti-e-s.

### **Statistiques**

Dans le domaine de l'enseignement, la rentrée 2017-2018 est marquée par une stabilité des effectifs totaux, avec notamment une hausse des étudiant-e-s de bachelor provenant des cantons de Neuchâtel et du Jura et une baisse en master qui concerne surtout les étudiant-e-s provenant de l'étranger.

Au 31 décembre 2017, l'Université comptait :

- 4'146 étudiant-e-s : 1'664 hommes (40,1%) et 2'448 femmes (59,9%) ;
- 1'008 titres universitaires délivrés (hors formation continue), soit 476 bachelors, 471 masters et 61 doctorats ;
- 41 étudiant-e-s récompensé-e-s par des prix académiques.

### **Haute École Arc (HE-Arc)**

#### **Généralités**

L'année 2017 a été marquée par de nombreux événements d'importance pour le développement de la HE-Arc.

Tout d'abord, la rentrée académique a été marquée par «l'effet nouveau Campus» à Delémont et cela s'est traduit par une hausse sensible des inscriptions en formation Bachelor. Ce nouveau Campus marque ainsi son intégration dans le paysage de l'Arc jurassien en matière d'offre de formation HES. Parallèlement les inscriptions sur le Campus de Neuchâtel ont poursuivi leur croissance, marquant l'attractivité des filières proposées par l'institution tricantonale.

Cet intérêt s'est encore confirmé en fin d'année à l'occasion des portes ouvertes de l'École. Plus de 1'500 visiteurs, un record, sont venus découvrir et échanger avec les professeur-e-s et les étudiant-e-s sur les métiers et les possibilités d'emplois à la sortie des cursus en Ingénierie, Gestion, Santé et Conservation-restauration.

### ***Dossiers traités en 2017***

En 2017, le comité de la direction générale de l'École s'est notamment impliqué dans le développement des pôles nationaux d'innovation des cantons BEJUNE, et principalement le Microcity - Pôle d'innovation de Neuchâtel, membre du SIP-West-EPFL.

Les membres du comité de la direction générale ont coordonné les travaux de partenariat avec l'Université de Neuchâtel et la HEP-BEJUNE autour de trois thèmes : formation, recherche ainsi que les offres communes en matière d'infrastructure et administration.

La mobilité internationale s'est intensifiée et la gestion administrative des dossiers au sein des services centraux en contact avec les domaines de formation porte ses fruits. Une démarche d'optimisation réussie.

Le domaine Ingénierie s'est fortement impliqué dans le projet d'une nouvelle filière Bachelor dont le profil devrait répondre aux besoins nouveaux de l'industrie régionale notamment. La filière ingénierie et gestion industrielle doit ouvrir à la rentrée 2018. Par ailleurs, le domaine Ingénierie a intensifié ses partenariats dans la région et avec de grands groupes industriels. Il a également finalisé un double diplôme avec l'Université de technologie de Belfort Montbéliard et conclu un nouvel accord de mobilité avec l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon.

Le domaine Gestion a vécu au rythme de l'évaluation de la filière Bachelor en droit économique par des pairs qui ont souligné la qualité de l'enseignement dispensé. Unique en Suisse romande, cette filière est très attrayante pour les étudiant-e-s. Idem pour les formations continues de la HEG Arc qui, avec plus de 800 étudiant-e-s, semblent répondre aux besoins de la population et de l'économie de la région.

En 2017, le domaine Conservation-restauration a décroché l'organisation d'un colloque international qui réunira, sous l'égide de l'internal council of museums, des experts du monde entier à Neuchâtel en 2019. En novembre 2017, la Conservation-restauration était présente au Louvre à Paris dans le cadre du Salon du Patrimoine. À noter que le domaine poursuit ses collaborations avec les institutions culturelles et du patrimoine des trois cantons BEJUNE.

Enfin, dans un contexte de pénurie de personnel soignant, le domaine Santé a fêté la meilleure rentrée académique de son histoire avec plus de 120 nouveaux étudiants. Durant toute l'année, de nombreux colloques et séminaires en lien avec les axes stratégiques de recherche du domaine santé et organisés sur les Campus de Neuchâtel et de Delémont ont, par ailleurs, attiré un très grand nombre de professionnels.

### ***Ressources humaines***

La direction générale a mené les travaux concernant la refonte du statut du personnel suite à l'adoption par le comité gouvernemental de la HES-SO de la nouvelle typologie des fonctions pour le personnel d'enseignement et de recherche. Ces travaux qui vont se dérouler encore durant les deux prochaines années intègrent des consultations régulières du conseil du personnel de l'École. Des informations à ce sujet sont données à intervalle régulier, notamment lors de chaque rencontre annuelle entre le comité de direction de l'institution et l'ensemble du personnel de la Haute École Arc.

Au niveau réglementaire, l'année aura été marquée par l'adoption des bases légales permettant la création du conseil des étudiant-e-s dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il sera le partenaire privilégié de la

direction générale pour les questions de politique générale concernant la vie de l'établissement pour les personnes en formation.

### **Statistiques**

HE-Arc	Formations Bachelor et Master	APS domaine Santé	Formations postgrade & continue	Diplomants en formation de base	TOTAUX
Conservation-restauration	57	0	35	0	92
Gestion	851	0	700	221	1'772
Ingénierie	466	0	12	4	482
Santé	283	175	153	5	616
<b>Totaux</b>	<b>1'657</b>	<b>175</b>	<b>900</b>	<b>230</b>	<b>2'962</b>

## **Haute École Pédagogique BEJUNE (HEP-BEJUNE)**

### **Généralités**

La HEP-BEJUNE est une institution de degré tertiaire chargée de la formation initiale du personnel enseignant des cantons de Berne (francophone), du Jura et de Neuchâtel ainsi que de la formation continue des 6'000 enseignant-e-s en activité que compte l'espace BEJUNE.

### **Dossiers traités en 2017**

La Commission paritaire a achevé ses travaux de révision des nouveaux statuts du personnel. Assortie d'une analyse financière et opérationnelle, la nouvelle réglementation a été adoptée en juin par le Comité stratégique pour une entrée en vigueur en 2018. Les travaux de révision du Concordat fondateur ont été initiés.

Le groupe de travail constitué en 2016 en vue de l'accréditation institutionnelle au sens de la Loi sur l'encouragement et la coordination des Hautes Écoles (LEHE) a démarré ses travaux.

La HEP-BEJUNE a joué un rôle moteur dans l'animation de la communauté éducative régionale en organisant de nombreux séminaires, conférences, etc. Elle a notamment apporté sa contribution à la campagne neuchâteloise de sensibilisation aux droits de l'enfant en conviant M. Jean Zermatten, ex-président du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, à venir s'exprimer sur ce thème lors d'une journée thématique à La Chaux-de-Fonds.

Sur le terrain de la formation, la HEP-BEJUNE a lancé officiellement son centre de compétences de l'éducation physique et du sport à l'école lors d'un forum au printemps 2017 sur son site de Bienne. Au service aussi bien des enseignant-e-s que des autorités scolaires, communales et cantonales, le Centre EP-S a pour mandat de coordonner les projets relevant de l'EPS à l'école au sein de l'espace BEJUNE.

En cours d'exercice, les deux Hautes Écoles pédagogiques HEP-BEJUNE et PHBern ont conçu un cursus bilingue en formation primaire qui préparera les futur-e-s diplômé-e-s à enseigner aussi bien en allemand qu'en français d'ici 2021. Il est prévu que ce cursus démarre en août 2018 à Delémont avant de se poursuivre à Berne.

Pour la première fois en 2017, la HEP-BEJUNE et l'Université de Neuchâtel ont délivré des titres au terme d'une formation organisée en partenariat. Grâce à leurs efforts conjugués, 67 enseignant-e-s du canton de Neuchâtel peuvent désormais former les élèves des classes de niveau 2 en 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années. Au terme d'un cursus de plus de deux ans, ils ont obtenu le complément de formation rendu nécessaire, dans leurs disciplines respectives, suite à la rénovation du cycle 3 de l'école neuchâteloise.

Le département de la recherche a poursuivi les objectifs dictés par sa politique en mettant l'accent sur le développement de dispositifs de recherche et de formation au sein de l'institution. Différents partenariats conclus avec des institutions de formation ont favorisé la réalisation concertée de projets ainsi que le développement professionnel des chercheur-e-s de la HEP-BEJUNE. Ces derniers ont par ailleurs démontré la qualité et la légitimité de leurs travaux au sein de la communauté scientifique internationale à travers 80 publications (cf. liste sous [www.hep-bejune.ch](http://www.hep-bejune.ch)).

Les publications de la HEP-BEJUNE se sont enrichies de deux ouvrages publiés dans la nouvelle collection Débats : « Et si l'école apprenait à penser... », dirigé par Mme Marlène Lebrun, et « Histoires de vie professionnelle », signé M. Françoise Pasche Gossin, Mme Marie-Christine Juillerat, Mme Christine Riat et Mme Agnès Brahier. Les publications de la HEP-BEJUNE sont désormais distribuées en Suisse et en France aux Editions Alphil, et donc disponibles en librairies.

Plus de 3'500 visiteurs ont eu l'occasion de faire plus ample connaissance avec nos facultés neurologiques en visitant l'exposition interactive « Les doigts dans le cerveau » présentée dans les trois médiathèques HEP-BEJUNE de Delémont, Bienne et La Chaux-de-Fonds.

### ***Ressources humaines***

En 2017, la HEP-BEJUNE employait 182 collaboratrices et collaborateurs, ce qui correspond à 119,6 EPT. Le service des ressources humaines a procédé à 20 engagements, en grande majorité des remplacements, au cours de l'année 2017, dont 15 concernaient des personnes au bénéfice de contrats à durée déterminée (parmi elles, 5 stagiaires/apprenti-e-s).

### ***Statistiques***

Depuis sa création en 2001, la HEP-BEJUNE connaît une augmentation constante de ses effectifs. Cette évolution s'est aussi fait ressentir au moment de la rentrée académique 2017-2018, au cours de laquelle 348 étudiant-e-s (+ 38) ont été admis. Au total, plus de 900 d'entre eux étaient engagés dans une formation à la HEP-BEJUNE en août 2017. En 2017, la HEP-BEJUNE a délivré 269 diplômes. Le plus grand nombre d'entre eux (87) est allé aux étudiant-e-s ayant suivi la formation primaire. 78 titres d'enseignement secondaire ont été attribués. 18 personnes se sont vues remettre un diplôme en pédagogie spécialisée. Enfin, la HEP-BEJUNE a octroyé 69 titres d'enseignement en formation continue et postgrade.

## ***Haute École de musique de Genève, site de Neuchâtel (HEM)***

### ***Généralités***

L'année 2017 s'est déroulée conformément aux objectifs de développement du site, lesquels reposent sur :

- Un effectif général équilibré et limité à 100 étudiant-e-s (cordes, chant, piano) ;
- Des enseignements orientés vers la professionnalisation de haut niveau, complétés par une contribution constante d'intervenants externes de provenance internationale ;
- Une importante programmation artistique diffusée au sein des deux sites de la Haute École et auprès d'institutions partenaires ou dans le cadre de manifestations culturelles genevoises et neuchâteloises.

### ***Dossiers traités en 2017***

Dans la perspective de l'accréditation de la HES-SO, l'autoévaluation de la filière de Master en pédagogie musicale (et ses trois orientations) a été réalisée. Ces travaux menés conjointement par les deux institutions musicales membres du Domaine Musique et Arts de la scène de la HES-SO (HEMU et HEM GE-NE) ont été remis en fin d'année au rectorat. Un travail analogue est en cours concernant les trois autres Master.

Les travaux de révision du Bachelor of Arts in Music ont abouti. Conformément au calendrier prévisionnel la mise en œuvre s'est réalisée à la rentrée de septembre 2017, avec l'introduction de modules d'ouverture à des champs et des pratiques professionnels élargis.

L'année 2017 aura permis de travailler aux objectifs de la HEM inscrits dans son plan de développement stratégique. Face à une mutation rapide des différents secteurs de la profession, une évolution des stratégies de formation est nécessaire en particulier vers les domaines des nouvelles technologies, des arts numériques, du management artistique, de la santé, de l'accès à de nouveaux publics et de la formation continue (ouverture de nouveaux programmes).

La stratégie de communication autour des activités du site a fait l'objet d'une analyse visant à développer des partenariats avec les Hautes Écoles du canton (Université de Neuchâtel et Haute École Arc).

Le 28 janvier s'est déroulée la Journée Dialogue. Cette journée vise à souligner la collaboration avec le Conservatoire de musique neuchâtelois. Différents ateliers ont été réalisés par des élèves et des professeur-e-s des deux institutions. Une prestation finale a permis de présenter au public l'intérêt et l'importance d'une telle initiative annuelle.

Le site neuchâtelois de la HEM a participé les 4 et 5 novembre aux manifestations commémorant le centenaire du Conservatoire, dont il est historiquement issu.

En date du 28 novembre le Conseil d'État a transmis à la direction de la HEM sa décision de fermer le site à l'été 2021. Le personnel a été informé dans le même temps.

### **Ressources humaines**

Au 31 décembre 2017, l'effectif total du corps enseignant se monte à 57, dont 33 chargés de cours ou d'enseignement (12.6 EPT) et 24 vacataires (pour un total annuel de 1'289 heures).

Le personnel administratif et de direction compte :

- 1 responsable de site à 100% ;
- 2 coordinateurs pour l'équivalent de 55% ;
- 1 adjoint scientifique à 50% ;
- 1 collaboratrice administrative à 90% (bureau des études) ;
- 1 collaboratrice administrative à 80% (secrétariat de direction, postgrade et formation continue) ;
- 1 collaboratrice administrative à 35% (réception) ;
- 1 bibliothécaire à 50% ;
- 1 assistante HES à 30%.

### **Statistiques**

Titres décernés 2017 :

- 12 Bachelor of Arts en musique (6 chant / 1 contrebasse / 4 piano / 1 violon) ;
- 9 Master of Arts en interprétation musicale / Orientation concert (5 chant / 1 contrebasse / 1 piano / 2 violoncelle) ;
- 8 Master of Arts en pédagogie musicale / Orientation enseignement instrumental ou vocal (1 alto / 3 piano / 4 violon).

Étudiant-e-s 2017-2018 :

- 100 étudiant-e-s réparti-e-s entre Bachelor (60) et Master (40).

## **6.10. Conseils et Commissions**

### **Conseil cantonal de la formation professionnelle**

Durant l'année 2017, le conseil cantonal de la formation professionnelle a eu l'occasion de se réunir une fois et de prendre connaissance notamment de l'état des travaux en lien avec le Plan d'actions, ainsi que des mesures d'assainissement touchant la formation professionnelle.

### **Commissions de domaine de la formation professionnelle**

L'année 2017 ayant été marquée par un changement de législature, toutes les commissions n'ont pas siégé durant cette année. Le rythme d'une séance annuelle sera repris en 2018 pour instituer ces rencontres de manière durable avec des sujets d'actualité et d'information.

Pour la constitution des nouvelles commissions, un soin particulier a été apporté à la représentation de tous les partenaires des associations professionnelles.

### ***Commission de formation professionnelle du domaine du bâtiment et de la construction***

La commission s'est réunie une fois et a pris connaissance du projet d'intégration des migrants du SFPO, ainsi que du film « promotionnel » du CPMB.

### ***Autres Commission de la formation professionnelle***

#### ***Commission consultative cantonale de formation professionnelle viticole***

La commission s'est réunie le 20 mars 2017.

#### ***Commission cantonale de formation professionnelle forestière***

La commission s'est réunie le 20 avril 2017.

### ***Commissions d'examens de fin d'apprentissage***

60 commissions d'examens cantonales et 6 groupes d'experts, représentant 348 membres, ont été nommé-e-s par le département et sont chargé-e-s de préparer, organiser et superviser les diverses sessions d'examens de fin d'apprentissage. En outre, 1'212 experts ont officié afin d'assurer une unité d'évaluation lors des examens.

Lors de la session d'examens 2017, 1'906 candidat-e-s se sont présenté-e-s dans 141 professions différentes, soit 1'762 pour le CFC (certificat fédéral de capacité) et 144 pour l'AFP (attestation de formation professionnelle).

### ***Conseil de direction du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels***

En 2017, le Conseil de direction a siégé à 7 reprises en séance plénière. Il a aussi procédé à l'audition de candidat-e-s au poste d'administrateur-trice, appelé-e-s à remplacer l'actuel titulaire qui prendra sa retraite à fin février 2018 et engagé Mme Sylvie Perret.

Alimenté par une contribution des employeurs du canton, le FFPP soutient essentiellement les entreprises formatrices en subventionnant notamment les cours interentreprises. En 2017, son budget de fonctionnement courant s'est élevé à plus de 5 millions de francs, ce qui lui permet d'être en mesure d'encourager l'apprentissage dual par des mesures ciblées telles que la prévention des échecs, ainsi que de soutenir les actions de formation continue dans tous les domaines.

### ***Commission de gestion du fonds spécial pour des stages linguistiques en faveur d'étudiants des écoles supérieures (ES)***

La commission ne s'est pas réunie durant l'année 2017 mais a décidé par voie de circulation d'accorder un soutien financier à cinq jeunes étudiant-e-s.

### ***Commission cantonale des lycées***

La commission cantonale des lycées ne s'est pas réunie en 2017.

#### ***Commission du Lycée Blaise-Cendrars (LBC), La Chaux-de-Fonds***

La commission du Lycée Blaise-Cendrars s'est réunie en décembre 2017.

Les commissaires ont discuté des réformes de l'État ainsi que de la procédure de nomination d'un nouveau directeur ou nouvelle directrice du lycée.

### ***Commission du Lycée Jean-Piaget (LJP), Neuchâtel***

La commission du Lycée Jean-Piaget s'est réunie en décembre 2017.

Les commissaires ont discuté de la constitution de la commission et des défis qui attendent le lycée ces 4 prochaines années.

### ***Commission du Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR), Neuchâtel et Fleurier***

La commission du Lycée Denis-de-Rougemont ne s'est pas réunie 2017.

### ***Commission de gestion du fonds spécial pour les voyages et excursions d'études des classes du Lycée Denis-de-Rougemont, Neuchâtel et Fleurier***

La Commission de gestion du fonds spécial s'est réunie en mai 2017.

Les commissaires ont discuté des placements, ainsi que des activités bénéficiaires du soutien du fonds pour 2018. Ils ont également parlé de demandes de contribution pour les activités 2017.

### ***Commission de gestion de la Cité des étudiants***

La Commission de gestion de la Cité des étudiants s'est réunie en mai et en novembre 2017.

L'entreprise Compass Group assurant la restauration pour l'Université, la HE-Arc et Microcity, a amélioré son efficacité, dégagant plus de recette pour moins de charges. Les indices de satisfaction de la clientèle se sont améliorés à la HE-Arc et à Microcity.

Un appel d'offres a été lancé dans le courant du printemps 2017 dans le but d'engager un gérant de l'hébergement pour un mandat de prestations selon des conditions remodelées. La décision d'adjudication ayant été annulée, le contrat avec Alfen SA a été prolongé pour un intérim jusqu'au 31 juillet 2019. Un nouvel appel d'offres sera lancé durant le printemps 2018.

Les locations des salles de séminaire et de la salle polyvalente sont en augmentation continue depuis plusieurs années, grâce au dynamisme de la personne responsable de leur gestion.

### ***Conseil de l'Université***

Avec l'entrée de la nouvelle loi sur l'Université (LUNE), le Conseil de l'Université a changé de statut, devenant un organe externe apportant une expertise à la fois à l'Université et à l'État. Le CU *ancien* a ainsi tenu sa dernière séance le 26 janvier 2017. À cette occasion, il a reçu du rectorat des informations sur la situation financière de l'Université à fin 2016 et sur le probable impact de la nouvelle clé de répartition de la Confédération, défavorable aux petites universités. Le CU a également pris acte du rapport sur les « réseaux » de sa commission de prospective et l'a transmis au rectorat.

Le *nouveau* CU, composé de 9 membres nommé-e-s par le Conseil d'État est entré en fonction le 1<sup>er</sup> mai. Les 5 membres, externes à la communauté universitaire, choisis par le Conseil d'État sont M. Didier Berberat, Mme Séverine Gutmann, M. Claude-Henri Schaller, Mme Patrizia Feroletto et M. Raffele Malinverni. Les 4 autres, dont un au moins externe à la communauté universitaire proposés par l'AU, sont Mme Élisabeth Baume-Schneider, Mme Florence Guillaume, M. François Hainard et M. Marcel Tanner. Conformément à la LUNE, l'État n'y est plus représenté.

Les activités détaillées du CU figurent dans le rapport de gestion de l'Université.

### ***Commission de recours en matière d'examens de l'UniNe***

Le 2 novembre 2016, le Grand Conseil adoptait la nouvelle loi sur l'Université (LUNE), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle institue une Commission de recours pour traiter des recours contre

les décisions en matière d'examens prises par une faculté, une de ses subdivisions ou le Rectorat (art. 98 LUNE).

Par arrêtés des 3 juillet et 13 septembre 2017, le Conseil d'État a formellement désigné, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2017, les membres de la Commission de recours, constituée de 3 membres, soit Mme Ana Duran, Mme Florence Dominé, et M. Jean-François Grüner, et de 2 membres suppléants, soit Mme Béatrice Haeny et M. Matthieu Bois.

Comme l'imposait le règlement, la Commission s'est constituée lors de sa première séance et a ainsi désigné sa secrétaire en la personne de Mme Marlyse Künzi, sa greffière-rédactrice en la personne de Mme Roxane Schaller et sa présidente en la personne de Mme Florence Dominé.

Le siège de la Commission est celui du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers. Le greffe du Tribunal en assume les tâches administratives et utilise pour ce faire la base de données informatique du Pouvoir judiciaire, en accord avec la Commission administrative des autorités judiciaires. Les frais de fonctionnement de la Commission sont pour le surplus à charge de l'État.

Le nombre d'affaires enregistrées en 2017 est de 11. Les recours déposés depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, date d'entrée en fonction de la Commission, ont été déclarés irrecevables pour 4 d'entre eux. Le solde était en instruction au 31 décembre 2017. En raison du droit de réplique illimité, les parties ont la faculté de se prononcer sur toutes les pièces du dossier et les observations soumises à la Commission, de telle sorte que les délais de traitement des dossiers ne peuvent être inférieurs à plusieurs mois. Par ailleurs, la Commission établit les faits d'office. Ainsi, en l'absence au dossier des éléments pertinents, elle se doit de les requérir. La Commission a néanmoins pour objectif de diminuer la durée des procédures, afin qu'une majorité des recours déposés soit traitée avant la session d'examens subséquente, ce qui suppose que le dossier constitué par l'intimé soit complet dès l'origine.

## **6.11. Représentations permanentes du service**

### ***Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP)***

La CSFP réunit les directrices et directeurs des offices cantonaux et de la principauté du Liechtenstein responsables de la formation professionnelle. Elle est une conférence spécialisée de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP). Elle est l'instance administrative chargée de la coordination intercantonale dans le domaine de la formation professionnelle.

Représentant du Canton de Neuchâtel : M. Laurent M. Feuz (Chef du SFPO)

### ***Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG)***

La CESFG est une conférence spécialisée de la CDIP. Elle est composée des cheffes et chefs des services cantonaux responsables de l'enseignement secondaire II formation générale. La CESFG conseille la CDIP en matière d'enseignement secondaire II formation générale et assure l'échange d'informations entre les cantons.

Représentant du Canton de Neuchâtel : M. Laurent M. Feuz (Chef du SFPO)

### ***Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU)***

La CDOPU est la conférence spécialisée de la CDIP pour le domaine de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Représentante du Canton de Neuchâtel : Mme Morgane Wüthrich (Cheffe de l'OCOSP)

***Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC)***

La CIFC est une conférence spécialisée de la CDIP. Ses membres sont les personnes responsables, dans les cantons, du domaine de la formation continue (formation continue générale et/ou formation continue à des fins professionnelles). La CIFC soutient la mise en application des recommandations de la CDIP relatives à la formation continue et favorise les échanges entre les cantons et entre les régions linguistiques.

Représentant du Canton de Neuchâtel : M. Jean-Pierre Brügger (Directeur Général du CIFOM)

***Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire (CLPO)***

La CLPO est un instrument de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP). Elle traite de l'ensemble des questions problématiques relevant du degré secondaire II, formation générale et formation professionnelle, ainsi que du degré tertiaire B (hors HES et Universités) et de la formation continue à des fins professionnelles.

Représentant du Canton de Neuchâtel : M. Laurent M. Feuz (Chef du SFPO) qui en est le président

***Conférence latine de l'orientation (CLOR)***

La CLOR est un instrument de réflexion, d'information, de coordination, d'exécution du programme d'activité et de conseil pour l'Assemblée plénière de la CIIP. Elle traite de l'ensemble des problématiques relevant de l'orientation scolaire, professionnelle, universitaire et de carrière.

Représentante du Canton de Neuchâtel : Mme Morgane Wüthrich (Cheffe de l'OCOSP)

***Conférence latine de la formation des enseignant-e-s et des cadres (CLFE)***

La CLFE est un instrument de la CIIP. Elle traite de l'ensemble des problématiques relevant de la formation des enseignant-e-s et des cadres pour les divers degrés d'enseignement.

Représentant du Canton de Neuchâtel : M. Thierry Clément (Chef de l'OHER).

## **7. SERVICE DE PROTECTION DE L'ADULTE ET DE LA JEUNESSE**

### **7.1. Généralités**

L'année 2017 aura été marquée par le transfert au SPAJ du domaine des institutions d'éducation spécialisée (IES) pour mineurs, précédemment rattachées au service des institutions pour adultes et mineurs (SIAM). Cette décision, prise par le Conseil d'État et effective dès le 1<sup>er</sup> juin 2017, a été accompagnée d'une nouvelle organisation du service et plus particulièrement par la création :

- d'un poste d'adjoint au chef de service, ancien adjoint au chef du SIAM, en charge notamment de la coordination, de la communication et de la gestion de projets ;
- d'une unité financière rattachée à la direction du service, qui concentre en un seul lieu les responsabilités du SPAJ au niveau des finances, de l'administration, des ressources humaines, des paiements des honoraires des curatrices et des curateurs, des subventions et d'autres tâches comptables ou de gestion. Une ancienne collaboratrice spécialisée en économie au SIAM, a intégré cette nouvelle unité avec cette même fonction ;
- de l'office des structures d'accueil extrafamilial et des institutions d'éducation spécialisée (OSAE), en remplacement de l'ancien office de l'accueil extrafamilial (OAEF). Cet office regroupe les tâches d'autorisation, de surveillance et de planification des places dans le domaine des structures d'accueil extrafamilial préscolaire, parascolaire, des familles d'accueil et des IES.

Cette nouvelle organisation a coïncidé avec la démission de l'ancienne cheffe de l'OAEF, au 31 juillet 2017, qui a souhaité réorienter sa carrière professionnelle en relevant un nouveau défi au sein de l'office de protection de l'adulte, en tant qu'intervenante en protection de l'adulte. Après une période intérimaire assumée par l'adjoint au chef de service, son poste a été repourvu dès le 1<sup>er</sup> novembre.

Souhaitant également donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle, après six ans d'activité, le délégué à la jeunesse a résilié son contrat de travail pour la fin de l'année pour aller reprendre un poste de cadre au sein de l'administration cantonale du Tessin.

Un colloque cantonal réunissant le personnel du SPAJ a été organisé. Les thèmes abordés étaient en relation avec l'actualité du service et plus particulièrement avec la prévention et la violence dans le cadre de la santé et la sécurité au travail.

Durant l'année 2017, les travaux en lien avec le projet GestionNE se sont poursuivis. Dans ce contexte, deux enquêtes de satisfaction ont été menées. Il s'agissait d'une enquête interne à l'intention du personnel et d'une enquête externe touchant toutes et tous les partenaires et client-e-s du service. Cette dernière avait pour objectif d'évaluer la qualité de l'accueil du service.

En parallèle à ces événements et dans des conditions qui restent toujours difficiles, le domaine d'intervention des assistantes sociales et des assistants sociaux du SPAJ reste le même que par le passé. Ces dernières et ces derniers ont traité 4'539 dossiers en 2017 (4'235 en 2016). Dans le cadre des permanences sociales, le service a également répondu à 952 (1'039 en 2016) demandes de renseignement ou d'aide ponctuelle.

### **7.2. Dossiers traités en 2017**

Outre les activités ordinaires du service, nous pouvons mettre en exergue plusieurs dossiers spécifiques qui ont caractérisé cette année 2017 :

- Projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) ;
- Nouvelle réglementation liée à la rémunération des curatrices et des curateurs ;
- Dispositif de formation du domaine santé-social (DSS) ;
- Développement d'un réseau de familles d'accueil avec hébergement (FAH) ;
- Colloque cantonal du SPAJ ;

- Dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse.

### ***Projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ)***

Le dispositif législatif neuchâtelois actuel est lacunaire en matière de coordination interinstitutionnelle dans le domaine de l'enfance et la jeunesse. De plus, la conception du rôle de l'État a fortement évolué dans ce domaine et la base légale de l'intervention dans les familles et auprès des enfants, en amont des mesures de protection judiciaire, est insuffisante. Par ailleurs, les critères pour reconnaître qui sont les partenaires dans le domaine de l'enfance et la jeunesse font actuellement défaut.

Compte tenu de ce qui précède, les travaux de rédaction du projet de loi sur l'enfance et la jeunesse - considérée comme dossier prioritaire au sein du service - ont été finalisés dans le respect des dispositions de la convention relative aux droits de l'enfant rappelées à la Suisse en février 2015 par le comité des droits de l'enfant de l'ONU. Afin d'assurer un dispositif cantonal cohérent et coordonné, le projet de LEJ, qui vise en priorité les enfants de 0 à 18 ans, voire les jeunes jusqu'à 25 ans, couvre ainsi non seulement les 3 piliers principaux de la politique à l'égard de l'enfance et de la jeunesse, à savoir, la **participation**, l'**encouragement** et la **protection**, mais également le **financement**, notamment des IES pour enfants et adolescents.

Le projet de loi, enfin, ancre des éléments de niveau fondamental (outils de gouvernance et d'intervention), intermédiaire (aspects interdépendants du système, en particulier les notions de collaborations pluridisciplinaires, de formation de professionnel-le-s et de partenariat entre les professionnel-le-s, les parents et les enfants) et supérieur (reconnaître les actrices et acteurs institutionnel-le-s faisant partie du dispositif).

Ce projet constitue un signe très important en direction des enfants et des jeunes, d'où la volonté de le mettre rapidement en consultation pour que le Grand Conseil puisse en débattre dans les meilleurs délais. Si adoptée, la LEJ permettra de développer, de reconnaître et de financer un ensemble cohérent de partenaires institutionnel-le-s, et assurera la mise en place d'une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse coordonnée et planifiée.

### ***Nouvelle réglementation liée à la rémunération des curatrices et curateurs***

La mise en œuvre du rapport 16.046 du Conseil d'État au Grand Conseil, à l'appui d'un projet de loi portant sur les modifications de la loi concernant les Autorités de protection de l'adulte et de l'enfant (LAPEA), a constitué un réel défi pour l'OPA. Pour des questions principalement financières liées à la limitation des honoraires versés par l'État aux curatrices et aux curateurs privé-e-s - qui assument quelque 80 % des mesures de protection d'adultes -, la mise en place des modifications légales relatives à la nouvelle politique liée à leur rémunération a dû surmonter quelques écueils. Par ailleurs, une commission parlementaire s'est préalablement emparée du projet de rapport, proposant quelques amendements censés en faciliter l'adoption en plénum, qui a finalement eu lieu le 27 juin.

Les mesures proposées ont été réfléchies et élaborées avec des représentants de l'Autorité judiciaire. Elles s'appuient sur trois piliers que sont les catégories de curatrices et curateurs, les catégories de mandats et les fourchettes forfaitaires de rémunérations. Conformément au nouveau droit de protection de l'adulte, ces nouvelles dispositions devraient également permettre de garantir l'équité entre les différentes catégories de personnes concernées, quelle que soit la catégorie de curatrices et de curateurs.

La fixation de principes censés régler la rémunération de l'ensemble des curatrices et des curateurs en proposant un tarif unifié, que les honoraires soient ou non à charge de l'État, a été par certain-e-s curatrices ou curateurs privé-e-s considérée comme une ingérence par rapport au système prévalant jusqu'à alors. Cette nouvelle réalité, ressentie par certain-e-s curatrices et curateurs comme un risque de diminution significative de leur revenu, les a conduit-e-s à déposer un recours auprès du Tribunal fédéral. Malgré la procédure toujours en cours, plusieurs rencontres entre les actrices et les acteurs ont permis d'aplanir les divergences et de mieux appréhender un dispositif qui semble désormais bénéficier d'un consensus suffisamment solide.

### ***Dispositif de formation du domaine santé social (DSS)***

Les conclusions de l'étude mandatée par le Conseil d'État en décembre 2014 et visant à fournir des pistes pour mieux calibrer le système des formations post-obligatoires du domaine de la santé et du social (DSS), en vue de répondre de manière adéquate aux besoins du marché du travail de terrain, ont donné vie à un rapport circonstancié soumis au Grand Conseil à fin mai 2017.

Cette étude a, par ailleurs, mis en évidence un engagement déterminé des partenaires à atteindre un niveau de main-d'œuvre qualifiée correspondant aux objectifs fixés pour ces domaines ainsi qu'aux dispositions légales et/ou réglementaires déjà existantes.

La trentaine de recommandations issues de cette réflexion et réparties en domaines de responsabilités ont mis en exergue trois défis majeurs auxquels le canton devra faire face : satisfaire à sa propre relève professionnelle, rééquilibrer les équipes de travail pour le rendre attractif et anticiper les besoins des populations. La suite des travaux est en cours de planification au sein de l'administration et auprès des partenaires concernés.

### ***Développement d'un réseau de familles d'accueil avec hébergement (FAH)***

Le projet pilote, s'étendant sur une période probatoire de 4 ans et consistant à mettre en place entre 2015 et 2019 un réseau de vingt familles d'accueil avec hébergement, a poursuivi son cours. Dans le prolongement du renforcement de l'accompagnement ambulatoire des enfants et des familles, cinq nouvelles familles ont été recrutées et autorisées en 2017. A la fin de l'année, le développement de cette nouvelle prestation a abouti à 9 places en FAH occupées dans le canton, auxquelles il convient d'ajouter 27 FAH mobilisées sur toute l'année pour l'accueil des requérants d'asile mineurs non-accompagnés (RMNA).

### ***Colloque cantonal du SPAJ***

Tous les deux ans, le SPAJ convie les acteurs de son réseau à une journée de réflexion mettant en exergue un thème particulier. Le millésime 2017 s'est consacré à l'étude des bonnes et mauvaises raisons de travailler en réseau. Quelque 120 personnes ont participé à cette journée qui s'est déroulée de manière optimale, grâce notamment à la qualité des apports et de la pédagogie proposée par deux professeurs de l'Unité de formation continue de la Haute école de travail social de Lausanne. L'objectif de permettre aux participant-e-s de se rencontrer et d'échanger sur leur pratique lors des groupes de réflexion et de la table ronde conclusive, et répondre ainsi à l'enjeu principal de la rencontre, a pleinement été atteint.

### ***Dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse***

Pendant la deuxième moitié de 2017, et compte tenu de la décision du Conseil d'État de rattacher le domaine des institutions d'éducation spécialisée (IES) au DEF, la cheffe de département a visité avec une délégation du SPAJ chacune des IES. Ces visites étaient suivies d'un entretien avec le ou la président-e de la fondation et sa direction. La même démarche a été réalisée avec les services d'action éducative en milieu ouvert et le service d'éducation de rue.

Dans le même temps, le service a conduit des réflexions en vue d'établir et de clarifier les modalités de travail, de collaboration et de partenariat nécessaires à l'accomplissement des missions du SPAJ. Ces travaux ont amené la rédaction d'une feuille de route se déclinant en onze mesures, visant à redéfinir le dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse.

Sur la base des réflexions et des analyses effectuées sur le terrain, des adaptations du dispositif institutionnel existant devront pouvoir être envisagées à l'horizon 2020, pour le rendre plus adapté aux besoins de la population, des enfants et de leur famille en particulier.

### **7.3. Tâches courantes de la direction du service**

#### ***GestionNE***

La direction du service a continué ses travaux en lien avec le projet GestionNE. 2017 fut notamment marquée par deux enquêtes de satisfaction réalisées dans le courant du mois de septembre.

Le service a mené une troisième enquête de satisfaction interne auprès de ses 111 collaboratrices et collaborateurs. Au terme du délai, 80 réponses ont été enregistrées avec une moyenne générale des notes de satisfaction qui se situe à 4.22 sur 6 (4.32 en 2015). Comme en 2015, les aspects qui restent les mieux notés ont trait à la satisfaction au travail, à l'esprit d'équipe, à l'organisation et à la gestion du personnel.

Pour les points les moins bien notés, nous observons comme il y a deux ans la thématique de la charge de travail, de la rémunération, de la simplification des processus et documents de travail ainsi que le fait que les collaboratrices et les collaborateurs puissent exprimer leurs idées.

En parallèle à l'enquête interne, une enquête externe a également été menée. Cette dernière avait cette année pour objectif d'évaluer, par les différent-e-s partenaires et les personnes concernées, la prestation de l'accueil offert dans tous les secteurs du service. Les résultats largement positifs ont confirmé que l'accueil dans les différents offices du service était bon. Nous pouvons relever que les thèmes les mieux notés concernent la qualité de l'accueil téléphonique, la qualité du traitement des demandes et la disponibilité du personnel. Le moins bon résultat de l'enquête concerne la convivialité et le confort des salles d'attente.

Les résultats de ces enquêtes feront l'objet d'une présentation et d'une discussion lors de la revue annuelle des activités du service qui aura lieu dans le courant de l'année 2018.

#### ***Admission des mineurs***

Sur la base des informations recueillies sur le site de la Commission nationale du film et de la protection des mineurs, au total 366 décisions, dont 102 pour le NIFF (385 dont 108 pour le NIFF en 2016) ont été rendues concernant 59 films classés à 16 ans ou à 18 ans et 205 films répartis dans les catégories inférieures soit : sans limite d'âge ; 10 ans ; 12 ans ou 14 ans. A relever que l'autorité cantonale fournit également l'âge recommandé, généralement plus élevé que l'âge légal, donnant une indication aux parents, notamment sur la complexité de l'intrigue, des connaissances nécessaires à la compréhension du sujet et de l'écriture cinématographique du film.

#### ***Adoption***

En tant qu'autorité centrale cantonale, le SPAJ travaille toujours en étroite collaboration avec l'autorité centrale fédérale (office fédéral de la justice) qu'il a rencontrée, plusieurs fois durant l'année avec les autorités centrales cantonales latines pour des échanges d'expériences.

Durant cette année, 3 nouvelles demandes de parents candidats à l'adoption internationale ont été enregistrées (3 en 2016), alors qu'un enfant est arrivé (5 en 2016). 14 dossiers ont été classés sur lesquels on comptabilise 6 dossiers où la procédure est complètement terminée et 8 (6 en 2016) abandons de procédure.

A ce jour, 11 familles sont dans l'attente d'une proposition d'enfant.

#### ***Recherche d'origine***

Dans le domaine de l'adoption, le service est compétent pour la recherche d'origine, conformément à l'article 268c du Code civil, conférant à toute personne adoptée le droit "d'obtenir les données relatives à l'identité de ses parents biologiques". La recherche d'origine est un processus nécessitant un soutien professionnel. Il se déroule généralement sur plusieurs mois et peut aboutir à une prise de contact souvent chargée émotionnellement, d'un côté comme de l'autre. En 2017, 8 personnes ont sollicité le SPAJ pour obtenir des informations relatives à leurs parents biologiques (4 en 2016).

23 personnes ont également sollicité le SPAJ pour être autorisées à consulter leur dossier personnel (22 en 2016), dont 6 (3 en 2016) ne concernaient pas notre canton.

En application de la LMCFA, soit la *loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981* (internement administratif, castration, stérilisation, avortement et adoption forcée ainsi que placement d'office chez des particuliers ou en foyer), 22 personnes directement concernées et habitant le canton de Neuchâtel à cette époque, se sont adressées au SPAJ afin de pouvoir consulter leur dossier et obtenir un soutien pour les aider à remplir la demande d'aide à transmettre à la Confédération.

#### **7.4. Office de protection de l'enfant (OPE)**

En collaboration avec le service, l'office de protection de l'enfant (OPE) a organisé et participé à la journée « réseau » du SPAJ. Cette journée a été consacrée au travail en réseau et a été l'occasion de rencontrer tous nos partenaires habituels ainsi que les partenaires travaillant dans le secteur de la protection de l'adulte.

Le colloque cantonal de l'office de protection de l'enfant nous a permis d'aborder, par la visite de l'exposition « l'enfance volée », la thématique du placement des enfants dans l'histoire et maintenant. Le personnel de l'office s'est également rencontré lors du colloque cantonal mis en place chaque année par la direction du service pour aborder des questions relatives à son fonctionnement et son organisation. Cette rencontre permet le développement d'une approche et d'une culture commune, comme par exemple le développement de synergies internes.

Les deux groupes de référence internes et transversaux aux différentes équipes, aussi bien le groupe de travail contre la maltraitance que celui lié aux processus de placement, ont continué leurs rencontres tout au long de l'année, à raison d'une fois tous les trois mois.

Tout au long de l'année, l'OPE a été significativement présent au sein de nombreux organismes, dont voici une liste non exhaustive : conseils socio-éducatifs mis en place par les différents cercles scolaires, groupe de réflexion, de prévention et d'orientation de la pédiatrie et de la maternité de l'hôpital neuchâtelois, groupe cantonal contre la maltraitance - présidé par le chef d'office -, groupe de pilotage de l'action psycho-éducatif ambulatoire, groupe de pilotage des équipes de l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) de la Fondation Carrefour et du service psycho-éducatif (SPE) de la Croix-Rouge neuchâteloise.

En tant que centre de consultation et d'orientation en matière de maltraitance, l'OPE a distribué de mains à mains plus de 3'000 brochures, et a ainsi eu l'occasion de rencontrer les différents professionnels, institutions et associations avec qui il collabore. Ces différents moments ont été autant d'opportunités de réfléchir à la problématique et à la manière de collaborer tous ensemble.

Les travaux de la commission permanente des IES et des services d'accompagnement ambulatoire ont été suspendus durant l'année 2017, dans la mesure où une réflexion plus vaste a été entamée au niveau du plan d'équipement résidentiel et ambulatoire depuis l'intégration des IES au sein du service.

**Statistiques**

	2016	2017
Nombre de mandats au 1er janvier	2199	2381
Nouveaux mandats (+)	975	1048
<b>Nombre de mandats traités durant l'année</b>	<b>3174</b>	<b>3429</b>
Mandats classés (-)	793	806
<b>Nombre de mandats au 31 décembre</b>	<b>2381</b>	<b>2623</b>
<i>dont mandats confiés par les APEA</i>	1696	1854
<i>dont mandats confiés par le tribunal pénal des mineurs</i>	69	103
<i>dont prises en charge mandats volontaires</i>	616	675
Nombre d'enquêtes au 1er janvier	202	222
Enquêtes sociales reçues	<b>365</b>	<b>369</b>
<i>dont APEA</i>	276	269
<i>dont tribunal pénal des mineurs</i>	13	7
<i>dont tribunaux (matrimonial)</i>	50	51
<i>dont autres administrations</i>	26	42
<b>Nombre d'enquêtes traitées</b>	<b>567</b>	<b>572</b>
Enquêtes classées (-)	345	349
<b>Nombre d'enquêtes au 31.12</b>	<b>222</b>	<b>223</b>
Nombre de consultations au 1er janvier	152	153
Consultations sociales reçues (+)	601	531
<b>Nombre de consultations traitées</b>	<b>753</b>	<b>680</b>
Consultations classées (-)	600	503
<b>Nombre de consultations au 31 décembre</b>	<b>153</b>	<b>177</b>
<b>Nombre de dossiers traités durant l'année</b>	<b>4494</b>	<b>4681</b>

D'une façon générale et pour la période concernée, le nombre de mandats judiciaires continue de s'accroître de manière constante depuis plus de cinq ans : en une année, ce sont 242 mandats supplémentaires que l'office a reçus, ce qui correspond à une augmentation de quelque 10 %.

En lien avec le renforcement de l'ambulatorio éducatif et psycho-éducatif, ce phénomène s'observe également au sein des mandats sur base volontaire, qui ont passé de 616 à fin 2016 à 675 à fin 2017.

Par ailleurs, l'augmentation des mandats judiciaires est principalement due à la recrudescence des curatelles en vertu des articles :

- Art. 308 al. 1 du Code civil - relatif à la problématique des relations personnelles de l'enfant avec ses deux parents pendant la séparation – en augmentation de 82 mandats ;
- Art. 308 al. 2 - inhérent aux besoins d'aide éducative de la part des parents – en augmentation de 110 mandats.
- A titre indicatif, 1 EPT de travailleuse sociale ou de travailleur social auprès de l'OPE s'occupe en moyenne de 80 mandats.

L'horaire hebdomadaire et réglementaire des assistantes sociales et des assistants sociaux représente, en 2017, 41 heures par semaine. Aussi, dans le secteur de la protection de l'enfant, le temps par dossier, ramené à 17 minutes par semaine contre 21 en 2016, met particulièrement en évidence la difficulté de ce secteur à assumer de réelles prises en charge en faveur des mineurs dont il a la responsabilité.

Si le renforcement des effectifs de l'OPE, suite au rapport sur la prise en charge ambulatoire de 2012, a permis de mieux respirer, l'augmentation - année après année - du nombre d'enfants et de familles suivis par l'office implique néanmoins une charge de travail conséquente pour l'ensemble des équipes.

A noter encore que le mouvement global des nouveaux mandats et des mandats classés est considérable, confirmant ainsi le roulement des dossiers constaté au cours des dernières années.

<b>Problématiques rencontrées</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<i>Maltraitance et mœurs</i>	228	257
<i>Divorce et relations personnelles</i>	1248	1263
<i>Violences conjugales</i>	99	98
<i>Problèmes familiaux</i>	587	592
<i>Placements</i>	437	530
<i>Problèmes scolaires et professionnels</i>	136	164
<i>Difficultés éducatives et de comportement</i>	1162	1187

S'agissant des problématiques dans lesquelles l'OPE est quotidiennement engagé, les chiffres restent significativement les mêmes que ceux signalés en 2016. Au total, 530 enfants neuchâtelais ont été placés en 2017, avec une constante de quelque 300 enfants placés simultanément en institution d'éducation spécialisée. Ces chiffres indiquent que pour certains enfants, les placements ont été de courte durée (placement d'urgence et d'observation) et que pour d'autres, des réponses alternatives ont été apportées notamment en termes d'accompagnement ambulatoire.

### **Projets et perspectives d'avenir**

La prise en charge ambulatoire des enfants par l'OPE, l'AEMO et le SPE est complètement opérationnelle conformément aux prestations conceptualisées dans le rapport de 2012. Sur le plan organisationnel, le pilotage comprend à la fois des rencontres quasi mensuelles entre les responsables des différents secteurs et bisannuelles avec la direction du SPAJ.

- Le concept relatif aux familles d'accueil, finalisé courant 2015, a commencé à déployer ses effets en 2016 et 2017 offrant ainsi aux enfants et familles concernées une alternative au placement institutionnel. Pour devenir pleinement opérationnel, désengorger les institutions et limiter le nombre de placements, il conviendra d'étoffer le réseau de familles d'accueil ; une réflexion dans ce sens a d'ores et déjà été initiée (cf chapitre 1.5.2).
- Les perspectives d'avenir pour la protection de l'enfant passeront par un redimensionnement de l'équipement résidentiel, qui doit clairement s'orienter vers une évolution des pratiques d'accompagnement des familles et des enfants par une prise en charge de type ambulatoire. Cet accompagnement vise notamment au renforcement et à l'acquisition de compétences parentales et familiales permettant à l'enfant, dans la mesure du possible et dans son intérêt supérieur, de rester le plus longtemps possible dans sa famille.

### **Problèmes rencontrés et potentiels**

En 2012, un premier train de mesures de renforcement du secteur ambulatoire ont été prises permettant, notamment, de doter l'office et les services de l'action éducative ambulatoire en personnel nécessaire afin de remplir correctement la mission qui leur est dévolue. Désormais, à l'aube de nouveaux changements importants qui modifieront assurément le paradigme de l'accompagnement de la jeunesse en difficulté, un des objectifs consistera à continuer à accompagner ces changements et tout ce qu'ils vont impliquer en termes d'acquisition de compétences. La notion de sécurité à apporter à tous les partenaires impliqué-e-s dans ce changement est dès lors primordiale.

### **Ressources humaines**

- Les trois équipes constituant l'office de protection de l'enfant se sont relativement rajeunies au cours de ces trois dernières années et ont continué à accueillir en leur sein des nouvelles collaboratrices et des nouveaux collaborateurs. Leur intégration se poursuit et les différents coachings individuels ont pu s'organiser grâce à la solidarité des aîné-e-s.
- Le renforcement de l'OPE, prévu et validé suite au rapport sur la prise en charge ambulatoire des enfants et des familles, s'est terminé à la fin de l'année 2016. Il a permis ainsi aux assistantes sociales et aux assistants sociaux de l'office d'accompagner un nombre d'enfants et de familles s'approchant des standards romands et latins en la

matière. Cependant, et avec l'augmentation constante du nombre de situations année après année, nous constatons à nouveau un éloignement progressif de ces standards.

- Au vu de la grandeur des trois équipes qui constituent l'OPE, la gestion des ressources humaines prend de l'ampleur et constitue une activité à part entière nécessitant de développer des compétences spécifiques.
- Il convient de relever que durant cette année encore, tout le personnel de l'office a su faire preuve de compétence et de disponibilité pour prendre en compte des situations familiales, sociales et personnelles devenant de plus en plus complexes et pour accompagner avec dévouement et professionnalisme les enfants et les familles dans le besoin.

## **7.5. Office des structures d'accueil extrafamilial et des institutions d'éducation spécialisée (OSAE)**

### **7.5.1. Domaine des structures d'accueil extrafamilial (STAE)**

#### ***Activités durant l'année du secteur avec actions individuelles et collectives et travail en partenariat***

- Cela a été dit en introduction : l'année 2017 a été le témoin d'un changement important pour l'office : l'OAEF s'est muté en OSAE. Sa mission de soutien, de surveillance, d'autorisation et de subventionnement des lieux d'accueil a ainsi été élargie et intègre depuis juin 2017 les institutions d'éducation spécialisée (IES) du canton de Neuchâtel.

#### ***Projet pilote Familles d'accueil avec hébergement (FAH) :***

- Le concept des FAH permet de créer, pour l'enfant et sa famille biologique, une réelle alternative au placement en IES.
- Le premier bilan du projet pilote Familles d'accueil avec hébergement (FAH) est positif. Sur les 10 places prévues après deux années, 9 étaient occupées au 31 décembre 2017 : six par des enfants entre 0 et 6 ans, et quatre par des enfants âgés de 7 à 16 ans.
- De plus, une formation sous la forme d'atelier a été proposée en 2017 aux familles d'accueil par l'association « Adoptons-nous & Accueil familial ». Cette formation s'est déroulée en deux sessions de trois soirées et a été suivie par 12 familles.

#### ***Familles d'accueil pour requérants s'asile mineurs non accompagnés (MNA) :***

- Au 31 décembre 2017, 18 familles accueillent autant de MNA dans leur foyer, sur 27 jeunes MNA accueillis tout au long de l'année. Une réunion sur le thème de la santé a été proposée aux familles d'accueil au printemps 2017. Durant cette même année, un plan d'accès à la santé a été mis en place par le médecin cantonal pour les MNA, en collaboration avec la Maison de Santé et l'association des pédiatres et des médecins de famille.

Sur le plan romand, l'OSAE participe à deux groupes de travail :

1. Le groupe de travail technique de la Conférence Latine de Promotion et Protection de la Jeunesse : Accueil extrafamilial, présidé par une conseillère éducative de l'OSAE. Ce groupe a rédigé en 2017 le document de référence suivant : Recommandations de la Conférence latine de promotion et de protection de la jeunesse (CLPPJ) en matière d'exigences de qualité au sein des structures d'accueil extrafamilial<sup>1</sup>.
2. Le groupe de travail technique de la Conférence Latine de Promotion et Protection de la Jeunesse : *Accueil familial avec hébergement*. Ce groupe travaille à définir des recommandations latines pour l'évaluation et la surveillance des familles d'accueil.

<sup>1</sup> [http://www.ne.ch/autorites/DEF/SPAJ/accueil-extrafamilial/Documents/20170130\\_RecommandationsCLASS\\_AEF.PDF](http://www.ne.ch/autorites/DEF/SPAJ/accueil-extrafamilial/Documents/20170130_RecommandationsCLASS_AEF.PDF)

**Formations :**

- L'OSAE intervient au CEFNA dans le cadre de la formation des directeurs et directrices d'institutions de l'enfance, ainsi qu'au Centre Pierre Coullery, où les missions et les tâches de l'office sont présentées dans le détail aux étudiants et étudiantes en formation de CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve (ASE) et de diplôme ES d'éducateur-trice de l'enfance (EDE).
- Le partenariat revêt une grande importance au sein de l'OSAE, qui a participé à la promotion de divers projets :
- Promotion du programme d'action cantonale de prévention globale Alimentation & Activité physique (A&A), phase III. Ce programme est proposé par le service de la santé publique et a été présenté aux directrices des crèches du Val-de-Ruz.
- Partenariat avec l'office de la surveillance, de la prévention des maladies et de la promotion de la santé, dans l'enquête sur les besoins des structures d'accueil en matière de santé psychique et sexuelle des enfants auprès des structures d'accueil préscolaire.
- Partenariat avec le service de la cohésion multiculturelle (COSM) dans le *programme cantonal d'intégration (PIC I)*.
- Nous relevons encore la bonne continuité de collaboration avec l'association d'accueil familial de jour (AFJ), ainsi qu'avec le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).
- L'OSAE a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires en participant notamment aux séances du conseil de gestion du fonds et du conseil consultatif intercommunal des structures d'accueil extrafamilial (CISA). L'OSAE a également mis en place des rencontres de coordination avec l'Association neuchâteloise des directeurs-trices d'institutions pré- et parascolaires (ANDIP) et l'Association éducateurs-trices de l'enfance BEJUNE (AEDE).

**Rapport statistique de base (nombre de places subventionnées et non subventionnées)**

- En 2017, ce sont 128 places d'accueil parascolaire, réparties sur tout le territoire cantonal, qui se sont ouvertes, dont 38 pour des enfants du cycle 1 et 90 pour des enfants du cycle 2. Ces nouvelles places parascolaires correspondent à des extensions de structures existantes. Concernant l'accueil préscolaire, 78 nouvelles places ont été créées : 23 représentent des extensions de structures et une nouvelle structure préscolaire de 55 places a ouvert ses portes sur le Littoral ouest.
- Une structure d'accueil extrafamilial préscolaire, soit la crèche du Collège à La Chaux-de-Fonds, a souhaité mettre fin à ses activités, vu notamment le nombre limité de places, assorti à des locaux vieillissants.
- Au total, ce sont donc 206 places d'accueil supplémentaires qui ont intégré le dispositif. Le suivi de ces projets sollicite, tout au long du processus, une étroite collaboration entre l'OSAE et l'unité financière du SPAJ.

Structures d'accueil subventionnées au sens de la LAE	31 décembre 2016		Evolution de l'offre		Transfert Places entrées subv.	31 décembre 2017	
	Nombre de places	Nombre de structures	Places en plus	Places en moins		Nombres de places	Nombres de structures
Structures d'accueil préscolaire	2028	58	78	16	0	2090	58
Structures d'accueil parascolaire	2368	50	128	0	15	2511	52
Parents d'accueil de jour préscolaires (AFJ)	121	1	0	0	0	121	1
Parents d'accueil de jour parascolaires (AFJ)	100	1	0	0	0	100	1
<b>Totaux</b>	<b>4617</b>	<b>110</b>	<b>206</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>4822</b>	<b>112</b>

Structures d'accueil non subventionnées	31 décembre 2016		Evolution de l'offre		Transfert	31 décembre 2017	
	Nombre de places	Nombre de structures	Places en plus	Places en moins		Places entrées subv.	Nombres de places
Structures d'accueil préscolaire	298	8	10	0	0	308	8
Structures d'accueil parascolaire	417	8	40	15	0	442	8
Structures d'accueil de type garderie/atelier	378	24	0	45	0	333	22
Parents d'accueil de jour indépendants	nd	20	15	0	0	nd	23
Écoles privées	442	6	70	0	0	512	6
<b>Totaux</b>	<b>1535</b>	<b>66</b>	<b>135</b>	<b>60</b>	<b>0</b>	<b>1595</b>	<b>67</b>

Familles d'accueil	31 décembre 2016		Evolution de l'offre		Transfert	31 décembre 2017	
	Nombre de places	Nombre de structures	Places en plus	Places en moins		Places entrées subv.	Nombres de places
Familles d'accueil avec hébergement financées par le SPAJ	3	2	7	1	0	9	8
Familles d'accueil financées par le SIAM	5	2	0	5	0	0	0
Familles d'accueil (autres)	21	19	0	4	0	17	14
Familles d'accueil RMNA financées par le SMIG	20	19	0	5	0	15	18
<b>Totaux</b>	<b>49</b>	<b>42</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>41</b>	<b>40</b>

**Nombre de visites de surveillance, d'autorisations, de consultations ; exploitation de la fiche de suivi (type de demande) et des informations sur l'application ETIC-AEF (répartition par âge, par sexe, par région)**

	2016	2017
<b>Nombre de visites de surveillance</b>	180	279
<b>Nombre d'interventions spécifiques</b>	18	24
<b>Nombre d'autorisations d'exploiter délivrées</b>	<b>245</b>	<b>132</b>
<i>Structures d'accueil préscolaire</i>	32	30
<i>Structures d'accueil parascolaire</i>	62	22
<i>Atelier</i>	16	5
<i>École privée</i>	4	2
<i>Parents d'accueil de jour indépendants</i>	8	10
<i>PAJ Association familial de jour</i>	93	43
<i>Familles d'accueil</i>	30	20
<b>Nombre de renouvellements d'autorisation d'exploiter</b>	nd	nd
<b>Nombre de demandes de subventionnement au sens LAE</b>	24	33
<i>Structures d'accueil préscolaire</i>	5	4
<i>Structures d'accueil parascolaire</i>	11	10
<i>Nombre de demandes de subventionnement "EBS"</i>	8	19
<b>Nombre de demandes de préavis OFAS</b>	3	9
<b>Nombre de consultations</b>	76	38

Au niveau de l'activité courante du secteur financier, ont été traités, analysés ou étudiés durant l'année 2017 :

- 81 budgets et comptes de structures d'accueil extrafamilial ;
- 6 budgets et comptes d'IES ;
- 2 budgets de structures de prise en charge ambulatoire ;
- 19 dossiers financiers liés à des demandes d'accueil d'enfants à besoins spécifiques ;
- le budget et les comptes du secteur « garde d'enfants malades » de la Croix-Rouge ;

- 6 dossiers émanant d'employeuses et d'employeurs concernant des demandes de réduction au Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial ;
- 9 demandes de préavis demandés par l'OFAS dans le cadre de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants.

### **Plateforme ETIC-AEF**

- L'unité financière (UF) a repris la mission de répondant téléphonique pour les structures d'accueil extrafamilial, les communes et les parents pour tout ce qui relève de l'utilisation de la plateforme ETIC-AEF, soit le programme de gestion des inscriptions et de facturation des journées d'accueil extrafamilial. Environ 50 demandes par semaine parviennent à cette « hotline ». Ces demandes concernent des questions techniques propres à l'application, des demandes concernant la tarification appliquée aux parents, la capacité contributive des représentants légaux, etc.
- La gestion quotidienne de la plateforme en 2017 peut être illustrée par ces quelques chiffres :
  - 8'656 enfants accueillis dans au moins une structure d'accueil extrafamilial préscolaire (45 %) ou parascolaire (55 %) ;
  - 7'600 factures traitées mensuellement ;
  - Plus de 5 millions de chiffre d'affaire mensuel ;
  - 340 utilisateurs.

Un autre volet important de la plateforme ETIC-AEF est la liste d'attente cantonale, porte d'entrée pour inscrire son enfant dans une structure d'accueil préscolaire subventionnée, nouvellement accessible par le biais du Guichet unique (GU). Quelques chiffres illustratifs :

- 457 enfants inscrits en liste d'attente espèrent obtenir une place sur le moyen ou long terme, dont 63 via le GU.
- 86 % des parents en attente d'une place exercent une activité professionnelle ou sont en formation.
- 37 % des enfants en liste d'attente sont des enfants de plus d'une année, 30 % sont des enfants de moins d'un an, 33 % sont des naissances à venir.
- 246 enfants inscrits, dont le dossier est en traitement, sont en cours d'admission dans une structure à court terme.
- 2'000 inscriptions ont été saisies en 2017.
- Pratiquement 1'000 demandes ont été traitées sur l'année : mails ou téléphones de parents, demandes qui concernent divers renseignements administratifs, tarifaires, de délai, etc.
- Les contacts avec les parents peuvent parfois être tendus, notamment avec les parents n'exerçant pas d'activité lucrative, ou ceux dont l'inscription a été très tardive alors que le congé maternité arrive à son terme.
- En conclusion, et pour autant que le parent exerce une activité lucrative, qu'il soit prêt à se déplacer raisonnablement et que l'inscription de l'enfant ait été faite suffisamment tôt (au début de la grossesse), le délai d'attente pour une place en structure d'accueil préscolaire à fin 2017 est pratiquement nul.

### **Projets et perspectives d'avenir**

- Développement du projet FAH par la mise en place d'un suivi régulier de l'OSAE, des bilans trimestriels et une synthèse annuelle. De plus, des formations seront organisées en soutien pour chaque famille d'accueil. Celles-ci seront assurées par l'association « Adoptons-nous & Accueil familial » avec laquelle l'OSAE collabore activement.
- Développement des protocoles sécurité pour les lieux d'accueil de la petite enfance.
- Renforcement des compétences de l'équipe OSAE par diverses formations.

- Développement des processus d'autorisation et de surveillance des IES conformément à l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfant.
- Développement d'un concept cantonal de soutien à la parentalité dans le canton de Neuchâtel.
- Le partenariat avec le CEG, développeur de la plateforme ETIC-AEF, s'est poursuivi tout au long de l'année. Différents projets sont en cours de réflexion ou d'analyse :
  - Gestion améliorée des données et statistiques à disposition des communes pour valider les capacités contributives des parents.
  - Accès aux horaires des enfants par les communes, afin de leur permettre de valider le taux de placement des enfants accueillis.
  - Réflexion quant à une plateforme de gestion des inscriptions et de facturation pour les IES.

### **Ressources humaines**

- Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, l'OSAE a une nouvelle cheffe d'office. Au bénéfice d'un diplôme en gestion et direction d'institutions éducatives, sociales et socio-sanitaires (DAS HES-SO), elle a une expérience de plusieurs années dans la gestion d'équipe, la direction de crèche et la responsabilité d'un lieu d'accueil d'urgence pour enfants de 0 à 6 ans. Elle a également un CAS de praticienne formatrice et un certificat de formatrice en entreprise.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un nouveau conseiller éducatif occupe un poste à 80 %, et une collaboratrice administrative a été engagée au 1<sup>er</sup> avril 2017 à 50 %. De plus, une conseillère éducative inscrite à la formation de praticienne-formatrice a accueilli en stage une étudiante HES du 1<sup>er</sup> septembre à mi-janvier 2018.

### **7.5.2. Domaine des institutions d'éducation spécialisée (IES)**

L'arrivée des institutions d'éducation spécialisée (IES) au SPAJ a rapidement permis le développement de synergies et la valeur ajoutée en termes de coordination et d'unité sont déjà observable.

Cette réorganisation a permis d'élaborer les contours d'un nouveau dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse qui sera mis en œuvre de 2018 à 2020.

Plus particulièrement, le SPAJ a élaboré une feuille de route permettant d'atteindre les objectifs fixés : développer ultérieurement la prise en charge ambulatoire, étoffer le dispositif des familles d'accueil, renforcer le soutien à la parentalité, de sorte à stabiliser, puis de réduire le recours au placement en institution. Le tout, et en l'état, sans diminution du nombre de places offertes (301), mais en en modifiant la nature (plus d'ambulatoire et moins de résidentiel).

Parmi les mesures principales de la feuille de route, on citera un renforcement des partenariats, une meilleure régulation des pensionnaires provenant d'autres cantons, une redéfinition de la participation financière des représentants légaux, le développement d'outils de planification et d'indication aux placements, ainsi que de surveillance des IES, dont les missions des conseils de fondation sont également à redéfinir.

En corollaire à ces mesures, ce dispositif vise une restructuration des tranches d'âge de prise en charge tenant compte de l'entrée en scolarité obligatoire (HarmoS), une meilleure organisation des groupes d'accueil et d'urgence, une synergie accrue avec les structures pré- et parascolaires s'agissant de l'accueil en externat de la petite enfance, et enfin, une disponibilité plus marquée des points rencontre.

### **Statistiques**

Les six IES du canton permettent d'offrir une solution aux enfants qui nécessitent, temporairement ou durablement et complètement ou partiellement durant la semaine, un lieu de vie autre que celui des parents. Les prestations suivantes sont offertes par ces IES :

Type de prestations et catégories d'âges	Nombre de places
Accueil d'urgence 6 – 18 ans	16
Externat 0 – 6 ans	14
Internat 0 – 6 ans	48
Internat 7 – 16 ans sans école interne	54
Internat 7 – 16 ans avec école interne	71
Internat 16 – 18 ans et plus	62
Studio accueil mère/père enfants	7
Studio de suite 16 – 18 ans et plus	29
<b>Total prestations IES (en nb de places)</b>	<b>301</b>

Ces prestations en IES ont permis, en 2017, la prise en charge de 525 enfants (229 filles et 296 garçons) répartis de la manière suivante :

#### Places dans le canton et nombre de placements

Années	2016	2017
Nombre de places	<b>301</b>	<b>301</b>
Taux d'occupation moyen <sup>1</sup>	<b>93.4 %</b>	<b>94.2 %</b>
Nombre de mineurs du canton placés dans le canton, selon l'âge et le sexe		
0 à 6 ans	<b>87 (34F - 53G)</b>	<b>83 (37F - 46G)</b>
7 – 16 ans	<b>178 (75F - 103G)</b>	<b>197 (71F - 126G)</b>
16 – 18 ans	<b>135 (57F - 78G)</b>	<b>127 (53F - 74G)</b>
Plus de 18 ans	<b>69 (36F - 33G)</b>	<b>70 (36F - 34G)</b>
<b>Total</b>	<b>469 (202F - 267G)</b>	<b>477 (197F - 280G)</b>
Nombre de mineurs du canton placés hors canton	<b>56<sup>2</sup> (27F - 29G)</b>	<b>53<sup>2</sup> (28F - 25G)</b>
Total des mineurs placés (dans ou hors canton)	<b>525 (229F - 296G)</b>	<b>530 (225F - 305G)</b>
Nombre de mineurs d'autres cantons placés dans le canton	<b>58 (27F - 31G)</b>	<b>46 (23F - 23G)</b>

<sup>1</sup> Le solde non occupé découle de l'absence des pensionnaires (retours ponctuels à domicile, hospitalisations, fugues, recadrages, etc.) et des journées résultant de places momentanément non occupées entre le départ d'un jeune et l'arrivée d'un autre. En réalité il subsiste une situation de saturation de la plupart des IES tout au long de l'année, en particulier dans le secteur de la petite enfance, où le taux d'occupation moyen atteint, voire dépasse le 100%.

<sup>2</sup> Les placements pénaux en milieu fermé –qui ne concernent que des garçons- ne sont pas compris dans ces chiffres (11 en 2016 et 4 en 2017).

#### Dossiers gérés et activités prioritaires en 2017

L'introduction des nouveaux principes étatiques de gouvernance du partenariat a continué, notamment en ce qui concerne la contractualisation des missions que l'État confie aux institutions. Dans ce cadre, après un premier contrat de prestations pilote signé avec la Fondation Sombaille Jeunesse-Maison des Jeunes pour la période 2016-2017, les travaux pour le reconduire pour une nouvelle période de deux ans se sont poursuivis.

Parallèlement, le projet d'introduction de la comptabilité analytique s'est poursuivi et cet outil est désormais déployé ou proche de l'être, dans toutes les IES.

Le SPAJ assume le rôle d'office de liaison cantonal en vertu de la convention intercantonale des institutions sociales (CIIS). À ce titre, il est impliqué au sein de la conférence romande (CROL) et, depuis 2015, assume la présidence de la conférence suisse des offices de liaison (CSOL). La CIIS définit les procédures liées au flux des placements des bénéficiaires dans les institutions cantonales et extracantonales ainsi que les mécanismes financiers applicables entre les cantons, respectivement entre les autorités de placement d'enfants et d'adultes.

En 2005, le canton de Neuchâtel s'engageait à mettre sur pied un établissement permettant le placement fermé des jeunes filles de la Suisse latine dans le cadre du Concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands. Après de multiples étapes

(définition des besoins, recherche d'une organisation optimale et efficiente) il est prévu de mettre à disposition quatre places spécialisées durant une phase pilote de trois ans. Au-delà de la nécessité de ce développement, l'objectif de cette phase pilote est de vérifier les besoins. Pour parvenir à concrétiser cet engagement, un partenariat a été trouvé en étendant les missions d'une institution d'éducation spécialisée fribourgeoise à la prise en charge de ces jeunes filles mineures. L'inauguration de cette nouvelle prestation est prévue à partir de 2019.

## **7.6. Office de protection de l'adulte (OPA)**

Durant l'année 2017, l'OPA s'est consacré en priorité à ses missions de base que sont les mandats de curatelles, les enquêtes sociales et les consultations ouvertes au public.

Les curatrices professionnelles et les curateurs professionnels de l'OPA ont bouclé le deuxième exercice biennal sous le régime du nouveau droit de protection de l'adulte (modification du Code civil suisse. Les changements voulus par le législateur sont maintenant perceptibles à mesure qu'ils sont entrés dans les pratiques. L'élargissement des droits des personnes sous curatelle correspond parfaitement au principe d'autodétermination.

La concurrence de l'exercice de certains droits entre la curatrice ou le curateur et la personne concernée réduit le champ d'autonomie de la curatrice professionnelle ou du curateur professionnel. Cette contrainte nouvelle exige de la curatrice professionnelle ou du curateur professionnel un suivi parfois quotidien et une attention redoublée.

Le droit de protection de l'adulte induit un partenariat important entre la porteuse ou le porteur du mandat et la personne concernée. L'intention est louable et positive dans une grande partie des situations. Malheureusement, elle est parfois contre-productive lorsque les personnes concernées n'ont pas tous les outils en mains pour comprendre leur situation et les enjeux qui y sont liés.

Durant l'exercice écoulé, le personnel de l'OPA a réorganisé la répartition de certaines tâches entre les secteurs comptable, administratif et social. L'utilisation de plus en plus systématique des outils informatiques et celle de la téléphonie mobile par l'ensemble des partenaires et par les personnes concernées nous a contraint à modifier nos pratiques.

La manière d'entrer en communication avec l'OPA n'est plus la même. Le tout, tout de suite, réclame une organisation permettant de répondre à la demande, sans être pour autant envahi-e et perdre sa disponibilité. Une attention particulière doit être portée à l'équilibre entre qualité et quantité.

La mutation du paysage institutionnel stationnaire, dans laquelle le canton est engagé depuis maintenant plusieurs années, augmente sensiblement le nombre de prestations ambulatoires. La présence sur le terrain d'actrices et d'acteurs professionnel-le-s de plus en plus nombreux requiert de la curatrice professionnelle ou du curateur professionnel de porter une large part de responsabilité dans le fonctionnement des réseaux. Sa qualité de représentant-e de la personne concernée lui fait occuper une place prépondérante et centrale dans lesdits réseaux. A ce titre, elle est porteuse ou il est porteur à la fois du cadre et initiateur ou initiateur des contenus.

Ces réunions de professionnel-le-s sont indispensables au bon équilibre des prestations ambulatoires ; essentielles, elles n'en sont pas moins chronophages.

**Statistiques**

	2016	2017
Nombre de curatelles au 1er janvier	542	564
Curatelles reçues ( + )	65	71
<b>Nombre de curatelles traitées</b>	<b>607</b>	<b>635</b>
Curatelles classées ( - )	43	54
<b>Nombre de curatelles au 31 décembre</b>	<b>564</b>	<b>581</b>
<i>Curatelles d'accompagnement 393 CCS</i>	1	1
<i>Curatelles de représentation et gestion 394/395 CCS</i>	394	411
<i>Curatelles de coopération 396 CCS</i>	0	0
<i>Curatelles de portée générale 398 CCS</i>	158	157
<i>Mandats volontaires</i>	11	12
Nombre d'enquêtes au 1er janvier	38	37
Enquêtes reçues (+)	89	106
<b>Nombre d'enquêtes traitées</b>	<b>127</b>	<b>143</b>
Enquêtes classées (-)	90	108
<b>Nombre d'enquêtes au 31 décembre</b>	<b>37</b>	<b>35</b>
Nombre de consultations au 1er janvier	61	59
Consultations sociales reçues (+)	225	213
<b>Nombre de consultations traitées</b>	<b>286</b>	<b>272</b>
Consultations classées (-)	227	200
<b>Nombre de consultations au 31 décembre</b>	<b>59</b>	<b>72</b>
<b>Total des dossiers traités durant l'année</b>	<b>1020</b>	<b>1050</b>

<b>Répartition des curatelles au 31 décembre</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>en % par tranche d'âge</b>		
18-35 ans	30.2 %	30.7 %
36-64 ans	56.9 %	54.7 %
65 ans et plus	12.9 %	14.6 %
<b>en % par type de domicile</b>		
Autonome	69.7 %	70.4 %
Institutionnel	30.3 %	29.6 %

Compte tenu du nombre de postes à disposition à l'office de protection de l'adulte, corrélé au nombre d'heures à travailler par chaque assistant-e social-e chaque semaine et au nombre de dossiers ouverts, chaque personne concernée a pu bénéficier de 42 minutes d'accompagnement par semaine, contre 47 en 2016.

**Perspectives d'avenir**

L'entrée en vigueur, au 1er janvier 2018, des modifications de la LAPEA (rapport 16.046 sur la rémunération des curatrices et curateurs) a déjà provoqué en 2017 passablement d'interrogations sur l'organisation de la prise en charge des curatelles dans le canton. La perspective d'abandon par certains curateurs privés ou curatrices privées, de curatelles jugées trop peu rémunératrices était confirmée en automne déjà. Cela ne manque pas d'inquiéter l'Autorité judiciaire qui prévoit un afflux de 60 à 80 mandats pour lesquels l'OPA sera sollicité. Un renforcement de l'office - autofinancé par les économies réalisées sur la rémunération des curateurs et curatrices privé-e-s - est d'ores et déjà prévu.

**Représentations cantonale et extracantonale**

Impliqué dans le soutien de diverses institutions neuchâteloises pour adultes, le chef de l'OPA siège, à titre consultatif, dans plusieurs fondations. En 2017, il a présidé pour la 9ème et dernière

année le Groupe latin de l'association suisse des curatrices et curateurs (GL-ASCP). Durant cette période, la journée annuelle de formation du GL-ASCP s'est déroulée 2 fois sur sol neuchâtelois dans le cadre idyllique de la communauté Don Camillo à Montmirail.

### **Ressources humaines**

Face à une société dont l'organisation et la lecture est de plus en plus complexe, l'OPA favorise au maximum le développement des compétences de son personnel. Tous les curateurs professionnels et toutes les curatrices professionnelles de l'OPA ont suivi un module de formation de cinq jours dispensés par l'EESP à Lausanne. Cette formation porte essentiellement sur le droit de protection et constitue le 1er module du CAS dont il est question ci-après.

En 2017, deux personnes ont débuté le CAS en curatelle d'adulte et deux autres celui en santé mentale et psychiatrie sociale. De plus, un cycle de formation intitulé « prévenir et gérer les comportements agressifs » organisé par l'OPA a commencé en 2017 et se poursuivra en 2018 afin de permettre à l'ensemble du personnel d'être formé.

## **7.7. Activités de jeunesse extrascolaires**

### **Campagne de sensibilisation aux droits de l'enfant 2017 : 10mois10droits**

Elément phare de l'année, le secteur du Délégué à la jeunesse (DEJ) a organisé une campagne de sensibilisation aux droits de l'enfant, correspondant à un des principaux objectifs du concept pour une politique de l'enfance et de la jeunesse élaboré par le service en 2015, dans le cadre du soutien apporté par la Confédération en vertu de l'article 26 de la Loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (LEEJ).

La campagne, dont la conception a été confiée à 6 étudiantes de l'Institut Kurt Bösch, a été élaborée autour de dix droits de l'enfant, développés durant dix mois sur tout le territoire cantonal, d'où le titre 10mois10droits. L'objectif était de s'adresser à tous les enfants, parents, professionnel-le-s, du secteur public et privé, ainsi qu'à l'ensemble de la population neuchâteloise.

La campagne s'est articulée autour des thèmes principaux suivants :

Janvier	<i>J'ai le droit d'être entendu et que l'on m'écoute</i>
Février	<i>J'ai le droit au respect de ma vie privée</i>
Mars	<i>J'ai le droit d'être moi, d'avoir une identité</i>
Avril	<i>J'ai le droit de bénéficier du meilleur état de santé possible</i>
Mai	<i>J'ai le droit d'aller à l'école, de suivre une formation</i>
Juin	<i>J'ai le droit à une justice exprès pour moi</i>
Juillet	<i>J'ai le droit d'avoir des loisirs</i>
Août	<i>J'ai le droit d'être protégé</i>
Septembre	<i>J'ai des droits même si je suis en situation de handicap</i>
Octobre	<i>J'ai le droit à un environnement sain</i>

La campagne s'est ainsi déroulée de janvier à octobre 2017 autour de quatre activités transversales : un « café des droits », un « journal des droits », un « centre des droits », un « ciné des droits ». Une fête de clôture de la campagne a été organisée au Club 44 en novembre.

La campagne (qui a mobilisé de nombreux partenaires, dont Rouge de Mars, la Lanterne Magique, l'hebdomadaire « A+ » et une page spéciale sur Facebook) a touché les différents publics cibles visés et permis de mettre en place des collaborations avec des enfants, des jeunes, des parents et des professionnel-le-s sur de nombreuses activités en lien avec les droits des enfants. Les médias locaux ont également accompagné, de manière ponctuelle, les événements de la campagne.

Grâce à cette campagne une véritable culture des droits de l'enfant a émergé dans le canton, et ce, dans tous les secteurs concernés par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Il s'agit désormais d'entretenir et de développer cette prise de conscience.

En plus de ce projet d'envergure, le secteur du DEJ a poursuivi, au cours de l'année 2017, les activités ordinaires suivantes :

***Commission de l'enfance et de la jeunesse :***

La commission a siégé deux fois, dont une de manière exceptionnelle, puisqu'elle se tenait également à titre de « café des droits » de la Campagne 10mois10droits. A cette occasion, le Groupement romand d'études sur l'addiction (GREA) a été invité pour présenter un sujet d'actualité : "Cannabis : nouvel enjeu de société", et le Drop-In pour exposer les différences, sur le plan médical, entre le Cannabidiol CBD et le TrétraHydroCannabinol (THC). La deuxième séance a été consacrée à dresser un bilan de ses travaux durant la législature 2013-2017 et à réfléchir aux missions et aux actions à mener pendant la législature 2017-2021.

***Coup-de-pouce pour majeur-e***

2017 a permis de finaliser la nouvelle édition de cette brochure consacrée aux jeunes devenant adultes. Elle sera disponible dès le premier semestre de l'année 2018.

***Carte avantages jeunes***

La carte avantages jeunes permet à ses titulaires – de moins de 30 ans – de bénéficier de gratuités et de réductions dans les domaines du sport, des loisirs, de la culture, des sorties et dans certaines boutiques sur l'ensemble du territoire concerné. Elle est en vente depuis le 1er septembre 2017.

Le but de la coordination suisse (avec les cantons du Jura, de Berne et la Ville de Neuchâtel) est de pouvoir assurer l'autofinancement du projet d'ici 2019.

***CINECIVIC***

Le DEJ a participé, en tant que membre du jury, à ce concours annuel destiné aux citoyennes et citoyens âgé-e-s de 10 à 25 ans, les invitant à créer un film ou une affiche qui encourage la participation politique des jeunes.

## 8. COLLABORATION INTERCANTONALE

### 8.1. Conférence des chef-fe-s de département

#### ***Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP)***

<http://www.ciip.ch>

#### ***Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)***

<http://www.cdip.ch>

### 8.2. Conférence des chef-fe-s de service

#### ***Conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO)***

La Conférence latine de l'enseignement obligatoire, présidée par M. Pierre Kolly, directeur général de l'enseignement obligatoire (DGEO) du canton de Genève puis, dès mars 2017, par M. Jean-Claude Marguet, chef du service de l'enseignement obligatoire (SEO) du canton de Neuchâtel, s'est réunie à 6 reprises, les 26 janvier, 9 mars, 4 mai, 22 juin, 21 septembre et 1er décembre 2017.

La CLEO traite des questions relevant de l'ensemble de la préscolarité, de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire général du second degré. Plus spécifiquement, ses tâches consistent à :

- exécuter les décisions de la conférence et assurer leur application dans les cantons ;
- étudier et proposer à la conférence des mesures de coordination ou de réalisations communes ;
- formuler des avis sur tout objet qui lui est soumis par la conférence ;
- tenir lieu de plate-forme d'informations réciproques entre les services de l'enseignement des cantons.

Elle a notamment traité les objets suivants :

- Plan d'études romand (PER)
- Tableaux actualisés des moyens d'enseignement romands (MER)
- Français
- MER Allemand 5-8 + 9-11
- MER Anglais 9-11
- MER Mathématiques 1-8 + 9-11
- MER Sciences de la nature cycle 2
- MER Sciences humaines et sociales 9-11
  - MER Géographie 9-11
  - MER Histoire 9-11
- Dispositif EpRoCom 2016-2019

- Groupes de validation
- Prototype de formation
- Formation F3
- Formation à l'éducation aux choix et à l'information scolaire et professionnelle (ISP)
- Enquête Langues
- Dispositif Pilote anglais
- Groupe de travail Informatique
- Plateforme ESPER
- Projet de recommandation de la Conférence latine de la pédagogie spécialisée (CLPS)
- Consultation Formation FORDIF

### **8.3. Conseil suisse des hautes écoles**

Le Conseil suisse des Hautes Écoles s'est réuni 3 fois, dont une séance en Conférence plénière réunissant tous les cantons. Le thème qui a principalement mobilisé l'attention de la Conférence a une nouvelle fois été celui de la médecine et de la volonté, au niveau national, de concrétiser l'objectif d'une diplomation annuelle de 1'350 nouveaux médecins à compter de 2025. Autre thème, appelé à devenir récurrent, est celui des défis lancés par la « société 4.0 », autrement dit par la digitalisation.

Mars 2018

La conseillère d'État, cheffe du  
Département de l'éducation et de  
la famille

Monika Maire-Hefti

## TABLE DES MATIÈRES

<b>EN BREF 2017</b> .....	<b>1</b>
<b>1. SECRETARIAT GENERAL</b> .....	<b>7</b>
1.1. Généralités .....	7
1.2. Dossiers traités en 2017.....	7
1.3. Ressources humaines.....	8
1.4. Bâtiments scolaires communaux et installations sportives .....	9
<b>2. CAISSE DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC</b> .....	<b>10</b>
<b>3. CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION POUR LES PROFESSIONNELS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (CAPPE)</b> .....	<b>12</b>
3.1. Généralités .....	12
3.2. Dossiers traités en 2017.....	12
3.3. Ressources humaines.....	13
3.4. Statistiques.....	13
<b>4. OFFICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE L'ÉGALITÉ</b> .....	<b>15</b>
4.1. Généralités .....	15
4.2. Dossiers traités en 2017.....	15
4.2.1. Violence conjugale .....	15
4.2.2. Représentation politique.....	15
4.2.3. Langage épïcène.....	15
4.2.4. Commission consultative et groupes de travail .....	15
4.2.5. Actions éducatives .....	16
4.3. Ressources humaines - Administration cantonale.....	16
4.4. Demandes parvenues à l'OPFE .....	16
4.5. Statistiques du site opfe .....	16
<b>5. SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE</b> .....	<b>17</b>
5.1. Généralités.....	17
5.2. Dossiers traités en 2017.....	17
5.3. Effectifs du personnel enseignant .....	22
5.4. Office de la pédagogie et de la scolarité (OPS).....	22
5.5. Épreuves .....	23
5.6. Office de l'enseignement spécialisé (OES) .....	24
5.7. Centre de psychomotricité.....	26
5.8. Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) .....	26
5.9. Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE).....	29
5.10. Commissions consultatives .....	31
<b>6. SERVICE DES FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES ET DE L'ORIENTATION</b> .....	<b>34</b>
6.1. Rapport de la direction .....	34
6.2. Ressources humaines.....	37
6.3. Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (ci-après OCOSP) .....	37
6.4. Office de l'insertion des jeunes de moins de 35 ans en formation professionnelle (OFIJ) .....	39
6.5. Office des formations professionnelles et académiques (OFPA) .....	40
6.6. Office des apprentissages (OFAP).....	40
6.7. Office des hautes écoles et de la recherche (OHER).....	41
6.8. Entités du secondaire 2.....	42
6.8.1. Centres professionnels.....	42
6.8.2. Lycées académiques neuchâtelois.....	46
6.9. Entités du tertiaire .....	51
6.10. Conseils et Commissions .....	56
6.11. Représentations permanentes du service .....	59
<b>7. SERVICE DE PROTECTION DE L'ADULTE ET DE LA JEUNESSE</b> .....	<b>61</b>
7.1. Généralités .....	61
7.2. Dossiers traités en 2017.....	61
7.3. Tâches courantes de la direction du service .....	64
7.4. Office de protection de l'enfant (OPE) .....	65

---

7.5.	Office des structures d'accueil extrafamilial et des institutions d'éducation spécialisée (OSAE).....	68
7.5.1.	Domaine des structures d'accueil extrafamilial (STAE) .....	68
7.5.2.	Domaine des institutions d'éducation spécialisée (IES).....	72
7.6.	Office de protection de l'adulte (OPA).....	74
7.7.	Activités de jeunesse extrascolaires .....	76
<b>8.</b>	<b>COLLABORATION INTERCANTONALE .....</b>	<b>78</b>
8.1.	Conférence des chef-fe-s de département.....	78
8.2.	Conférence des chef-fe-s de service .....	78
8.3.	Conseil suisse des hautes écoles.....	79